

**DOCUMENT D'OBJECTIFS
Natura 2000**

**Sites à chiroptères
du Vexin français**

FR1102015

Mars 2012



Avant-propos

Face à la disparition de nombreuses espèces, la protection de la biodiversité est devenue un enjeu international. Partout, des initiatives voient le jour afin de sensibiliser les habitants de la planète et protéger la biodiversité des menaces qui pèsent sur elle. Les réglementations se sont également beaucoup affermies au cours des dernières décennies afin de stopper ce phénomène, et aujourd'hui, les chauves-souris, ou chiroptères, sont protégées au niveau international.

Les chauves-souris sont un des groupes faunistiques particulièrement touchés par cette érosion de notre biodiversité. Autrefois communes sur le territoire, leur population a gravement chuté depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Le Vexin français constitue encore un territoire de choix pour ces mammifères, mais face à l'urbanisation croissante, l'intensification agricole, la modification des paysages ou encore aux dérangements intempestifs liés à la proximité de l'agglomération parisienne, il devient important d'agir pour préserver ce patrimoine naturel fort utile.

Les chiroptères constituent en effet des insecticides naturels, se nourrissant exclusivement d'insectes, dont certains peuvent s'avérer nuisibles pour l'Homme. C'est pourquoi le Vexin français est doté d'un site Natura 2000 dédié à la conservation des chiroptères et de leur site d'hivernage, ce qui permet d'avoir un programme d'action, d'information et de sensibilisation.

Il s'agit bien sûr d'un premier pas vers la protection de ces mammifères, mais néanmoins une initiative positive à l'origine d'une vraie dynamique locale de préservation de cette faune exceptionnelle.

*La Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000
« Sites à chiroptères du Vexin français »
Martine PANTIC*

Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs

Maître d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) – Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE Île-de-France)

Suivi de la démarche : Olivier PATRIMONIO, DRIEE Île-de-France ; Michèle LONGUET, DDT du Val d'Oise ; Jacques PONET, DDT des Yvelines

Structure porteuse

Parc naturel régional du Vexin français

Présidente du comité de pilotage : Martine PANTIC, membre du Comité syndical du Parc naturel régional du Vexin français, maire de Saint-Cyr-en-Arthies

Vice-Présidente du comité de pilotage : Monique DESMEDT, membre du Comité syndical du Parc naturel régional du Vexin français, maire de Saint-Gervais

Opérateur

Parc naturel régional du Vexin français

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Céline PRZYSIECKI et Nicolas GALAND, Parc naturel régional du Vexin français

Cartographie : Éric MAROT, Parc naturel régional du Vexin français

Contribution / Relecture : Françoise ROUX et Marie-Laure JORELLE, Parc naturel régional du Vexin français

Validation scientifique : Jean-François JULIEN et Laurent TILLON, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Crédits photographiques

Page de couverture :

Photo en haut à gauche : entrée d'une cavité à Chars, Parc naturel régional du Vexin français, 2011

Photo en haut à droite : intérieur d'une cavité à Chars, Parc naturel régional du Vexin français, 2009

Photo en bas : Petit Rhinolophe et Grand Rhinolophe hibernant en cavité, Parc naturel régional du Vexin français, 2012

Photos des entrées de cavités : Céline PRZYSIECKI ou Nicolas GALAND, Parc naturel régional du Vexin français

Photos des chauves-souris : Voir chaque photo.

Référence à utiliser

PRZYSIECKI C., GALAND N. (2012) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1102015 "Sites à chiroptères du Vexin français". Parc naturel régional du Vexin français, Théméricourt, 2012, 299 pages.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous les bénévoles et professionnels qui ont permis d'améliorer les connaissances et la protection des chiroptères dans le Vexin, par leur temps passé et leur passion : AGEMINAT, Groupe Chiroptères d'Île-de-France, Azimut 230, Muséum National d'Histoire Naturelle, Comité Départemental de Spéléologie du Val d'Oise, Inspection Générale des Carrières et collègues des Parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin français.

Nous remercions également les élus des 4 communes concernées par le site Natura 2000 pour leur coopération et leur disponibilité, ainsi que les propriétaires de carrières (communes et privés) pour nous avoir permis d'accéder à toutes les cavités.

Sommaire

Avant-propos.....	3
Maîtrise d'ouvrage et rédacteurs.....	4
Remerciements.....	5
Sommaire.....	7
Index des cartes.....	10
Index des figures.....	12
Présentation du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"	13
1. Introduction générale.....	14
2. Présentation générale de Natura 2000.....	16
2.1. Natura 2000 : un réseau de sites européens.....	16
2.2. Natura 2000 en Europe.....	16
2.3. Natura 2000 en France.....	17
2.4. Natura 2000 en Île-de-France.....	18
3. Le site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	20
3.1. Fiche d'identité du site.....	20
3.2. Composition du comité de pilotage.....	21
3.3. Présentation du site.....	22
Description des espèces et des cavités.....	29
1. Le Vexin français et les chiroptères.....	30
1.1. Rappel sur l'intérêt des chiroptères.....	30
1.2. Les chiroptères dans le Vexin.....	31
1.3. Les espèces du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	34
1.3.1. Généralités.....	34
1.3.2. Les espèces de l'annexe II de la directive « Habitat-Faune-Flore ».....	36
1.3.3. Les autres espèces.....	46
1.3.4. Analyse des tendances des populations de chiroptères du Parc naturel régional du Vexin français (Marmet J., MNHN, 2011).....	61
2. Hiérarchisation des sites à chiroptères.....	62
3. Fiches des sites.....	63
3.1. Sur la commune de Chars.....	63
3.1.1. Cavités du Clochard.....	64
3.1.2. Cavités de la Jambardière.....	69
3.1.3. Cavités des Carrières.....	72
3.1.4. Cavités de la Gloriette.....	87
3.2. Sur la commune de Follainville-Dennemont.....	92
3.3. Sur la commune de Saint-Cyr-en-Arthies.....	96
3.4. Sur la commune de Saint-Gervais.....	100
3.4.1. Cavités de la carrière de Magnitot.....	101
3.4.2. Cavités du Rocquet.....	107

Diagnostic socio-économique.....	113
1. Méthodologie.....	114
1.1. Inventaire des activités humaines.....	114
1.2. Cartographie des usages.....	114
2. Cadre administratif.....	115
2.1. Les communes.....	115
2.2. Les intercommunalités.....	115
3. Aménagement et urbanisme.....	118
3.1. Occupation du sol.....	118
3.2. Infrastructures de transport.....	127
3.3. Éclairage artificiel.....	129
4. Cadre réglementaire.....	130
4.1. Les documents d'urbanisme.....	130
4.2. Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).....	130
4.3. Le Parc naturel régional du Vexin français.....	131
4.4. Les sites inscrits et les sites classés.....	132
4.4.1. Les sites inscrits.....	132
4.4.2. Les sites classés.....	132
4.5. Les monuments historiques.....	133
4.6. Les parcelles cadastrales.....	136
4.7. Les propriétés.....	145
5. Caractéristiques de la population.....	146
6. Activités agricoles et forestières.....	147
6.1. Le contexte agricole.....	147
6.2. Les différentes productions agricoles.....	148
6.3. Les programmes agro-environnementaux.....	150
6.4. Le contexte forestier.....	151
7. Activités industrielles et artisanales.....	153
7.1. Historique de l'utilisation des cavités.....	153
7.2. Activités actuelles.....	154
8. Activités touristiques, sportives et de loisirs.....	156
Programme d'actions.....	159
1. Présentation générale.....	160
2. Cahier des charges des actions.....	160
2.1. Cahier des charges.....	162
2.1.1. Contrats Natura 2000.....	162
1 : Protection des cavités à chauves-souris.....	162
2 : Restauration des milieux ouverts.....	164
3 : Entretien des milieux ouverts par débroussaillage.....	166
4 : Entretien des milieux ouverts par fauche.....	168
5 : Réhabilitation et entretien des haies, alignements d'arbres, arbres isolés, vergers et bosquets.....	170
6 : Maintien des arbres à cavités, sénescents ou morts sur pied.....	172
7 : Création et entretien de clairières en forêt.....	174
8 : Création et entretien des mares forestières.....	176
2.1.2. Mesures Agro-Environnementales territorialisées.....	178
1 : Réduction de l'utilisation de traitement phytosanitaire.....	179
2 : Réduction de l'utilisation de traitement phytosanitaire non herbicide.....	187
3 : Création et entretien de bandes enherbées.....	193
4 : Création d'un couvert favorable à la biodiversité.....	198

5 : Entretien des haies sur 1 côté.....	203
6 : Entretien des haies sur 2 côtés.....	207
7 : Entretien des arbres isolés ou en alignement.....	211
8 : Entretien des bosquets.....	215
2.1.3. Animation.....	219
Information et sensibilisation aux chauves-souris.....	219
2.2. Actions à prévoir par cavité.....	220
2.2.1. Sur la commune de Chars.....	220
Cavités du Clochard.....	220
Cavités de la Jambardière.....	222
Cavités des Carrières.....	223
Cavités de la Gloriette.....	230
2.2.2. Sur la commune de Follainville-Dennemont.....	232
2.2.3. Sur la commune de Saint-Cyr-en-Arthies.....	233
2.2.4. Sur la commune de Saint-Gervais.....	234
Cavités de la carrière de Magnitot.....	234
Cavités du Rocquet.....	236
Charte Natura 2000.....	239
1. Présentation de la Charte Natura 2000.....	240
1.1. La Charte Natura 2000.....	240
1.2. Quels avantages ?.....	240
1.3. Qui peut adhérer ?.....	241
1.4. Durée d'adhésion d'une charte.....	241
1.5. Comment adhérer ?.....	241
1.6. Contrôle, résiliation et cession.....	242
2. La Charte du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	243
2.1. Les engagements généraux.....	243
2.2. Les cavités.....	245
2.3. Les boisements et haies.....	246
2.4. Les cultures.....	247
Suivi.....	249
1. Généralités.....	250
2. Détail des méthodes de suivi.....	250
2.1. Protocole de suivi des populations des chiroptères.....	250
2.2. Suivi photographique.....	251
2.3. Suivi de la réalisation des actions.....	251
2.4. Suivi de l'évolution des activités humaines.....	251
Glossaire.....	253
Sigles.....	257
Bibliographie.....	258
Coordonnées des personnes ressources.....	260
Annexes.....	261

Index des cartes

Carte 1 : Le site Natura 2000.....	14
Carte 2 : Le réseau Natura 2000 européen.....	16
Carte 3 : Le réseau Natura 2000 en France.....	17
Carte 4 : Les sites Natura 2000 d'Île-de-France.....	19
Carte 5 : Périmètre du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	23
Carte 6 : Localisation des cavités de Chars.....	24
Carte 7 : Localisation de la cavité de Follainville-Dennemont.....	25
Carte 8 : Localisation de la cavité de Saint-Cyr-en-Arthies.....	26
Carte 9 : Localisation des cavités de Saint-Gervais.....	27
Carte 10 : Répartition de Rhinolophus hipposideros sur le territoire du Vexin français.....	37
Carte 11 : Répartition de Rhinolophus ferrumequinum sur le territoire du Vexin français.....	39
Carte 12 : Répartition de Myotis emarginatus sur le territoire du Vexin français.....	41
Carte 13 : Répartition de Myotis myotis sur le territoire du Vexin français.....	43
Carte 14 : Répartition de Myotis bechsteini sur le territoire du Vexin français.....	45
Carte 15 : Répartition de Eptesicus serotinus sur le territoire du Vexin français.....	47
Carte 16 : Répartition de Nyctalus noctula et Nyctalus leisleri sur le territoire du Vexin français.....	49
Carte 17 : Répartition du groupe Pipistrellus sur le territoire du Vexin français.....	52
Carte 18 : Répartition des Plecotus sur le territoire du Vexin français.....	54
Carte 19 : Répartition de Myotis daubentoni sur le territoire du Vexin français.....	56
Carte 20 : Répartition de Myotis nattereri sur le territoire du Vexin français.....	58
Carte 21 : Répartition des Myotis "à museau noir" sur le territoire du Vexin français.....	60
Carte 22 : Localisation des cavités de Chars - Clochard.....	64
Carte 23 : Localisation des cavités de Chars - La Jambardière.....	69
Carte 24 : Localisation des cavités de Chars - Sur les carrières.....	72
Carte 25 : Localisation des cavités de Chars - La Gloriette.....	87
Carte 26 : Localisation de la cavité de Follainville-Dennemont.....	92
Carte 27 : Localisation de la cavité de Saint-Cyr-en-Arthies.....	96
Carte 28 : Localisation des carrières de Saint-Gervais - Carrière de Magnitot.....	101
Carte 29 : Localisation des cavités de Saint-Gervais - Bois du Rocquet.....	107
Carte 30 : Communes et intercommunalités.....	116
Carte 31 : Projet 2013 des communes et intercommunalités.....	117
Carte 32 : Occupation du sol à Chars - Clochard.....	119
Carte 33 : Occupation du sol à Chars - La Jambardière.....	120
Carte 34 : Occupation du sol à Chars - Sur les carrières.....	121
Carte 35 : Occupation du sol à Chars - La Gloriette.....	122
Carte 36 : Occupation du sol à Follainville-Dennemont.....	123
Carte 37 : Occupation du sol à Saint-Cyr-en-Arthies.....	124
Carte 38 : Occupation du sol à Saint-Gervais - Carrière de Magnitot.....	125
Carte 39 : Occupation du sol à Saint-Gervais - Bois du Rocquet.....	126
Carte 40 : Infrastructures de transport.....	128
Carte 41 : Zonages écologiques et de protection sur le Parc.....	134
Carte 42 : Zonages écologiques et de protection par commune.....	135
Carte 43 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - Clochard.....	137
Carte 44 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - La Jambardière.....	138
Carte 45 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - Sur les carrières.....	139
Carte 46 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - La Gloriette.....	140

Carte 47 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Follainville-Dennemont.....	141
Carte 48 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Cyr-en-Arthies.....	142
Carte 49 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Gervais - Carrière de Magnitot.....	143
Carte 50 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Gervais - Bois du Rocquet.....	144
Carte 51 : Répartition des surfaces agricoles.....	149
Carte 52 : Répartition des bois et forêts.....	152
Carte 53 : Activités industrielles et artisanales.....	155
Carte 54 : Activités touristiques, sportives et de loisirs.....	157
Carte 55 : Territoire des Mesures Agro-Environnementales territorialisées.....	178

Index des figures

Figure 1 : Évolution des effectifs comptés annuellement en hiver sur le Vexin français.....	32
Figure 2 : Proportion relative des observations de chiroptères sur les sites Natura 2000 du Vexin français.....	33
Figure 3 : Proportion relative des effectifs des différentes espèces présentes sur le site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	34
Figure 4 : Indice de hiérarchisation des cavités du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	62
Figure 5 : Évolution annuelle de la moyenne des effectifs de chiroptères sur la commune de Chars.....	63
Figure 6 : Évolution des effectifs dans CHA4 de 2000 à 2011.....	66
Figure 7 : Évolution des effectifs dans CHA13 de 2000 à 2011.....	74
Figure 8 : Évolution des effectifs dans CHA15 de 2000 à 2011.....	77
Figure 9 : Évolution des effectifs dans CHA18 de 2000 à 2011.....	84
Figure 10 : Évolution des effectifs dans CHA19 de 2000 à 2011.....	86
Figure 11 : Évolution des effectifs dans CHA 8 de 2000 à 2011.....	89
Figure 12 : Évolution des effectifs dans CHA20 de 2000 à 2011.....	91
Figure 13 : Évolution des effectifs dans FOL1 de 2000 à 2011.....	95
Figure 14 : Évolution des effectifs dans SAC1 de 2000 à 2011.....	99
Figure 15 : Évolution des effectifs dans SAG1 de 1995 à 2011.....	104
Figure 16 : Évolution des effectifs dans SAG2 de 2003 à 2011.....	109
Figure 17 : Évolution des effectifs de 2003 à 2011.....	111
Figure 18 : Superficie par commune du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	115
Figure 19 : Occupation du sol du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	118
Figure 20 : Occupation du sol du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français".....	118
Figure 21 : Documents d'urbanisme des communes.....	130
Figure 22 : Parcelles cadastrales du site Natura 2000.....	136
Figure 23 : Population des communes en Natura 2000.....	146
Figure 24 : Population des départements et de la région.....	146
Figure 25 : Évolution du contexte agricole.....	147
Figure 26 : Contexte agricole actuel sur les communes en Natura 2000.....	147
Figure 27 : Contrats Natura 2000 et mesures du PDRH.....	161

Présentation du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

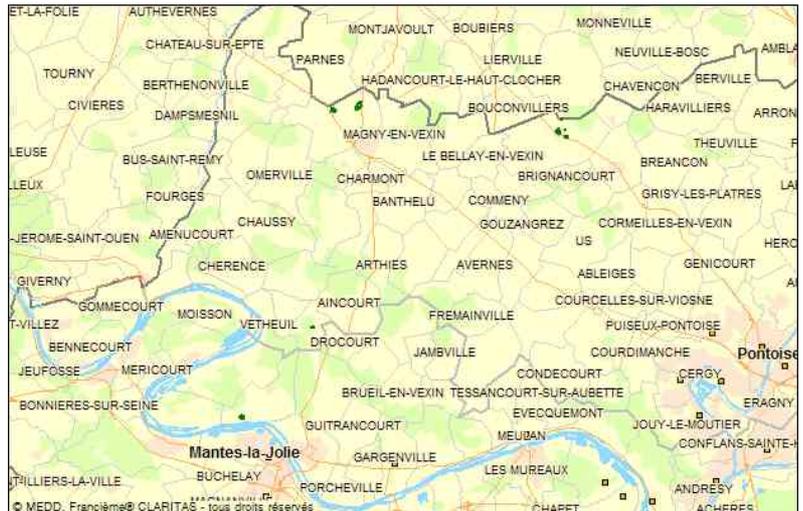
1. Introduction générale

Le Vexin français, parsemé d'anciennes carrières et autres cavités souterraines, accueille une population importante de chiroptères ou chauves-souris. On y recense ainsi une douzaine d'espèces avec des effectifs très variables.

Celles-ci ont un rôle primordial dans l'équilibre des écosystèmes puisque ce sont les seuls mammifères insectivores qui peuvent voler et qui chassent la nuit. Pourtant, elles sont de plus en plus menacées, notamment à cause des dérangements en hiver lors de l'hibernation. En effet, les réveils trop fréquents leur font consommer les graisses accumulées pour l'hibernation, et beaucoup ne parviennent pas à passer l'hiver.

Ainsi, pour protéger ces espèces en hiver, des cavités disséminées sur quatre communes du Vexin français ont été désignées au titre de la directive Habitats du réseau Natura 2000.

Cela permet de renforcer le programme déjà entamé par le Parc naturel régional du Vexin français de sécurisation des cavités d'hibernation. Il consiste en l'installation de grilles aux différentes entrées pour empêcher le passage aux visiteurs, tout en laissant un accès libre aux chauves-souris.



Carte 1 : Le site Natura 2000
"Sites à chiroptères du Vexin français"
(Pour des raisons de lisibilité, toutes les communes ne sont pas indiquées.)

Conformément au code de l'environnement, article L414-2, le présent document d'objectifs (DOCOB) vise à définir : "les orientations de gestion, (...) les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement" devant permettre de "conserver ou de rétablir, dans un état favorable à leur maintien à long terme, les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages" qui ont justifiés la délimitation du site Natura 2000.

Le DOCOB contient :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;

- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants qui indiquent, pour chaque action contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et son coût ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

2. Présentation générale de Natura 2000

2.1. Natura 2000 : un réseau de sites européens

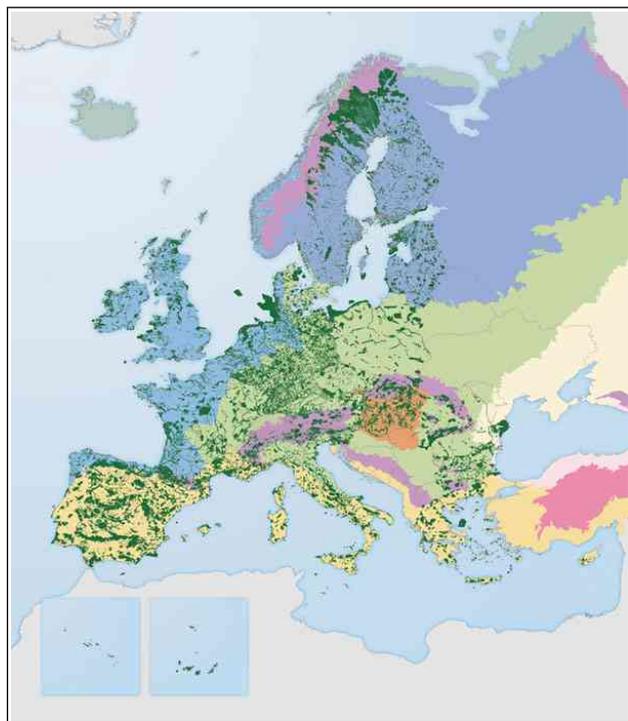
Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 États membres de l'Union européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.



Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite "directive Oiseaux" et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite "directive Habitats". Les sites désignés au titre de la "directive Oiseaux" sont nommés Zones de Protection Spéciales (ZPS), ceux désignés au titre de la "directive Habitats" sont nommés Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Ces derniers, avant d'être officiellement désignés comme ZSC, font d'abord partie des propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) puis des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émane des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

2.2. Natura 2000 en Europe

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France, confirmés par les discours de ses dirigeants français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur "biodiversité et gouvernance" à Paris en 2005, par exemple).



Carte 2 : Le réseau Natura 2000 européen

En 2011, le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 941 sites pour les deux directives, correspondant à environ 96 000 000 hectares, soit 18 % du territoire européen :

- 22 594 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 73 361 000 hectares qui couvrent 14 % de la surface terrestre et marin de l'Union Européenne,
- 5 347 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux, soit 62 756 000 hectares qui couvrent 11,8 % de la surface terrestre et marin de l'Union Européenne.

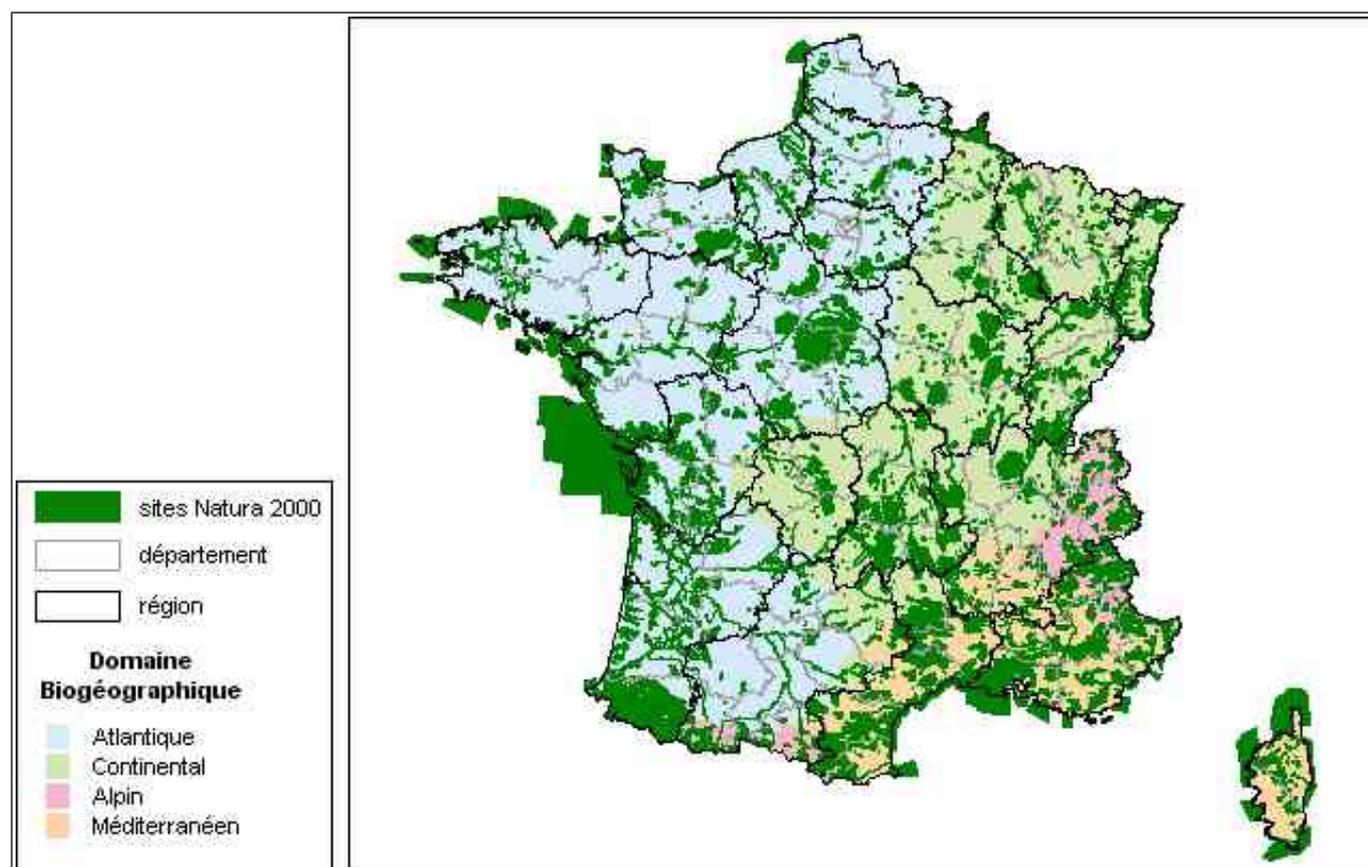
(Données baromètre Natura 2000, 2011)

2.3. Natura 2000 en France

En 2011, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1 753 sites pour une surface de 11 008 800 hectares, répartis entre 6 879 000 hectares de surface terrestre, soit 12,55 % du territoire métropolitain, et 4 129 800 hectares de domaine marin :

- 1 369 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 7 429 900 hectares de la France (surface terrestre et domaine marin),
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7 848 500 hectares de la France (surface terrestre et domaine marin).

(Données baromètre Natura 2000, 2011)



Carte 3 : Le réseau Natura 2000 en France

Pour mettre en œuvre ces deux directives, la France a opté pour une démarche basée sur la concertation, la prise en compte des spécificités locales et des intérêts de l'ensemble des acteurs, le volontariat de ces acteurs et l'évaluation.

Pour chaque site Natura 2000, un plan de gestion appelé "document d'objectifs" propose des mesures de gestion et les modalités de leur mise en œuvre pour "la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifiés la création du site Natura 2000". L'élaboration de ce document d'objectifs est suivi par un comité de pilotage (COFIL) qui regroupe tous les partenaires concernés par le site (administrations, collectivités, structures professionnelles, usagers, scientifiques...).

Une fois approuvé par le Préfet, le document d'objectifs aboutit à des propositions de contrats de gestion avec les différents acteurs présents sur le site. Ainsi, les personnes ou structures détentrices du droit de gestion pourront, si elles le souhaitent, conclure avec l'État des contrats Natura 2000, qui comporteront :

- les engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs,
- la nature et les modalités des aides financières,
- les prestations à fournir par le bénéficiaire en contrepartie.

Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles prennent actuellement la forme de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Les engagements qui ne seront pas accompagnés d'une disposition financière pourront faire l'objet d'une "Charte Natura 2000".

Une évaluation de la mise en œuvre des documents d'objectifs aura lieu tous les 3 ans, les documents d'objectifs seront alors révisés ou reconduits.

2.4. Natura 2000 en Île-de-France

Le réseau Natura 2000 francilien comprend 35 sites (dont un à cheval sur la Picardie) qui couvrent 98 427 hectares, soit 8 % du territoire régional :

- 25 sites au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 3,3% de la surface de la région, soit 40 380 hectares,
- 10 sites (ZPS) au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,4 % de la surface de la région, soit 89 347 hectares.

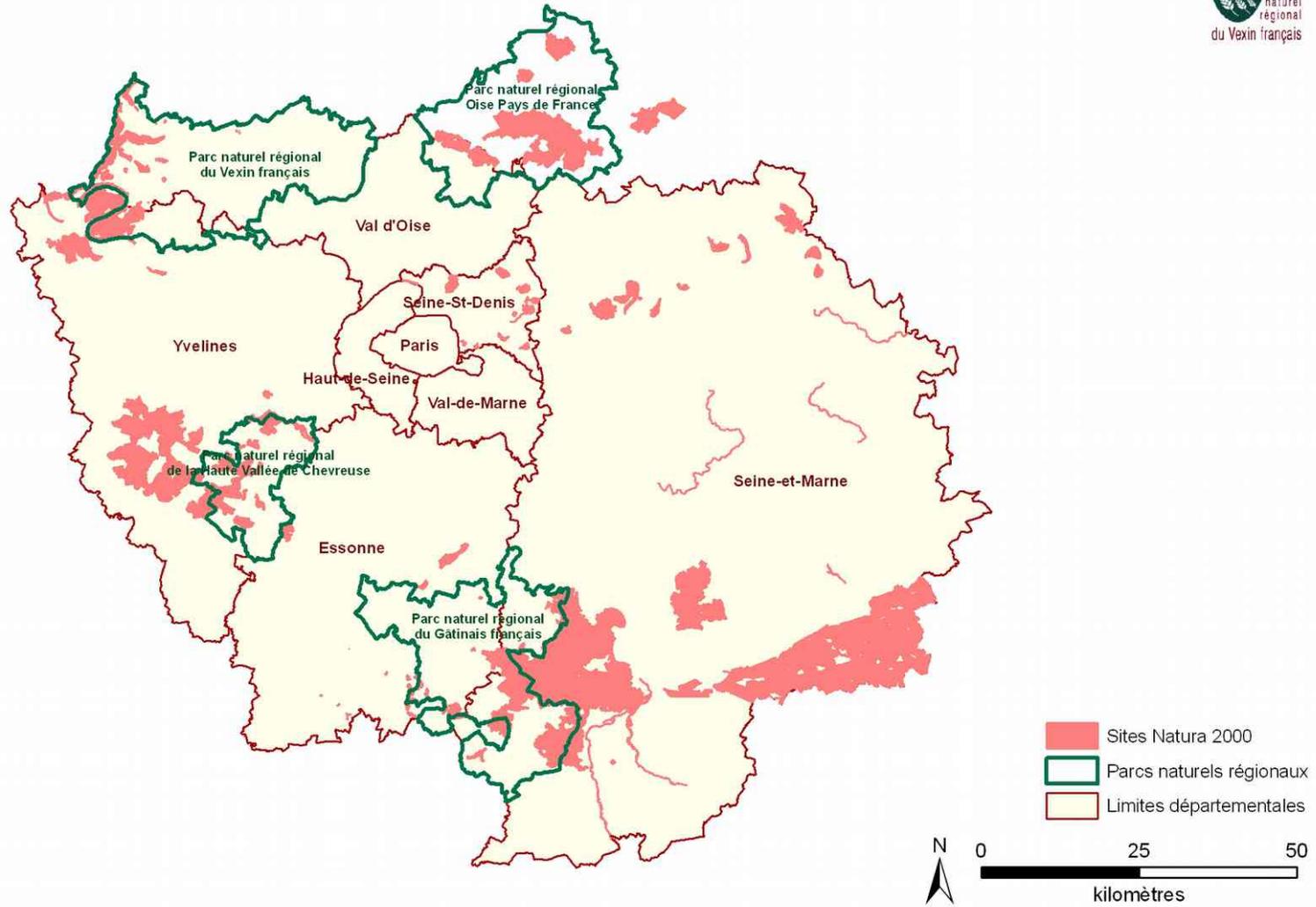
Le réseau francilien concerne 285 communes soit plus de 20% des communes d'Île-de-France. Il est réparti principalement sur les départements de la grande couronne et un site sur le département de la Seine-Saint-Denis. L'essentiel de la surface en Natura 2000 (70 %) est couverte par de la forêt (COSTE, 2008), les deux principaux sites correspondant aux grandes forêts domaniales des massifs de Rambouillet et de Fontainebleau.

D'autres sites Natura 2000 au sud de l'Île-de-France (77 et 91) ont été désignés pour la conservation des chiroptères : la carrière de Mocpoix, la carrière de Darvault, la carrière de Saint-Nicolas, les champignonnières d'Étampes.



Sites Natura 2000 d'Île-de-France

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2006, PNRVF 2006-2007
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 4 : Les sites Natura 2000 d'Île-de-France

3. Le site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

3.1. Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000 : **Sites à chiroptères du Vexin français**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : **avril 2006**

Désigné au titre de la directive "Habitats, faune, flore" 92/43/CEE : **oui**

Numéro officiel du site Natura 2000 : **FR1102015**

Localisation du site Natura 2000 : **Région Île-de-France, Départements du Val d'Oise et des Yvelines**

Superficie officielle du site Natura 2000 au titre de la directive "Habitats, faune, flore" 92/43/CEE : **22 hectares**

Préfet coordinateur : **Préfet du Val d'Oise**

Présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 désignée pendant la période de l'élaboration du DOCOB : **Martine PANTIC, membre du Comité syndical du Parc naturel régional du Vexin français, maire de Saint-Cyr-en-Arthies**

Vice-présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 désignée pendant la période de l'élaboration du DOCOB : **Monique DE SMEDT, membre du Comité syndical du Parc naturel régional du Vexin français, maire de Saint-Gervais**

Structure porteuse : **Parc naturel régional du Vexin français**

Opérateur : **Parc naturel régional du Vexin français**

3.2. Composition du comité de pilotage

La composition du comité de pilotage a été arrêtée le 13 juin 2008. Il est constitué des membres suivants :

- le Préfet du Val d'Oise
- le Préfet des Yvelines
- le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
- le Directeur départemental des territoires du Val d'Oise
- le Directeur départemental des territoires des Yvelines
- le Président du Conseil régional d'Île-de-France
- le Président du Conseil général du Val d'Oise
- le Président du Conseil général des Yvelines
- le Maire de la Commune de Follainville-Dennemont (78)
- le Maire de la Commune de Chars (95)
- le Maire de la Commune de Saint-Cyr-en-Arthies (95)
- le Maire de la Commune de Saint-Gervais (95)
- le Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Vexin français
- le Président du Communauté de communes du Val de Viosne
- le Président du Communauté de communes Vexin-Val-de-Seine
- le Président du Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines
- le Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France
- le Président du Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France
- le Président des Propriétaires forestiers sylviculteurs d'Île-de-France
- le Président de l'Union nationale des industries de carrières et d'exploitation de matériaux, section Île-de-France
- le Président du Comité départemental de spéléologie
- le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France
- le Directeur du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien
- le Président de l'association Yvelines environnement
- le Président de l'association Val d'Oise environnement
- le Président de l'association des Amis du Vexin français
- le Président du Comité régional de la randonnée pédestre d'Île-de-France
- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, Val d'Oise/Yvelines
- le Président de la Chambre des métiers du Val d'Oise

3.3. Présentation du site

Le site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français" concerne d'anciennes carrières souterraines ou des cavités naturelles abritant des chiroptères en hibernation, il ne prend pas en compte les gîtes estivaux. Il s'étend sur quatre communes situées dans le périmètre du Parc naturel régional du Vexin français : Chars, Follainville-Dennemont, Saint-Cyr-en-Arthies et Saint-Gervais.

D'autres cavités d'hibernation existent sur le territoire du Vexin français, les plus intéressantes sont prises en compte par les autres sites Natura 2000 du territoire : "Coteaux et boucles de la Seine" et "Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents".

Sur Chars, 4 sous-ensembles englobant au total 12 cavités sont disséminés autour du centre du bourg. Ce sont d'anciennes carrières abandonnées, en général de taille moyenne à faible (100 mètres de galeries en moyenne par cavité). Elles abritent une petite dizaine d'espèces, dont les cinq de la directive habitats. En moyenne, une cinquantaine d'individus sont présents chaque hiver dans les cavités de Chars, l'espèce la mieux représentée étant le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) avec une petite vingtaine d'individus.

Sur la commune de Follainville-Dennemont, la cavité concernée est une ancienne carrière souterraine, de grande taille (environ 1000 mètres de galeries), avec une hauteur de plafond importante (de 3 à 6 mètres). Elle est située le long de la Seine, un peu à l'écart du bourg de Dennemont. Elle accueille en hiver 7 espèces au maximum, en effectif réduit. La seule espèce bien représentée est la Pipistrelle (*Pipistrellus sp.*), avec une centaine d'individus par an. L'intérêt de cette cavité tient également à la présence d'une petite colonie de Grands murins (une vingtaine) en été.

La cavité située sur la commune de Saint-Cyr-en-Arthies est une carrière souterraine abandonnée de taille moyenne (environ 100 mètres de galeries), avec une hauteur de plafond de 3 à 4 mètres. Cette cavité a été fermée à l'aide d'une grille en 2006, dans le cadre d'un programme d'actions du Parc sur la protection des sites d'hivernage. Cette action semble avoir permis une légère augmentation des effectifs du Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), espèce principale dans cette cavité.

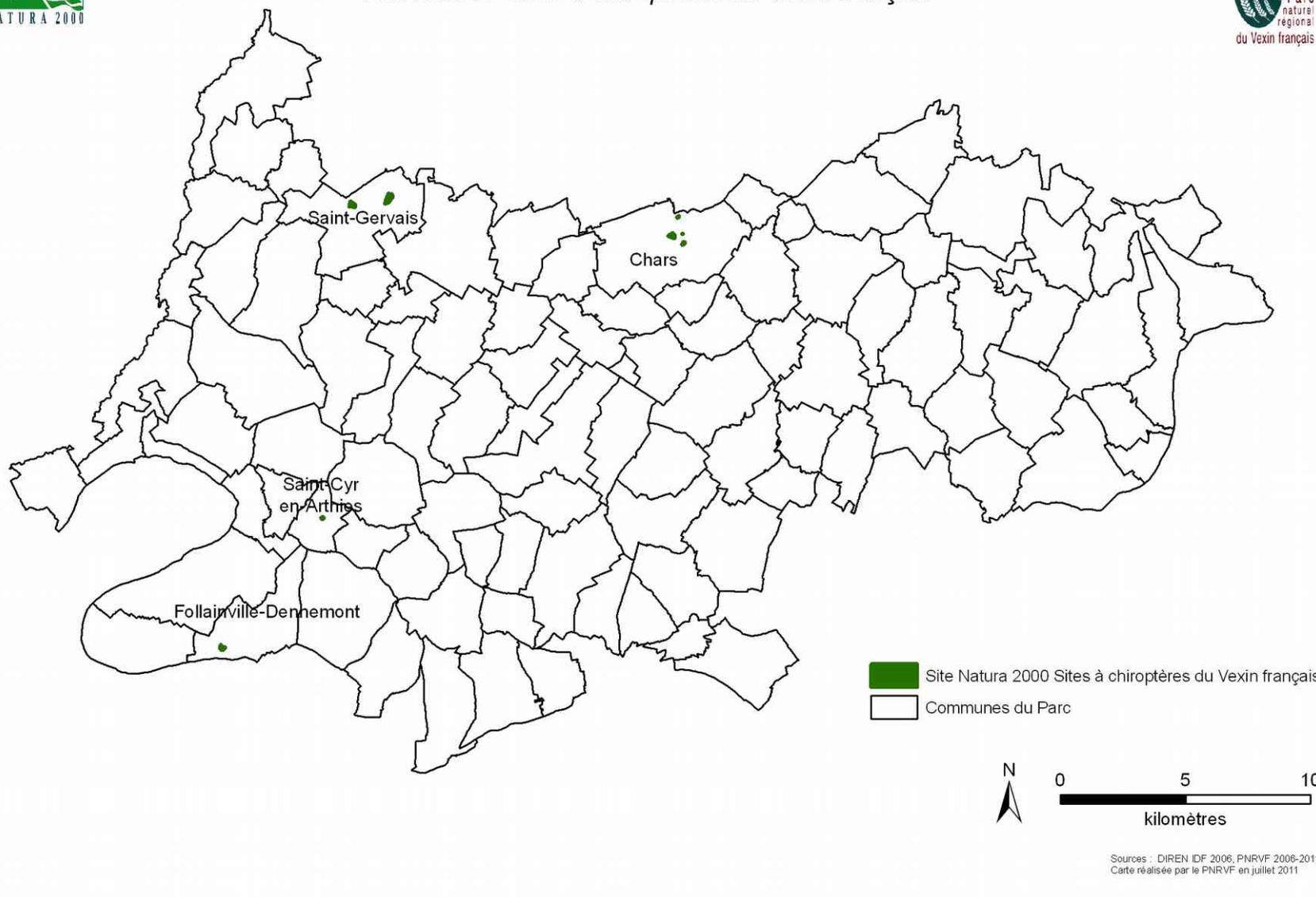
Sur la commune de Saint-Gervais, le périmètre du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français" est constitué de 2 sous-ensembles, abritant 4 cavités.

Deux d'entre elles sont situées à proximité du bourg de Saint-Gervais. L'une d'elle sert en partie de remise pour du matériel agricole, il s'agit d'une ancienne carrière de taille moyenne (environ 300 mètres de galeries), avec une hauteur de plafond de 2 à 3 mètres. Elle accueille en faible effectif jusqu'à 6 espèces de chauves-souris, la mieux représentée étant le groupe des Murins à « museau noir » (groupe des Murins à moustaches, de Brandt et d'Alcathoé, non identifiables en cavité), dont on a dénombré jusqu'à 5 individus. L'autre cavité sert comme entrepôt de stockage d'accessoires et de plantes de décors de cinéma. Les 3 entrées débouchent sur plus de 2000 mètres de galeries où le seul comptage de l'hiver 2010-2011 a recensé une cinquantaine d'individus de 8 espèces, dont trois de l'annexe II de la directive « Habitats ». Une 3ème cavité se trouve en face, hors du périmètre Natura 2000.

Les deux autres cavités sont situées dans un boisement, au nord-est du bourg de Saint-Gervais. L'une d'elle est une carrière souterraine abandonnée qui abrite jusqu'à 11 espèces de chauves-souris. Là encore, les effectifs sont très faibles, les Murins à « museau noir » étant les espèces les mieux représentées. L'autre cavité accueille jusqu'à 6 espèces de chauves-souris en effectif très réduit puisqu'en général un seul individu de chaque espèce est recensé.



Périmètre du site Natura 2000 FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français

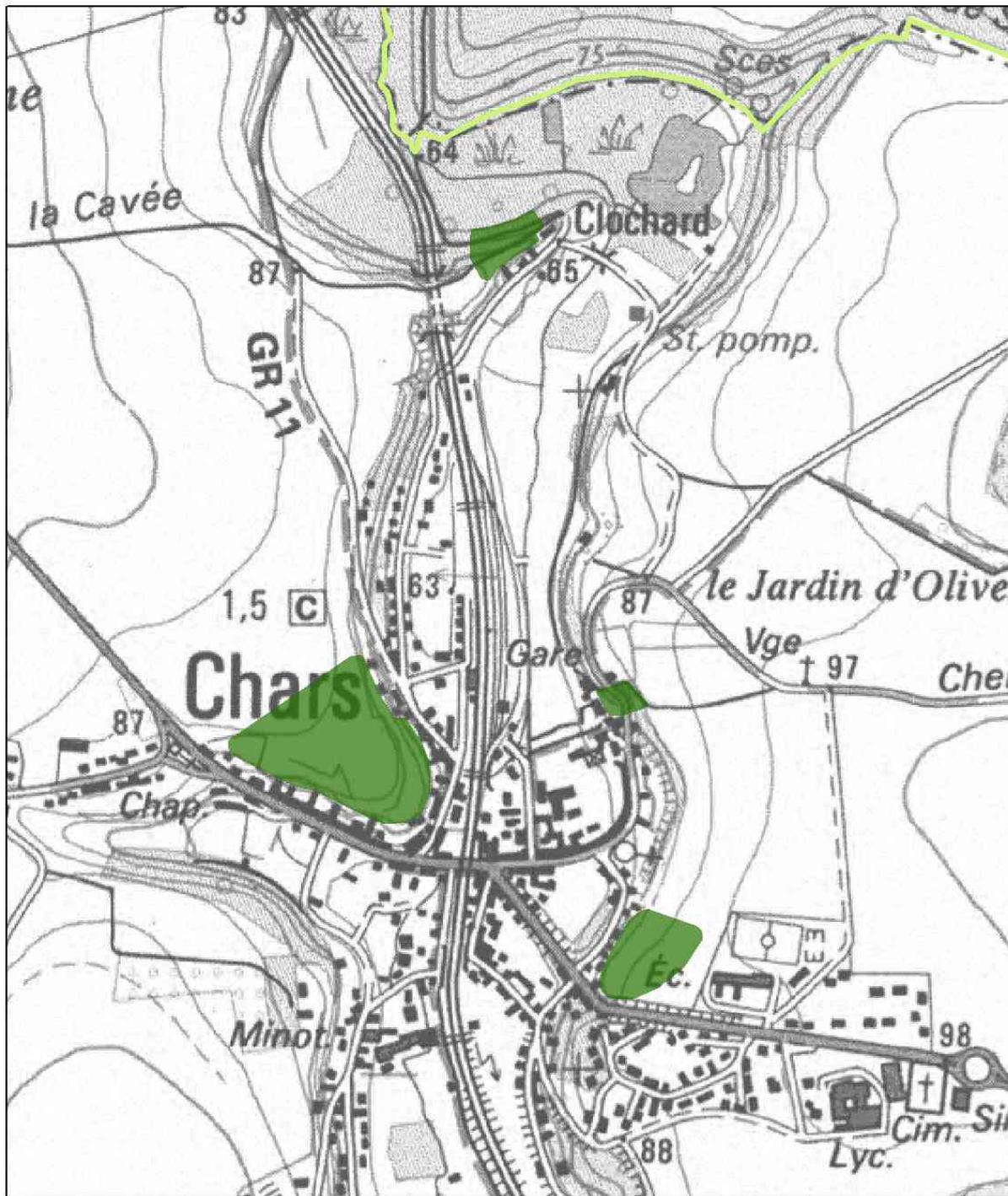


Carte 5 : Périmètre du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"



Localisation des cavités de Chars

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



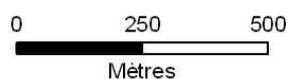
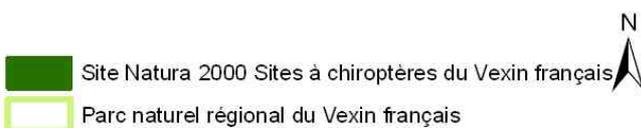
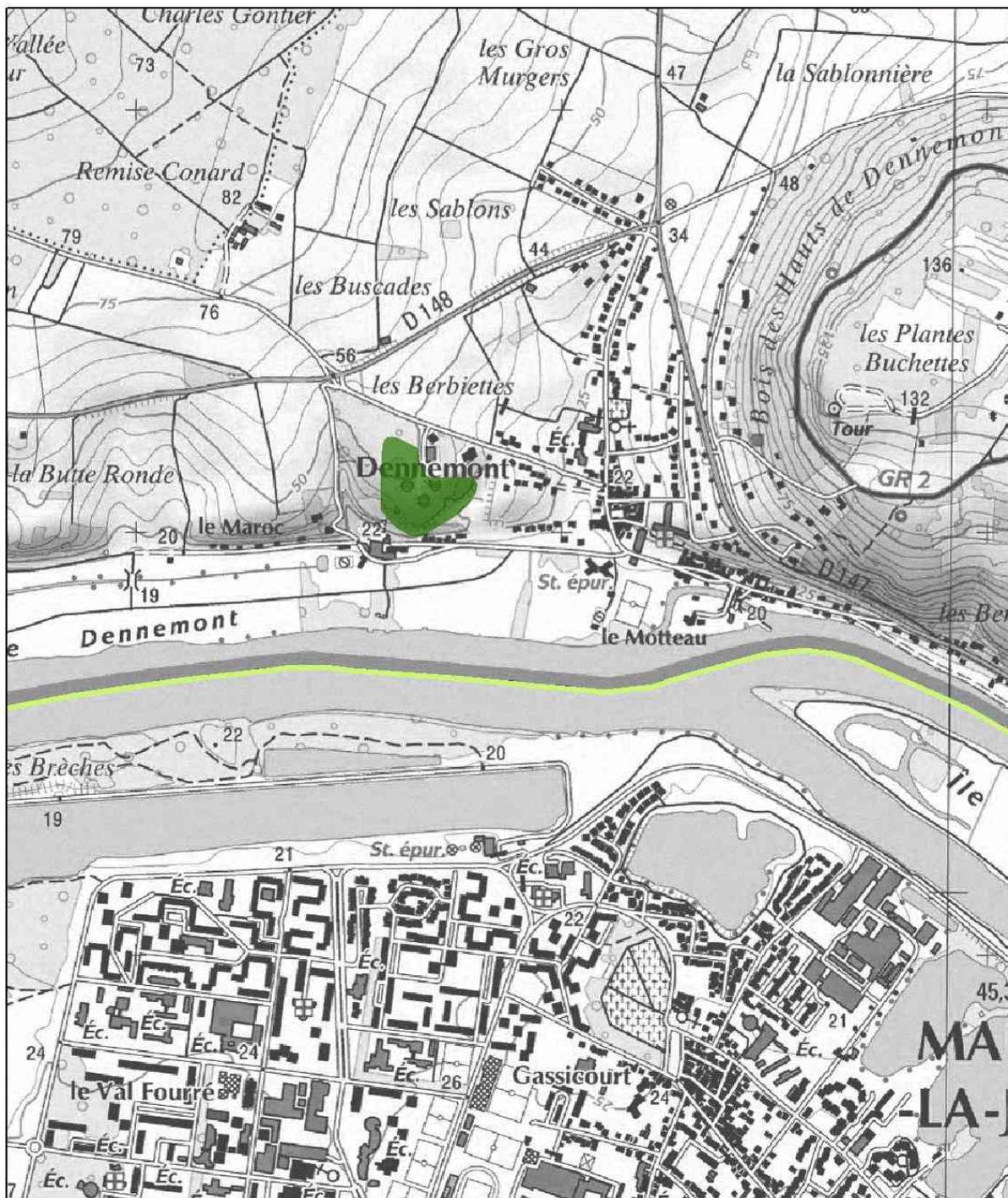
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, PNRVF 2007 & 2011
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 6 : Localisation des cavités de Chars



Localisation de la cavité de Follainville-Dennemont

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



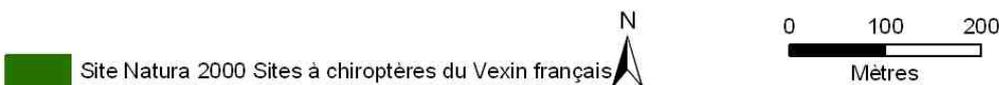
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, PNRVF 2007 & 2011
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 7 : Localisation de la cavité de Follainville-Dennemont



Localisation de la cavité de Saint-Cyr-en-Arthies

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, PNRVF 2011
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 8 : Localisation de la cavité de Saint-Cyr-en-Arthies

Description des espèces et des cavités

1. Le Vexin français et les chiroptères

1.1. Rappel sur l'intérêt des chiroptères

Strictement insectivores, inféodées à la chasse nocturne en vol, les chauves-souris ou chiroptères, sont les seuls animaux, avec quelques oiseaux nocturnes (Chouette chevêche, Petit duc, Engoulevent d'Europe...), à utiliser cette niche écologique.

Ces mammifères volants ont donc un rôle irremplaçable et contribuent fortement à l'équilibre des écosystèmes.

Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, ces animaux ont considérablement régressé pour plusieurs raisons :

- l'utilisation massive de pesticides et phytosanitaires :
Que ce soit dans l'agriculture mais également chez les particuliers pour l'entretien des jardins, cela a d'une part contribué à faire chuter l'entomofaune dans certains secteurs, d'où une raréfaction des ressources alimentaires, et a entraîné d'autre part l'empoisonnement des chauves-souris.
- l'intensification de l'agriculture :
Le mode de chasse et le repérage dans l'espace des chiroptères par ultra-sons les rendent extrêmement dépendant du paysage. La transformation des paysages avec l'intensification des pratiques agricoles a fait disparaître beaucoup de prairies, de haies, de boisements avec leurs lisières, utilisés comme territoire de chasse ou de déplacement par les chiroptères. La destruction de ces éléments a également conduit à un isolement progressif des zones de chasse et des gîtes favorables limitant les échanges de population et le brassage génétique nécessaire au maintien d'une population en bonne santé.
- la destruction, directe ou indirecte, et le dérangement des colonies de mise-bas :
Les colonies de chauves-souris sont composées uniquement de femelles avec leur unique jeune de l'année. Ce faible taux de reproduction entraîne une grande fragilité des colonies et une lente régénération en cas de dérangement. Malheureusement, du fait des croyances populaires et des superstitions, elles ont souvent été détruites volontairement. Un problème, plus moderne et particulièrement vrai en Île-de-France, tient à la rénovation intensive et l'aménagement de plus en plus courant des combles des anciens corps de fermes, granges, châteaux, entraînant ainsi une disparition progressive de tous les gîtes favorables pour les espèces anthropophiles.
Les espèces forestières sont quant à elles directement liées aux pratiques sylvicoles. Dans le Vexin, il est probable que la sélection du châtaignier au XVIII^{ème} siècle, la destruction des arbres morts non productifs... ont eu un impact sur ces espèces arboricoles. La découverte des gîtes de mises-bas en cavité arboricole étant de plus particulièrement compliquée, il est extrêmement difficile d'estimer l'état des populations.
- le dérangement dans les gîtes d'hiver :
Les chauves-souris hibernent dans des cavités souterraines (également des gîtes arboricoles pour les plus forestières) principalement en raison de la stabilité thermique et hydrique de ces sites qui leur permet de rentrer en léthargie et de passer l'hiver. Compte-tenu de l'absence de ressources alimentaires à cette période, les chiroptères vivent sur

les graisses accumulées en automne. Le dérangement dans les sites souterrains peut donc se révéler catastrophique pour ces animaux. En effet, les réveils suite aux stress leur font consommer une grande partie de l'énergie nécessaire pour passer l'hiver, pouvant occasionner leur mort. Cette problématique est très importante dans le Vexin, la fréquentation des anciennes carrières ou grottes étant assez importante compte-tenu de la proximité de l'agglomération parisienne.

1.2. Les chiroptères dans le Vexin

Le Parc naturel régional du Vexin français accueille 17 espèces de chiroptères sur les 20 recensées en Île-de-France.

Cette diversité plutôt moyenne peut cependant s'expliquer par l'absence de données récentes concernant un certain nombre d'espèces forestières (Barbastelle d'Europe, Noctule commune). D'autre part, les plateaux cultivés se révèlent peu favorables pour cette faune (absence de nourriture, pas d'éléments structurants pour le repérage par ultra-sons).

Malgré tout, les plateaux sont entrecoupés de vallées (de la Viosne, du Sausseron, de l'Aubette de Meulan, de l'Aubette de Magny, des rus du Roy, de la Seine, de l'Epte) le long desquelles s'organisent des paysages diversifiés alternant prairies, pelouses sèches, haies, bosquets et forêts, très favorables à l'accueil et la chasse des chiroptères.

De plus, le Vexin est un territoire clé car il a la particularité d'accueillir la quasi-totalité des populations hivernantes de Grand et Petit rhinolophe d'Île-de-France (Mortier M., 2004), deux espèces de l'annexe II de la directive "Habitats-faune-flore", particulièrement menacées dans la région.

Le Vexin est également un territoire riche en histoire et encore assez rural où existent de nombreux bâtiments anciens (châteaux, corps de fermes, manoirs...) dont certains abritent peut-être des colonies de mise-bas, pour peu qu'un accès existe encore dans les combles.

Enfin, le Vexin dispose de nombreux sites souterrains. Il s'agit principalement d'anciennes carrières de calcaire exploitées jusque dans les années 70 pour la production de champignons et dont l'abandon progressif a mis à disposition un grand nombre de gîtes d'hivernage pour les chiroptères. Quelques cavités naturelles (grottes, failles) complètent ce réseau de cavités.

La mise en évidence de l'intérêt chiroptérologique de ces cavités et l'inscription des plus intéressantes au réseau européen Natura 2000 fait suite à un important travail d'investigation réalisé entre 1994 et 1999 par l'Atelier de GEstion des Millieux NATurels (AGEMINAT, 2001), travail poursuivi depuis par les bénévoles chiroptérologues d'Île-de-France.

Si leur intérêt a pu être mis en évidence, il ressort également que les populations présentes dans ces sites sont menacées de disparition pour des raisons diverses de sur-fréquentation liée à la proximité de l'agglomération parisienne.

Un programme de protection des cavités a été mis en place par le Parc en 2000 qui vise à installer des grilles à barreaux horizontaux pour empêcher la fréquentation des cavités, tout en laissant le passage à la faune sauvage. A l'heure actuelle, seuls 3 sites d'hivernage ont été sécurisés ; l'inscription au réseau Natura 2000 constitue donc un élément indispensable pour la préservation de cette faune particulière.

Cependant, compte-tenu de la biologie particulière de ces mammifères, il est évident que la seule sécurisation des sites d'hivernage ne permettra pas de maintenir les populations de chauves-souris du Vexin sans mesures de protection des colonies de mises-bas et des

biotopes, en particulier les sites de chasse (marais, pâtures, pelouses...) et les corridors de déplacements.

Les inventaires réalisés depuis 1995 ont permis d'obtenir plus de 4600 données sur le Vexin français.

Le graphique suivant (figure 1) montre l'évolution des effectifs annuels, toutes espèces confondues sur le territoire du Vexin français (hors "pipistrelles" dont les rares rassemblements connus en hiver peuvent en revanche atteindre de gros effectifs et biaiser l'interprétation).

L'augmentation des effectifs et du nombre de sites prospectés entre 1999 et 2001 correspond à l'important effort de prospection qui a accompagné la réalisation de l'étude de l'AGEMINAT en 2001, étude qui sert à l'heure actuelle de base pour la définition des priorités de protection des sites d'hivernage et l'inscription de certains au titre de la directive européenne "Habitats-Faune-Flore".

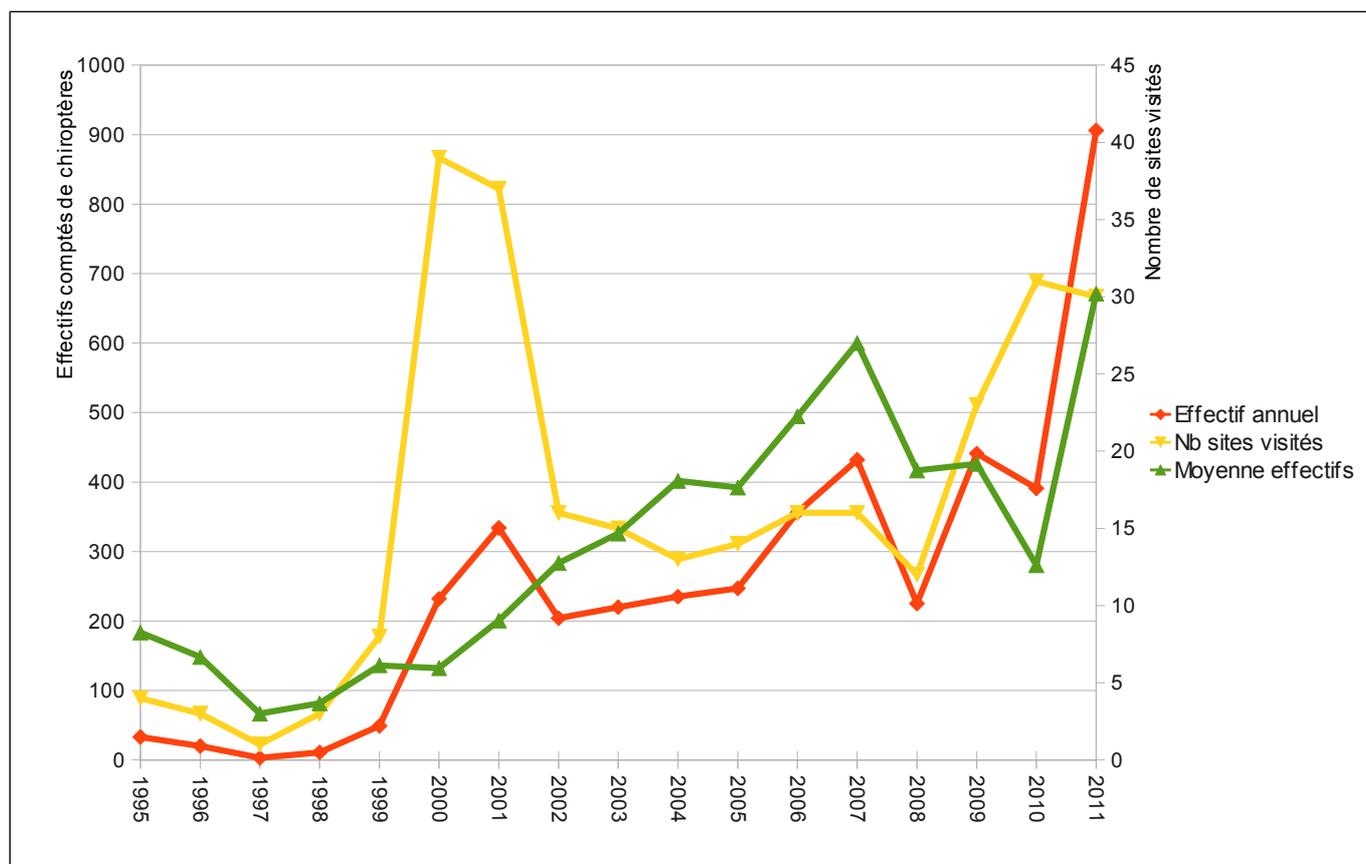


Figure 1 : Évolution des effectifs comptés annuellement en hiver sur le Vexin français

En 2000-2001, il existe une forte corrélation entre l'évolution du nombre de sites prospectés et les effectifs annuels.

En revanche, cette corrélation n'est plus confirmée entre 2007 et 2011, où les effectifs sont fluctuants et ce, malgré un nombre de gîtes prospectés parfois important.

Ce constat amène à penser qu'il existe encore plusieurs sites d'hivernage importants, à ce jour non identifiés et pouvant expliquer ces variations annuelles.

Les conditions météorologiques des jours ayant précédés les comptages peuvent également influencer la présence des chiroptères, mais il n'y a pas eu de suivi météo lors des comptages pouvant faire ressortir une corrélation.

Les cavités situées sur le site Natura 2000 de la « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » représentent une part non négligeable des observations (plus de 45%) en raison notamment de la présence de plusieurs sites d'hivernage majeurs tels que les anciennes carrières de Villarceaux à Chaussy (site protégé par le PNRVF depuis 2001), la carrière d'Ambleville, les grottes et carrières de Genainville.

Les cavités intégrées dans le site Natura 2000 des « Coteaux et boucles de la Seine » représentent une part des observations plus faible mais extrêmement importante puisqu'elles concernent majoritairement le Petit rhinolophe. Les effectifs recensés chaque année sur ce secteur représentent en effet 15% à 30% de la totalité des individus comptés dans le Vexin, avec un maximum de 40 individus en 2008 dû à la découverte d'un nouveau site d'hivernage sur Vétheuil.

La protection des 18 cavités du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » représente un enjeu très fort pour la protection des chiroptères du Vexin français et d'Île-de-France puisqu'elle représente $\frac{1}{4}$ des observations réalisées sur ce territoire.

La figure 2 ci-dessous représente la part de chiroptères observés par site Natura 2000 par rapport au total de chiroptères observés dans le Vexin sur la période 2001-2011.

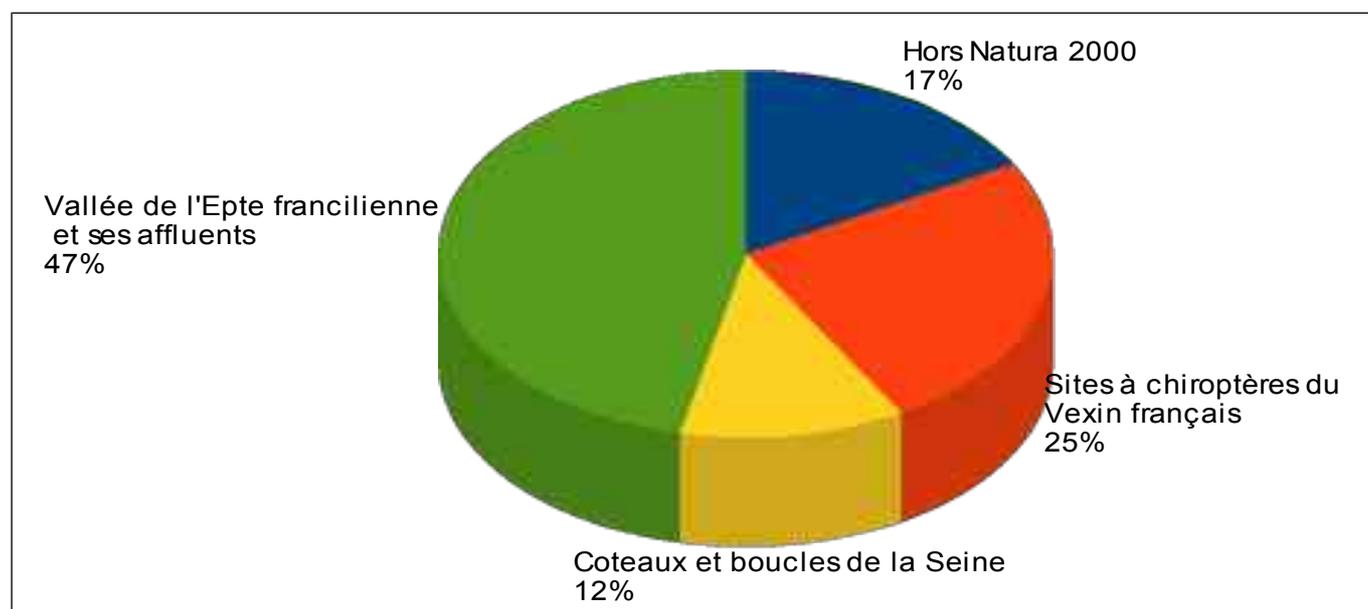


Figure 2 : Proportion relative des observations de chiroptères sur les sites Natura 2000 du Vexin français

1.3. Les espèces du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

1.3.1. Généralités

Sur les 17 espèces connues dans le Vexin, 10 ont déjà été observées en hivernage dans les cavités du Vexin français.

La figure 3 suivante représente la proportion relative des observations de chaque espèce sur l'ensemble des 18 sites concernés par rapport à l'ensemble des observations du site sur la période 2001-2011, hors "pipistrelles", la Pipistrelle commune étant une des espèces les plus communes et les plus abondantes de France.

Les espèces les plus représentées sur le site Natura 2000 sont le Petit rhinolophe et le groupe des murins à "museau noir" (regroupe 3 espèces non différenciables en hiver, *Myotis mystacinus*, *Myotis brandtii* et *Myotis alcaethoe*) qui représentent chacun environ 25% des observations. Parmi ce groupe des murins à « museau noir », seule la présence de *Myotis mystacinus* est avérée.

Suivent ensuite le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer et le Grand murin qui représentent environ 10% à 15% des données.

Les 5 autres espèces ou groupes d'espèces représentent quand à eux moins de 10% des observations.

Les espèces fissuricoles ou forestières ne sont pas forcément visibles dans les comptages et leurs populations sont sans doute largement sous-évaluées.

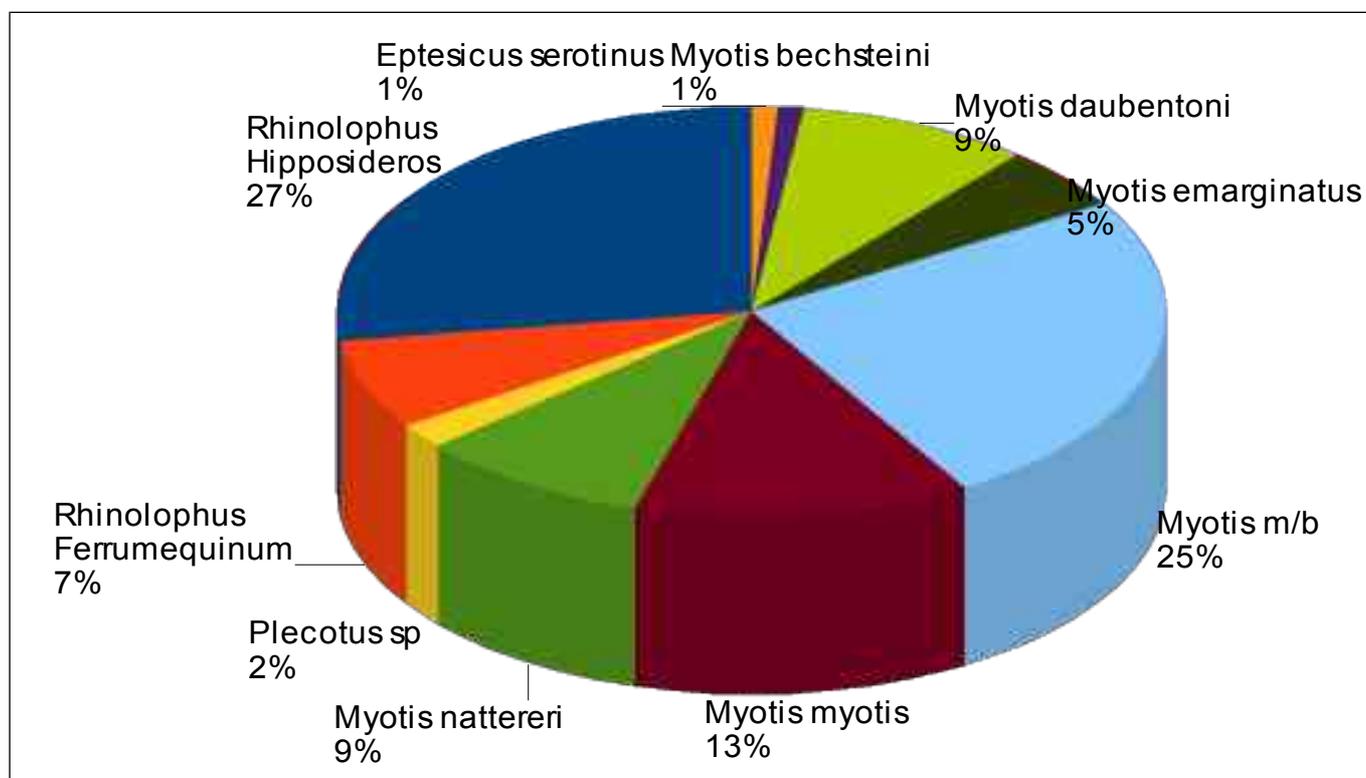


Figure 3 : Proportion relative des effectifs des différentes espèces présentes sur le site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

Ce graphique (figure 3) montre bien l'importance du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français" pour la conservation du Petit rhinolophe, d'une part, et pour le Grand murin d'autre part. Il faut souligner, pour cette dernière espèce, que plus de 50% des observations depuis 2000 sur le territoire du Vexin français ont été réalisées sur les cavités de ce site Natura 2000.

Les 3 autres espèces de l'annexe II représentent une part plus faible des effectifs mais tout de même très importante compte-tenu de l'état de leur population sur le territoire du Vexin français.

Les maximums des effectifs observés par espèce et par cavité sur la période 2001-2011 sont indiqués en annexe 1 page 262.

1.3.2. Les espèces de l'annexe II de la directive « Habitat-Faune-Flore »

Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Code Natura 2000 : 1303

Cette espèce de petite taille (37 à 45 mm de long et 192 à 254 mm d'envergure) ne peut être confondue car elle se pend au plafond enveloppée dans ses ailes.

Le Petit rhinolophe a considérablement régressé en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale avec la mutation de l'agriculture et les modifications du paysage. En effet, il est inféodé aux paysages hétérogènes alternant prairies, bosquets et forêts et qui présentent des éléments structurants (lisières, haies, taillis sous futaie) sans lesquels il ne peut se repérer et se déplacer. En raison de la portée limitée de son sonar, il est en effet incapable de traverser les surfaces importantes de milieux ouverts.

Leur durée de vie est d'environ 10 ans, avec un âge maximum connu de 20 ans.



Petit rhinolophe
© Céline PRZYŚCIEKI

En été, il établit ses colonies dans les combles de vieux bâtiments et fréquente des caves, des grottes naturelles ou des carrières en hiver, entre 4 et 11°C et une hygrométrie de 80 à 100%.

Il a considérablement souffert de l'aménagement des combles et des destructions volontaires, et son impossibilité à se cacher en fissure pendant l'hivernage le rend extrêmement sensible aux dérangements.

Cette espèce n'est plus présente en Île-de-France que dans le Vexin et le nord du département des Yvelines. Les populations hivernantes du Vexin sont localisées essentiellement sur les communes de Chars (35%), en vallée de l'Epte (35% sur Chaussy, Ambleville, Genainville) et sur les coteaux de Seine (15% sur Vétheuil), à proximité des colonies de reproduction connues sur la Villetterte dans l'Oise et sur la Roche-Guyon ou à rechercher en vallée de l'Epte. Une part moins importante des observations a été réalisée en vallée de l'Aubette de Magny (6% sur Saint-Gervais et Magny-en-Vexin) mais ces données sont extrêmement importantes pour la conservation de l'espèce puisqu'elles constituent le lien entre les populations du secteur Epte/Coteaux de Seine d'une part et Chars d'autre part. Cette population fait également le lien entre les populations de l'est de l'Eure et du sud de l'Oise, et a donc un rôle fondamental pour le maintien de l'espèce au delà des limites administratives de la région Île-de-France.

Les effectifs inventoriés en hiver sur le Vexin semblent en légère augmentation depuis les années 2000 avec un maximum observé en 2009.

Avec une population sur le Vexin français d'environ 120 individus, auxquels peuvent être ajoutés la cinquantaine d'individus présents dans l'Eure juste en bordure de la vallée de l'Epte, il s'agit de l'espèce de l'annexe II la mieux représentée sur le territoire.

Sur le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » pour la période 2001-2011, il y a 24 individus observés en moyenne par an, avec un maximum de 42 individus observés en 2011.

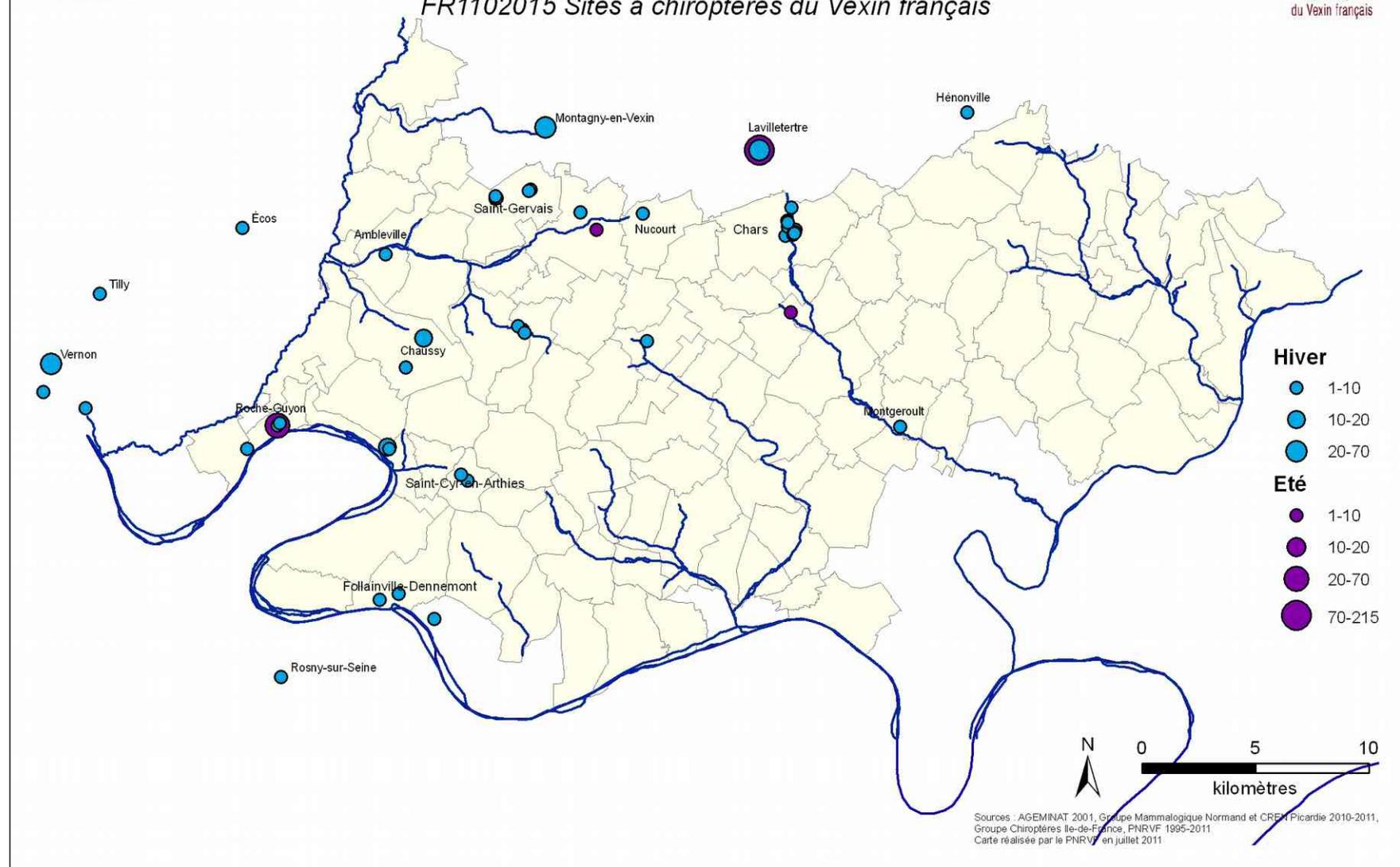
35 % des Petits rhinolophes du Vexin français se trouvent au niveau de ce site Natura 2000.

(voir annexe 2 page 263)



Répartition de *Rhinolophus hipposideros* sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 10 : Répartition de *Rhinolophus hipposideros* sur le territoire du Vexin français

Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Code Natura 2000 : 1304

D'aspect identique au précédent mais de plus grande taille (54 à 71 mm de long et 330 à 400 mm d'envergure), cette espèce est en revanche beaucoup moins abondante. 80% des effectifs régionaux sont pourtant localisés dans le Vexin et mettent l'accent sur le caractère extrêmement menacé du Grand Rhinolophe.

Comme le Petit rhinolophe, il utilise pour chasser des paysages diversifiés alternant prairies, boisements de feuillus, lisières de forêts ou de haies.

Leur durée de vie est d'environ 15 ans, avec un âge maximum connu de 30 ans.

Les colonies de mise-bas s'installent dans des combles assez vastes dans les châteaux, églises, granges, fermes... mais également dans des souterrains à température assez élevée.

En hivernage, il utilise des cavités naturelles ou artificielles (carrières, caves, tunnels), à des températures comprises entre 5 et 12°C et une hygrométrie de 80 à 100%.

De part son écologie proche de celle du Petit rhinolophe, il est donc sujet aux mêmes menaces et aux mêmes causes de disparition.

65 % des effectifs comptés depuis 2000 se situent sur les communes de Chaussy et Genainville, 15% sur Chars, et les communes de Vétheuil et de Saint-Gervais se partagent environ 10% des données.

Une petite colonie de mise-bas d'une quinzaine d'individus est connue à la Roche-Guyon. Une autre colonie d'une cinquantaine a été découverte en 2011 sur la commune d'Ambleville (J. Tranchard, Biotope, com. pers.).

Les effectifs maximums comptés en hiver sur le Vexin ne dépassent jamais 50 individus et, sur les 22 sites où l'espèce a déjà été observée, seule la grande carrière de Chaussy accueille plus de 5 individus en hiver.

Les populations connues dans l'Eure dans la partie limitrophe du Vexin cumulent moins de 30 individus (Groupe Mammalogique Normand, com. pers.) et sa situation est donc tout aussi alarmante dans ce département.

En Picardie, l'espèce est un peu plus abondante puisque les effectifs maximums cumulés totalisent environ 170 individus dont 70% dans l'Aisne. Comme dans le Vexin et l'Eure, la plupart des sites n'accueillent que quelques individus.

La situation de cette espèce dans le Vexin et en Île-de-France est donc particulièrement critique.

Sur le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » pour la période 2001-2011, il y a 6 individus observés en moyenne par an, avec un maximum de 11 individus observés en 2006.

21 % des Grands rhinolophes du Vexin français se trouvent au niveau de ce site Natura 2000.

(voir annexe 2 page 263)



Grand rhinolophe
© Céline PRZYSIECKI



Répartition de *Rhinolophus ferrumequinum* sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 11 : Répartition de *Rhinolophus ferrumequinum* sur le territoire du Vexin français

Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Code Natura 2000 : 1321

Il s'agit d'une espèce de taille moyenne (41 à 53 mm de long et 220 à 245 mm d'envergure), au museau brun, au pelage peu contrasté, brun-roux sur le dos et jaune-roux sur le ventre.

Il fréquente les vallées alluviales avec une mosaïque de milieux diversifiés alternant des zones de bocage, des massifs forestiers, des jardins et des vergers en secteur péri-urbain. Leur durée de vie est d'environ 20 ans.

Il s'agit également d'une espèce anthropophile qui fréquente en été des combles assez clairs dans les maisons ou les églises. Aucune colonie de reproduction n'est connue dans le Vexin français.



Murin à oreilles échancrées
© Nicolas GALAND

En hiver, cette espèce peut occuper des sites naturels ou artificiels, souvent par petits essaims, rarement loin en fissure, à des températures comprises entre 6 et 9°C mais pouvant aller jusqu'à 12°C et une hygrométrie de 80 à 100%. Quoique semblant en légère augmentation depuis 2000, les effectifs restent très faibles (18 individus comptés en 2001, 50 individus en 2011). Cette espèce a été observée sur une vingtaine de sites mais 50% des données sont localisées sur le seul site de Chaussy.

Le département de l'Oise cumule plus de 150 individus en hiver. Dans l'Eure, cette espèce n'est connue que dans le secteur de Vernon.

En Île-de-France, l'espèce n'occupe que 10% des gîtes inventoriés et, malgré son apparente expansion dans le Nord de la France, sa situation reste préoccupante dans la région.

Sur le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » pour la période 2001-2011, il y a 4 individus observés en moyenne par an, avec un maximum de 15 individus observés en 2008.

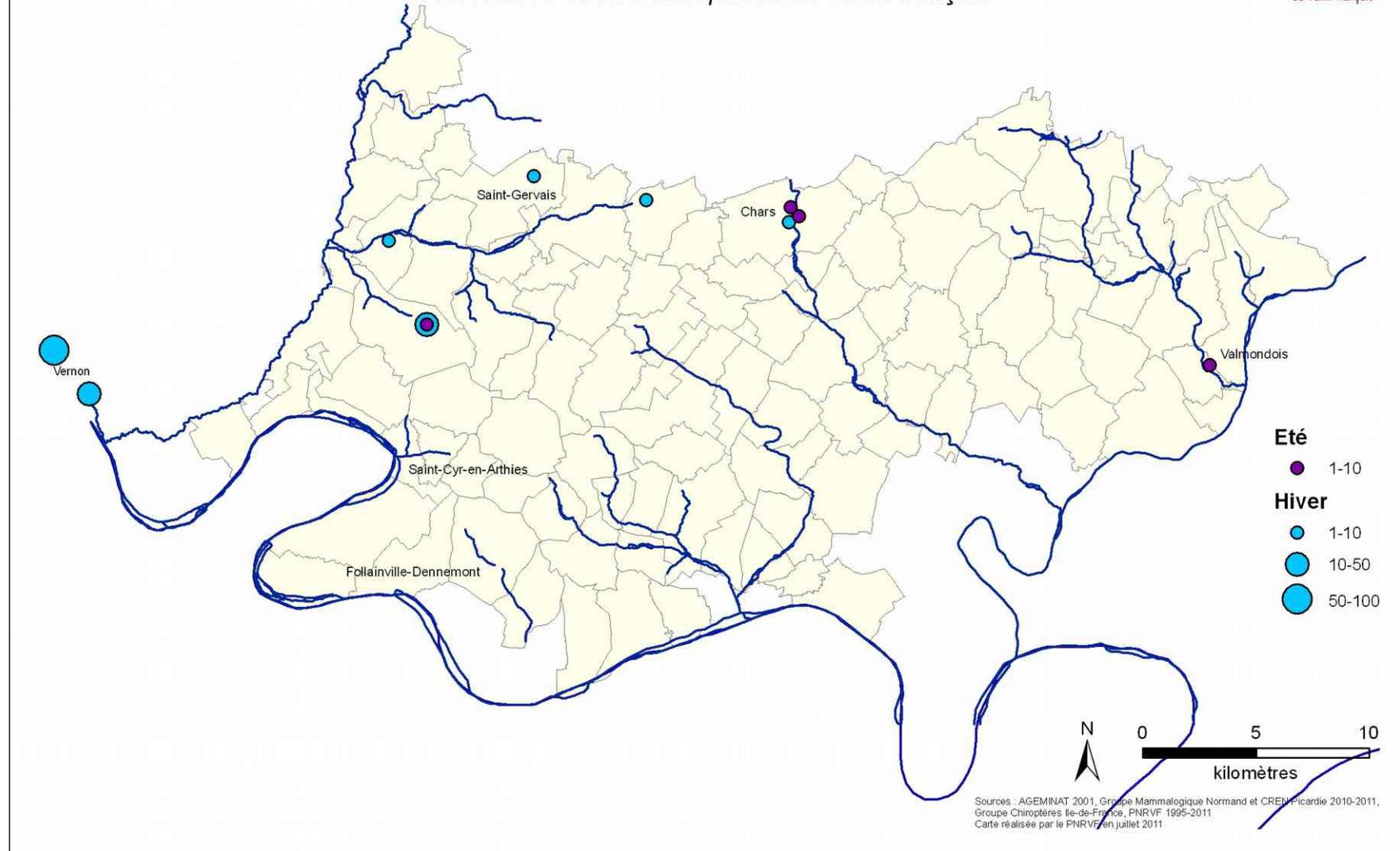
28 % des Murins à oreilles échancrées du Vexin français se trouvent au niveau de ce site Natura 2000.

(voir annexe 2 page 263)



Répartition de *Myotis emarginatus* sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 12 : Répartition de *Myotis emarginatus* sur le territoire du Vexin français

Le Grand murin (*Myotis myotis*)

Code Natura 2000 : 1324

Espèce de grande taille (67 à 84 mm de long et 350 à 450 mm d'envergure) au museau rose, au pelage gris-brun et blanc sur le ventre, il s'agit d'une des plus grosses espèces de chiroptères d'Europe. Leur durée de vie est d'environ 10 ans.

De part son mode de chasse par glanage au sol, il fréquente pour la chasse les prairies pâturées ou fraîchement fauchées et les boisements clairs sans sous-étage.

Cette espèce utilise également des gîtes anthropiques en été, principalement des combles assez vastes, notamment dans les châteaux et les églises. Aucune colonie de mises-bas n'est connue dans le Parc du Vexin.



Grand murin
© Céline PRZYSIECKI

Ses sites d'hivernage sont comparables à ceux des deux rhinolophes mais le Grand murin a la capacité de se cacher dans des fissures dans la roche pour hiverner et ses effectifs sont donc probablement sous-estimés. Ils hibernent à des températures de 3 à 9°C mais supportent les températures proches de 0°C et une hygrométrie variable de 65 à 100%.

Aucune évolution significative des effectifs hivernants n'est visible depuis 2000, les effectifs totaux sur le Vexin variant de 20 à 30 individus l'hiver. La majorité des observations est réalisée sur les communes du nord du Vexin français, 35% dans les cavités de Chars, 15% sur Saint-Gervais, 15% sur Chaussy, 10% sur Ambleville.

Une petite colonie (environ 15 individus) a été observée à plusieurs reprises en été dans la carrière de Follainville-Dennemont, mais la reproduction de ce petit rassemblement n'est pas confirmée.

Dans l'Eure, les secteurs de Vernon et de la vallée de l'Epte cumulent une cinquantaine d'individus l'hiver. Dans l'Oise, une centaine d'individus sont comptés l'hiver (50% des effectifs hivernants de Picardie).

Compte-tenu de sa répartition sur les 3 départements, il est probable qu'une colonie de mises-bas existe dans ces secteurs.

Sur le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » pour la période 2001-2011, il y a 11 individus observés en moyenne par an, avec un maximum de 21 individus observés en 2011.

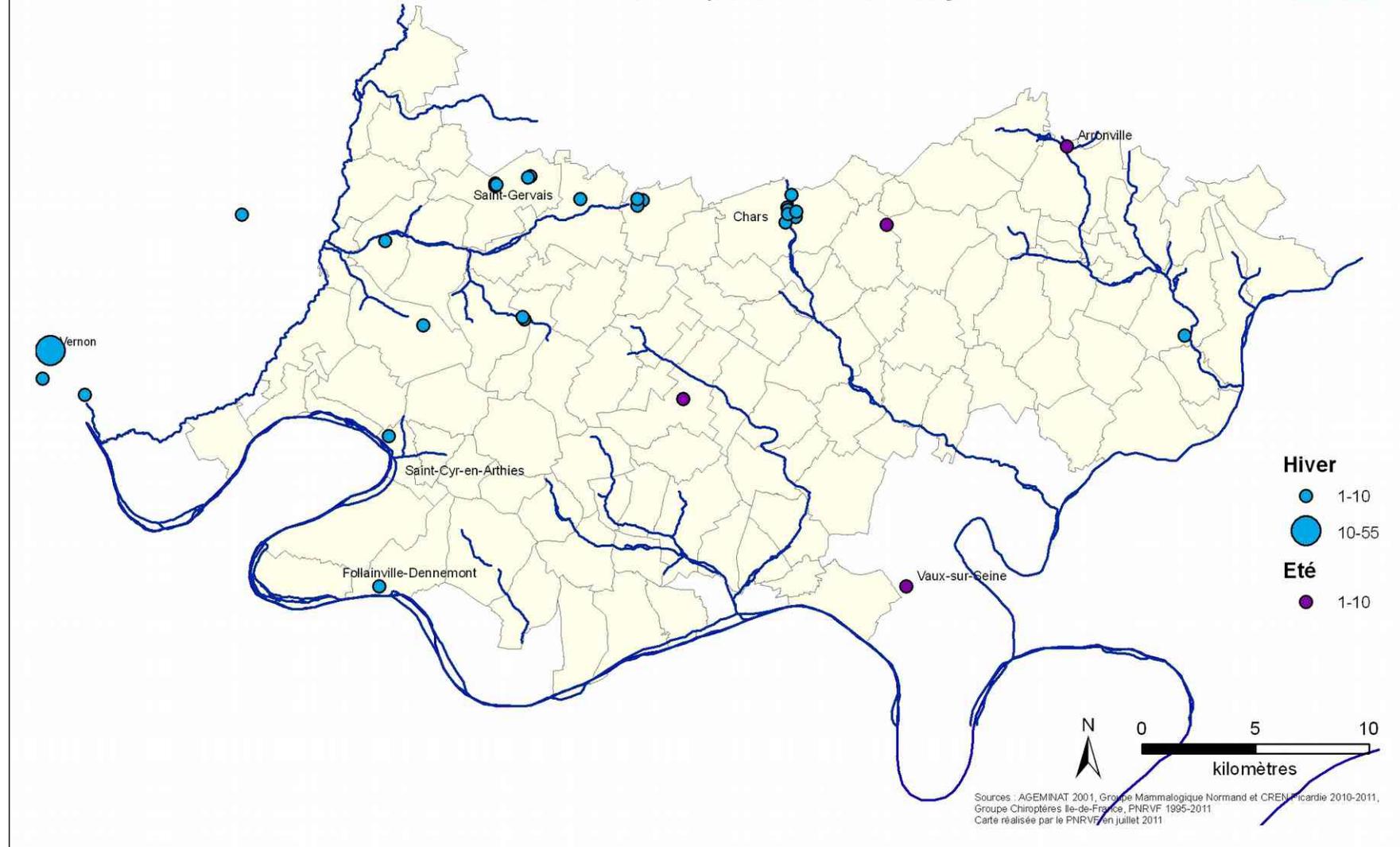
55 % des Grands murins Vexin français se trouvent au niveau de ce site Natura 2000.

(voir annexe 2 page 263)



Répartition de *Myotis myotis* sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 13 : Répartition de *Myotis myotis* sur le territoire du Vexin français

Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*)

Code Natura 2000 : 1323

Il s'agit d'une espèce de taille moyenne (45 à 55 mm de long et 250 à 286 mm d'envergure), au museau rose, au pelage contrasté, blanc dessous et brun sur le dos, aux oreilles très grandes pour un murin.

Le caractère très forestier de cette espèce, que ce soit pour la chasse ou l'établissement des colonies de reproduction, rend très difficile la connaissance de sa répartition et l'évaluation de l'état des populations. Leur durée de vie est d'environ 20 ans.

De plus, il s'enfonce assez profondément en fissure l'hiver ce qui rend difficile son observation et les effectifs observés sont probablement très loin de refléter la réalité. Ils hibernent à des températures comprises entre 3 et 12°C, principalement lorsque les températures extérieures sont négatives, et une hygrométrie de 90 à 100%.

Les données d'hivernage ou de capture pour cette espèce sont peu abondantes, représentant seulement 1% des données totales de chiroptères sur le Vexin, mais réparties de l'est à l'ouest du Parc du Vexin français.

Dans l'Oise et l'Eure, l'espèce est également très mal connue pour les raisons évoquées précédemment mais il est tout de même observé régulièrement dans la plupart des cavités.

Sur le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » pour la période 2001-2011, il y a 1 individu observé ou aucun par an, avec un maximum de 3 individus observés en 2008. Mais cela représente 54 % des Murins de Bechstein du Vexin français.

(voir annexe 2 page 263)



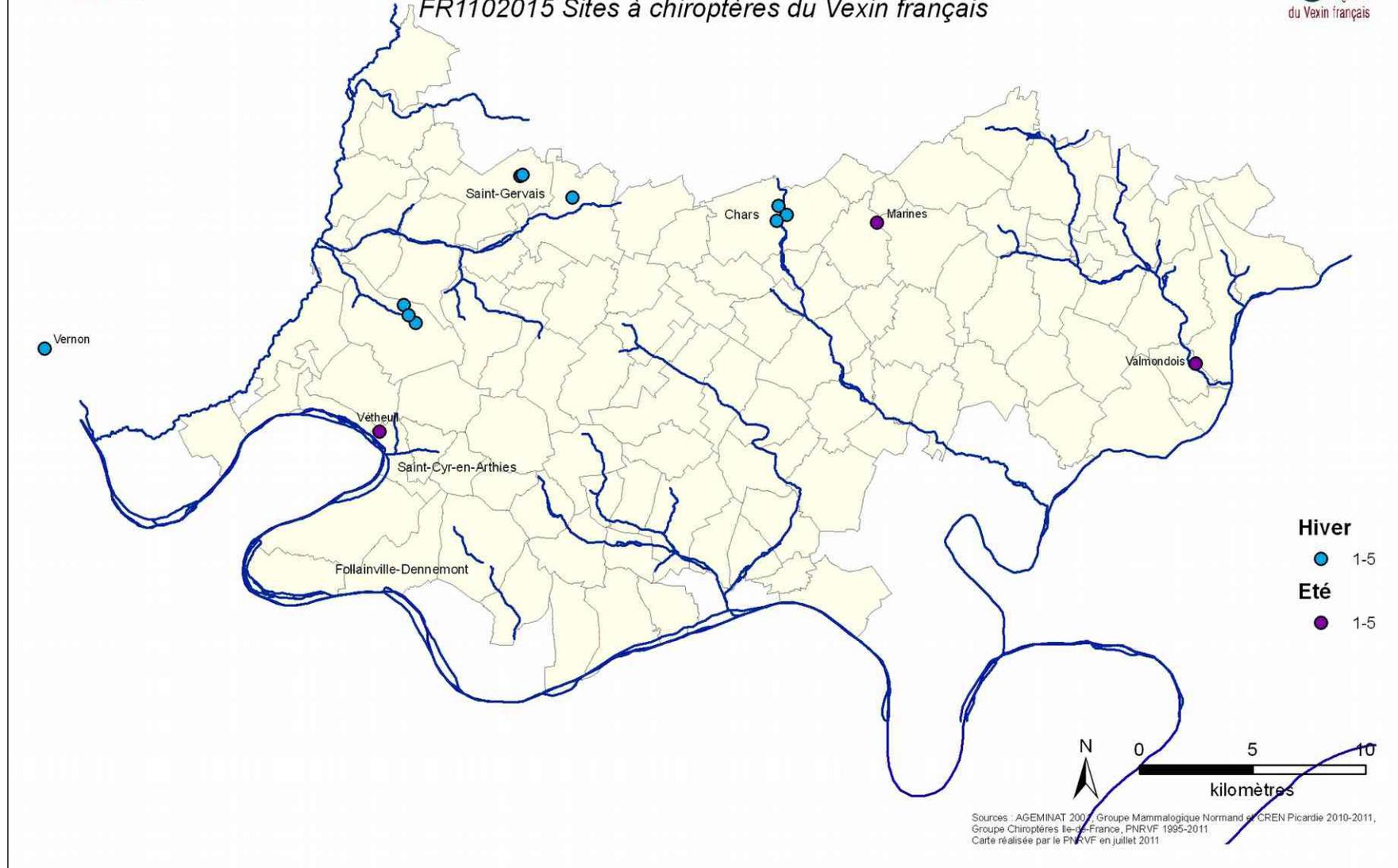
Murin de Bechstein
© Alexandre MARI



Répartition de *Myotis bechsteinii* sur le territoire du Vexin français



FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 14 : Répartition de *Myotis bechsteini* sur le territoire du Vexin français

1.3.3. Les autres espèces

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Il s'agit d'une espèce de grande taille (63 à 90 mm de long et 315 à 381 mm d'envergure) au museau noir, aux oreilles courtes et arrondies et au pelage assez long et de couleur brune.

Pour chasser, cette espèce fréquente des milieux variés, du parc urbain en ville aux prairies, et les zones bocagères ou les clairières forestières dans les zones plus rurales.

Il s'agit d'une espèce anthropophile qui établit souvent ses colonies dans les combles, sous les chevrons ou les poutres. Une colonie de mise-bas est connue dans le Vexin sur Champagne-sur-Oise.



Sérotine commune
© Wikipedia.org

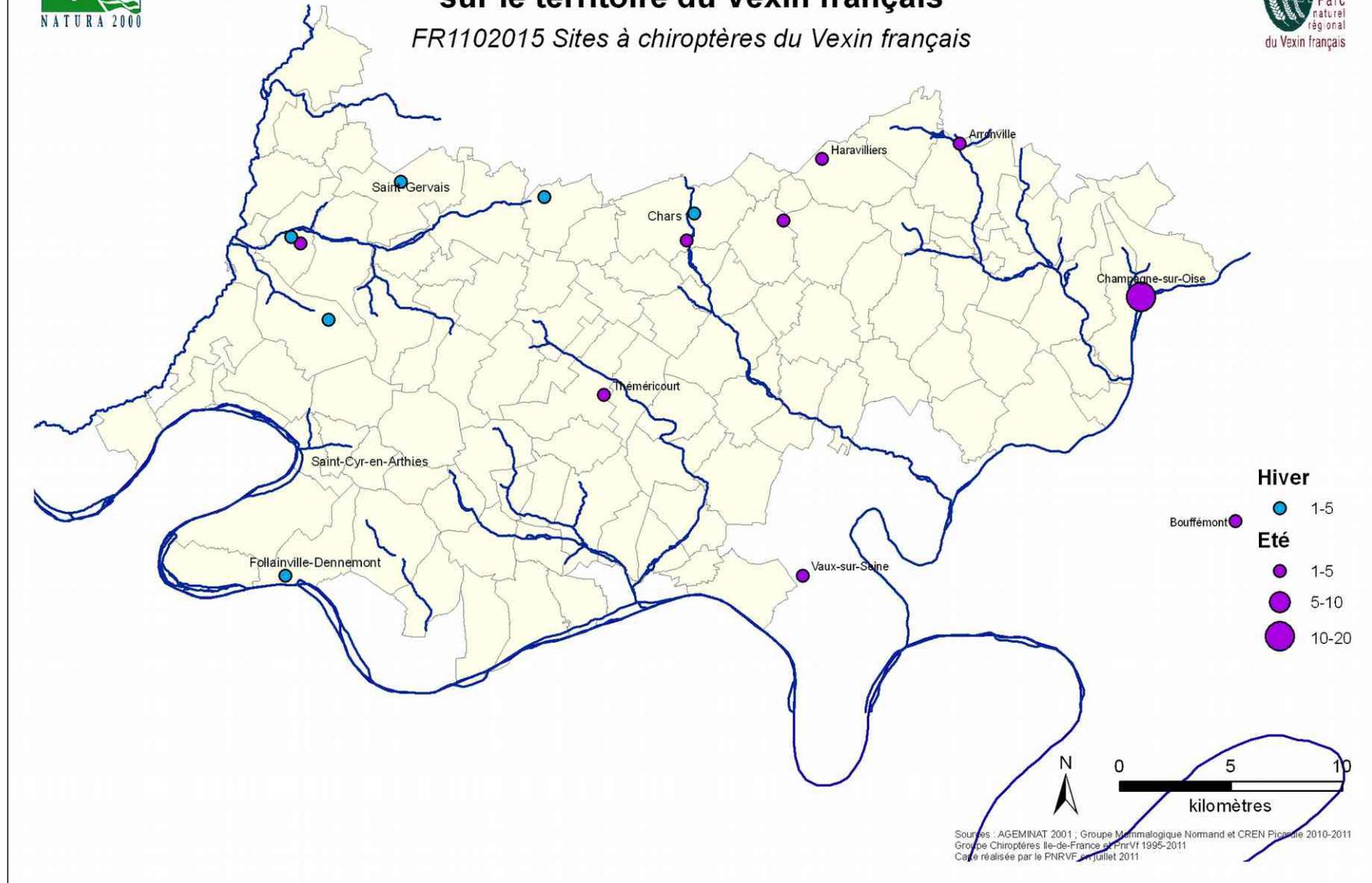
En hiver, elle est assez discrète et peut être observée dans des sites variés, tels que des carrières, grottes, ou caves, souvent à l'entrée de fissure.

Dans le Vexin, les données de Sérotine commune sont peu abondantes, issues d'observations en chasse l'été ou en fissure l'hiver. Sa répartition, bien qu'à affiner, couvre le territoire d'est en ouest et il est probable qu'elle soit présente sur l'ensemble du territoire.



Répartition de *Eptesicus serotinus* sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 15 : Répartition de *Eptesicus serotinus* sur le territoire du Vexin français

Les Noctules commune (*Nyctalus noctula*) et de Leisler (*Nyctalus leisleri*)

Il s'agit d'espèces forestières, de grande taille pour la Noctule commune (60 à 90 mm de long et 320 à 450 mm d'envergure) et de taille moyenne pour la Noctule de Leisler (48 à 72 mm de long et 260 à 340 mm d'envergure).

La Noctule commune est très forestière mais s'est également adaptée à la vie urbaine où elle utilise des gîtes dans le bâti ou des arbres de parcs urbains tel que le platane.

Pour la chasse, elle utilise une grande diversité de milieux qu'elle survole le plus souvent à haute altitude tels que des massifs forestiers, prairies, étangs, alignement d'arbres.

La Noctule de Leisler utilise été comme l'hiver des gîtes arboricoles principalement dans les feuillus, dans des cavités naturelles d'arbres sénescents.

Ses territoires de chasse sont variés, en forêt, sur des étangs, rivières...

Ces espèces ne sont pas considérées comme cavernicoles et les données en hivernage sont inexistantes sur le territoire. En outre, malgré de nombreuses prospections au détecteur en milieu forestier et la longue portée de leurs ultra-sons, les données en été pour ces deux espèces sont extrêmement rares.

Deux données récentes de Noctule de Leisler attestent de sa présence sur le Parc du Vexin français.

La Noctule commune a été contactée récemment sur Arthies (J. Tranchard, BIOTOPE, com. pers.) et une donnée ancienne de 1998 existe sur la forêt de Montmorency.

Le faible nombre de données pose la question de la qualité des boisements du Vexin français en terme d'offre en gîtes et en ressources alimentaires.



Noctule commune
© Wikipedia.org



Noctule de Leisler
© Wikipedia.org



Répartition de *Nyctalus leisleri* et *Nyctalus noctula* sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 16 : Répartition de *Nyctalus noctula* et *Nyctalus leisleri* sur le territoire du Vexin français

La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)

La Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)

Parmi ces 4 espèces, les 3 premières sont très anthropophiles.

La Pipistrelle commune est incontestablement la plus commune des chauves-souris du Vexin français. De petite taille (36 à 51 mm de long et 180 à 240 mm d'envergure), au museau noir, aux oreilles arrondies et au pelage brun, il s'agit de l'espèce de chauve-souris la plus commune en France et dans le Vexin.

Elle utilise des territoires de chasse très variés, en forêt, en prairie, mais également dans les villages et de ce fait, elle est contactée très fréquemment au détecteur à ultra-sons.

En été, elle occupe des gîtes très variés dans les interstices des toitures, entre les tuiles et la laine de verre, derrière des panneaux, volets...

Elle est en revanche beaucoup moins observée en hiver en raison de sa capacité à occuper des fissures très étroites et difficilement visible où elle peut faire l'objet de rassemblement de plusieurs centaines d'individus.

Deux rassemblements hivernaux et une seule colonie de mise-bas sont connus dans le Vexin français. Mais l'omniprésence de cette espèce au détecteur à ultra-sons dans les villages ou dans les milieux naturels permet de se rendre compte de sa large répartition.

La Pipistrelle de Kuhl (39 à 55 mm de long et 210 à 260 mm d'envergure) est également très commune en agglomération, où elle trouve des gîtes été comme hiver dans les anfractuosités des murs, les disjointements, derrière les bardages, dans les greniers... Ses territoires de chasse sont proches de ceux de la Pipistrelle commune, aussi bien dans les espaces ouverts que boisés et fréquemment dans les villes et villages.

Une seule donnée de reproduction, datant de 2009, est avérée sur le Vexin. Quelques contacts au détecteur complètent les maigres connaissances sur cette espèce.

Le Vexin se situe à la limite nord-est du domaine vital de cette pipistrelle dont les populations restent à évaluer.

La Pipistrelle pygmée (36 à 51 mm de long et 190 à 230 mm d'envergure) est également anthropophile mais ses gîtes se trouvent toujours à proximité de milieux boisés. Il n'existe pas de données pour cette espèce dans le Vexin en hiver car il est impossible de la différencier des autres espèces de pipistrelles.

Ses territoires de chasse se composent de zones humides, de forêts de feuillus claires avec taillis, de clairières et lisières. Bien que l'espèce ne soit pas identifiée sur le Vexin, une donnée concerne le nord du département des Yvelines limitrophe avec le Vexin (Tranchard J., BIOTOPE, 2011).

Sa présence est donc à confirmer sur le territoire.



Pipistrelle commune
© Alexandre MARI



Pipistrelle de Kuhl
© Wikipedia.org



Pipistrelle pygmée
© Wikipedia.org

Enfin, la Pipistrelle de Nathusius (46 à 55 mm de long et 220 à 250 mm d'envergure) a été observée à quelques reprises sur le Vexin français au moment des périodes de migration. Cette espèce se déplace en effet au début du printemps en direction du nord-est vers les pays Baltes et le nord de l'Allemagne pour mettre bas. Ces migrations peuvent atteindre des distances de plus de 1000 km. Au début de l'automne, elle effectue la migration inverse pour regagner le sud-ouest de l'Europe où elle hiverne.

Cette espèce, contrairement aux précédentes, est plutôt liée aux milieux forestiers où elle établit ses gîtes d'été dans des cavités arboricoles. Elle est également connue pour utiliser des abris humains en milieu forestier (cabane forestière, mirador...).

Ses territoires de chasse sont composés de boisements, zones humides (lacs et étangs avec roselières).



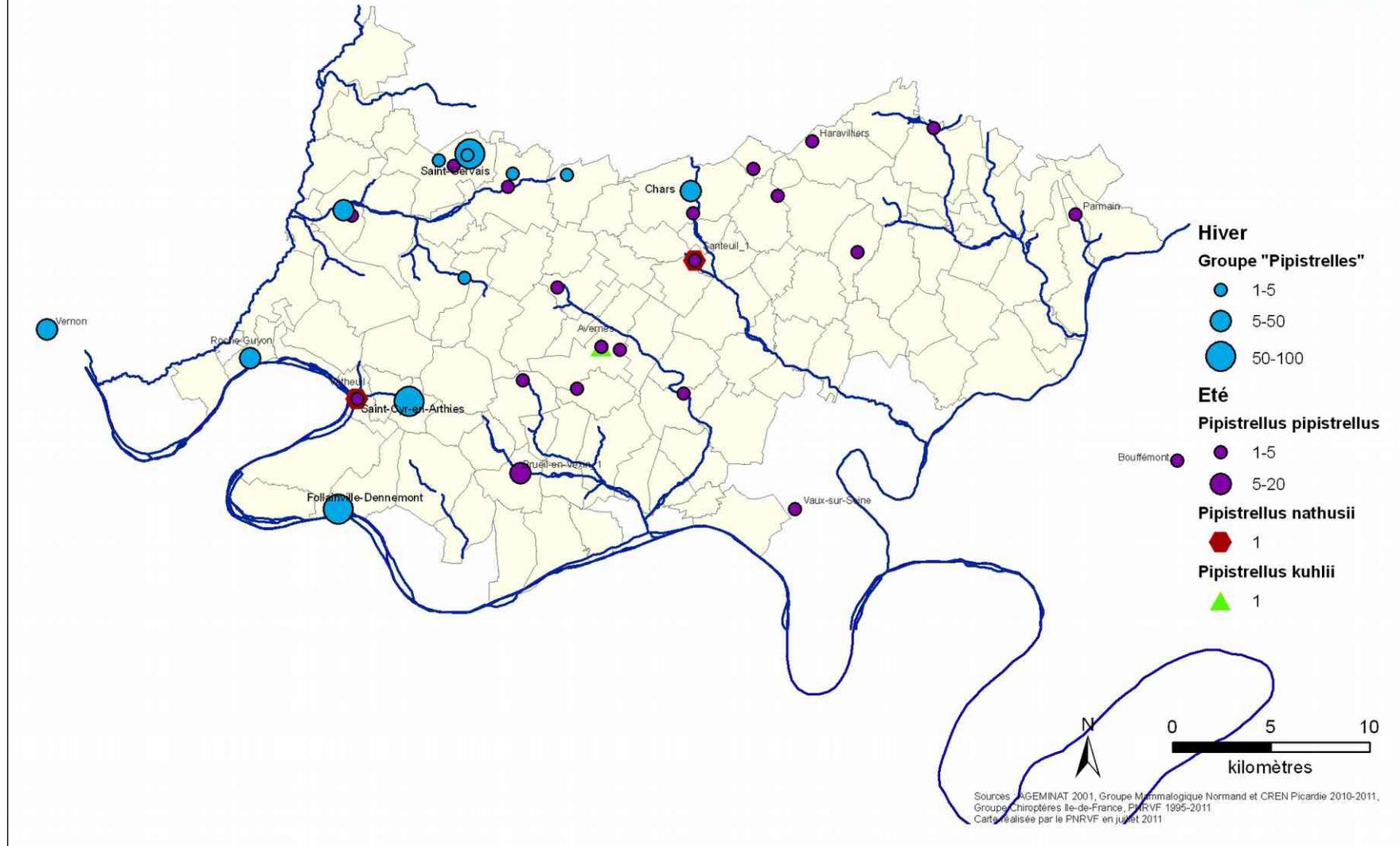
Pipistrelle de Nathusius

© Alexandre MARI



Répartition du groupe "Pipistrellus" sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 17 : Répartition du groupe Pipistrellus sur le territoire du Vexin français

Les Oreillards roux (*Plecotus auritus*) et gris (*Plecotus austriacus*)

Il s'agit d'espèces de taille moyenne, facilement reconnaissable à leurs très grandes oreilles ($\frac{3}{4}$ de la longueur du corps).

L'Oreillard roux (42 à 53 mm de long et 245 à 300 mm d'envergure) est considéré comme forestier, tant pour sa chasse que pour l'établissement des colonies de mise-bas. Il peut également être rencontré dans des combles aux abords de zones de bocage ou de massifs forestiers.

L'Oreillard gris (41 à 58 mm de long et 240 à 300 mm d'envergure) est considéré comme plus anthropophile pour l'établissement de ses colonies. Il va en effet utiliser principalement des combles, trous de poutre...

Il peut fréquenter le milieu forestier pour sa chasse mais il préfère les vallées au climat doux, les zones de jardins et les zones agricoles extensives.

L'hiver, les deux espèces ne peuvent être discriminées avec certitude compte-tenu de leur ressemblance. Il est donc impossible d'apprécier leur répartition respective et leur abondance relative. Ils ont toutefois été rencontrés dans plus de 30% des sites suivis dans le Vexin, un peu partout sur le territoire, ce qui laisse supposer une répartition assez large sur le territoire du Vexin français.



Oreillard roux
© Nathalie BILLET



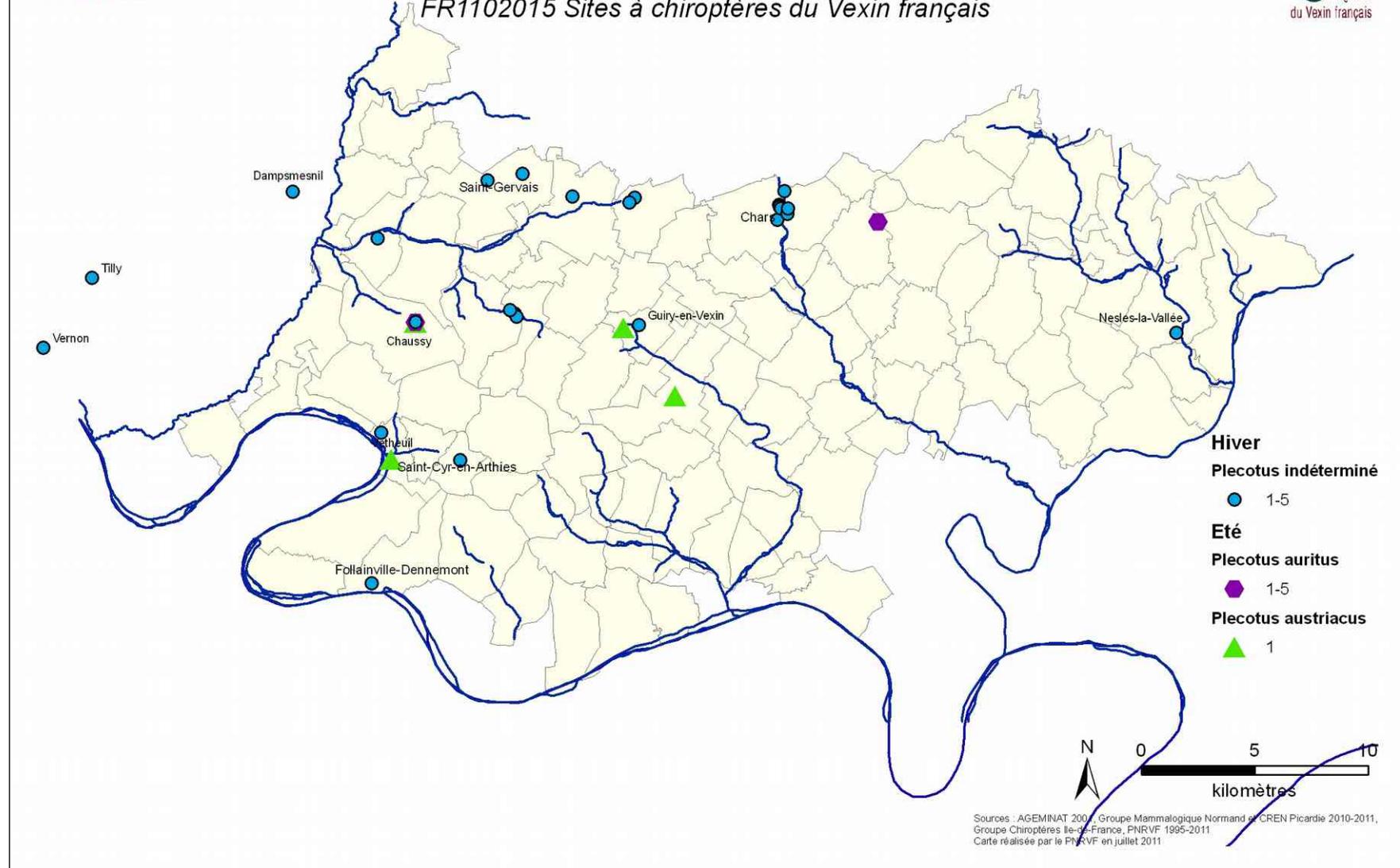
Oreillard gris
© Alexandre MARI



Répartition des *Plecotus* sur le territoire du Vexin français



FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 18 : Répartition des *Plecotus* sur le territoire du Vexin français

Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

Espèce de taille moyenne (43 à 55 mm de long et 240 à 275 mm d'envergure), le Murin de Daubenton est facilement reconnaissable avec son pelage gris-brun sur le dos, blanc sur le ventre et son masque facial rose bien marqué.

Cette espèce gîte principalement en milieu forestier mais peut être également rencontré dans les disjointements sous les vieux ponts en pierre. La seule colonie de mise-bas connue dans la carrière de Follainville-Dennemont semble avoir disparu (non revue depuis 2008).

Il affectionne pour sa chasse les secteurs forestiers avec des étangs à proximité où il n'est pas rare de pouvoir l'observer en vol au dessus de la surface, au dessus des rivières ou près des ripisylves.



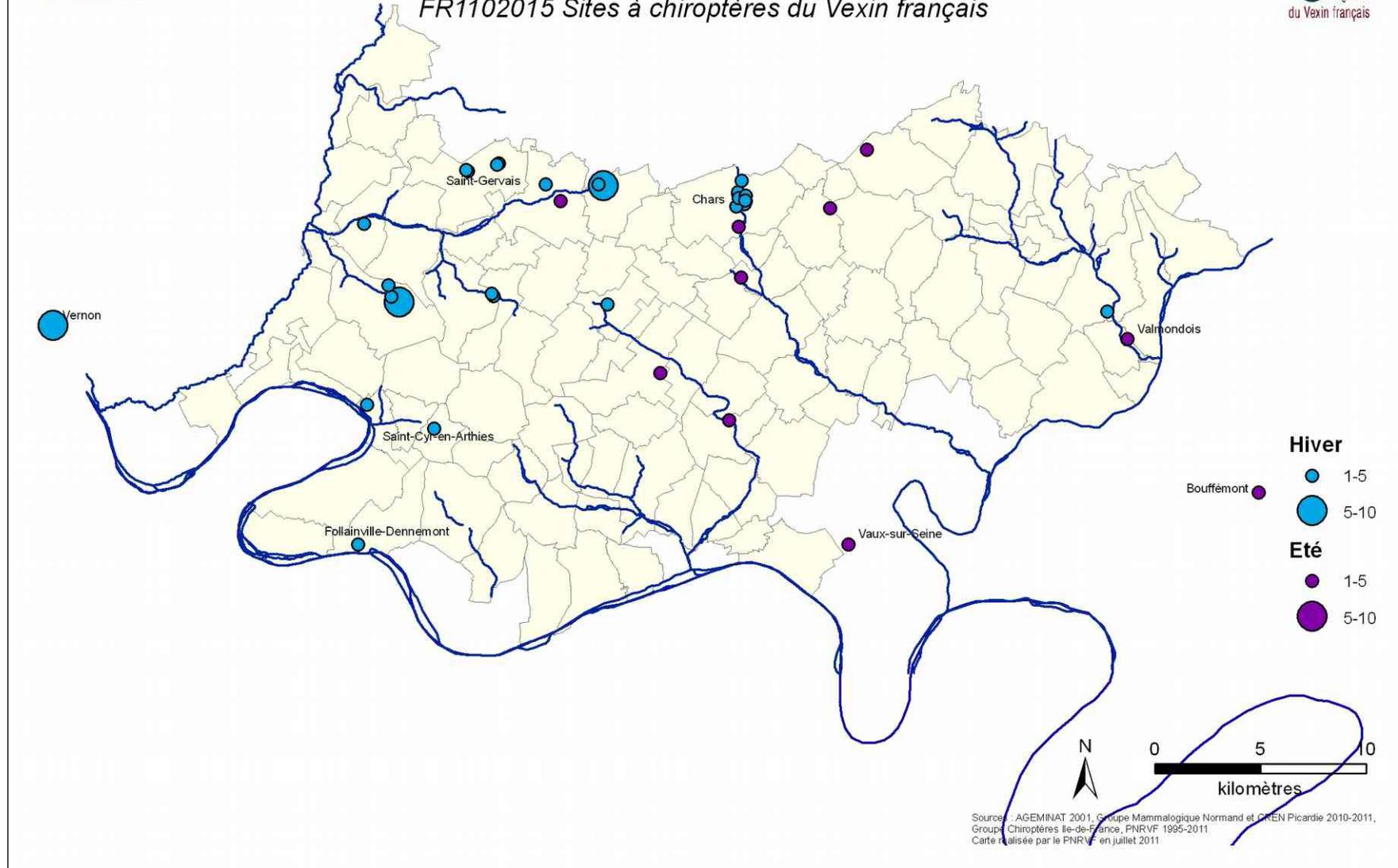
Murin de Daubenton
© Alexandre MARI

En hiver, il est facilement rencontré par individu isolé dans les grottes et carrières. Il a ainsi été recensé dans près de 50% des sites d'hivernage connus dans le Vexin français. De plus, cette espèce fréquentant beaucoup les fissures, il est très probable que les effectifs comptés ne reflètent que partiellement son abondance.



Répartition de *Myotis daubentoni* sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 19 : Répartition de *Myotis daubentoni* sur le territoire du Vexin français

Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)

De taille moyenne (41 à 50 mm de long et 250 à 300 mm d'envergure), le Murin de Natterer présente un museau rose, un pelage blanc dessous, gris dessus et des oreilles assez longues.

Son écologie est assez similaire à celle du Murin de Daubenton. Il établit ses colonies dans des gîtes arboricoles ou sous les vieux ponts.

Pour la chasse, il utilise principalement les lisières, les allées forestières et les zones humides variées (étangs, marais, ripisylve).

En hiver, il peut également être présent sous les ponts mais également les carrières, souterrains où il s'enfonce loin en fissure ce qui rend difficile son observation.



Murin de Natterer
© Pierre BANCEL

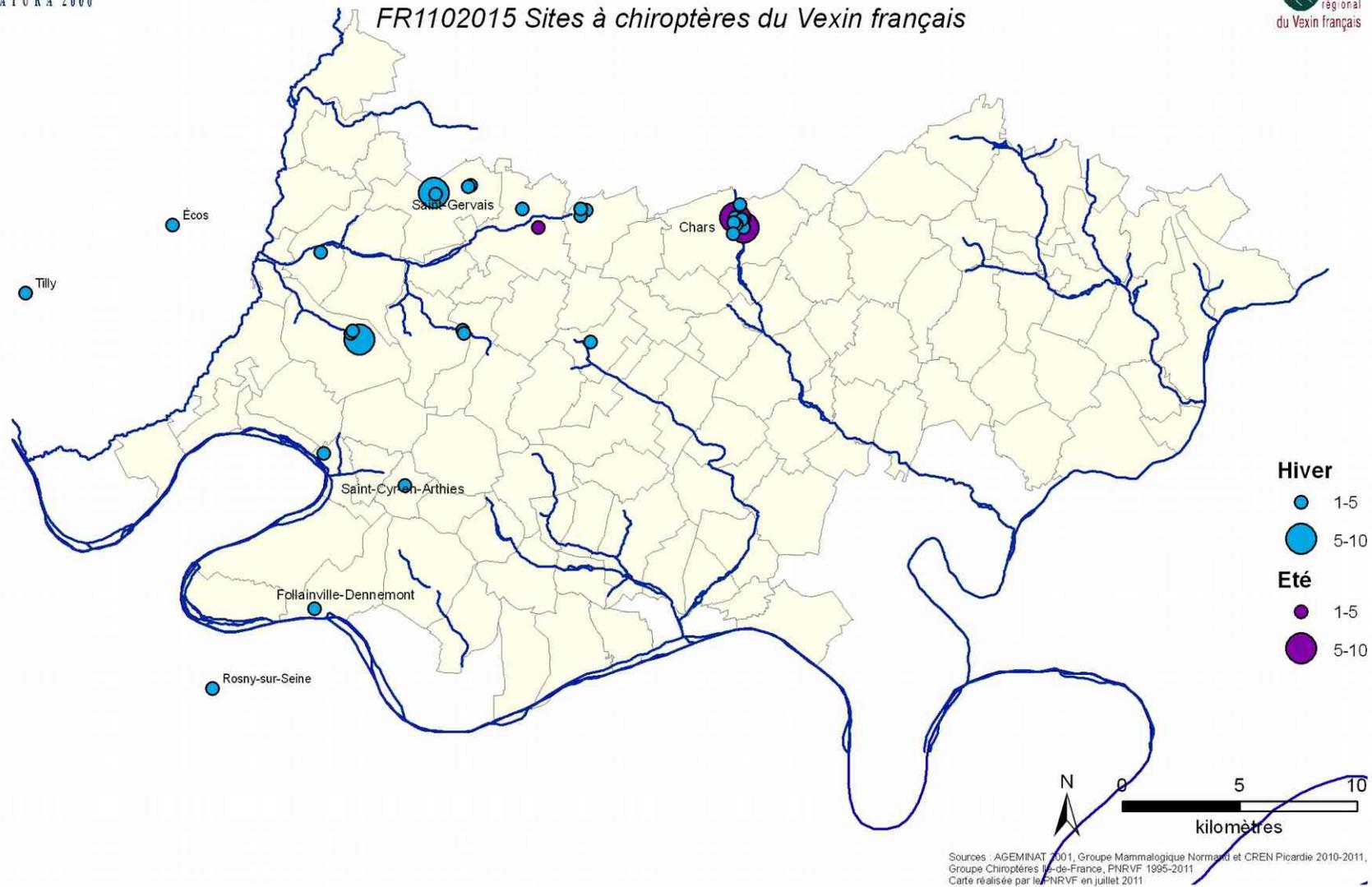
Sa répartition sur le Vexin est donc mal connue comme c'est le cas de façon générale pour les espèces forestières. Les données disponibles sur le Vexin en hiver permettent donc de n'avoir qu'une idée fragmentaire de sa répartition et il est probable qu'il soit présent sur une grande partie du territoire.



Répartition de *Myotis nattereri* sur le territoire du Vexin français



FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 20 : Répartition de *Myotis nattereri* sur le territoire du Vexin français

Le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

Le Murin d'Alcathoé (*Myotis alcathoe*)

Le Murin de Brandt (*Myotis brandtii*)

Ces trois espèces sont regroupées sous le terme de murins à "museau noir" en hiver en raison de l'impossibilité de les identifier de façon certaine sans capture et prise de mesures alaires.

Ces trois espèces présentent un aspect globalement identique, avec un museau sombre, un pelage marron-brun et un ventre blanc cassé.

Elles sont toutes les trois assez forestières et utilisent donc principalement des gîtes arboricoles pour leur mise bas. Le Murin à moustaches peut toutefois être rencontré dans les bâtiments à proximité de massifs forestiers.



Murin à moustaches
© Céline PRZYSIECKI

Le Murin à moustaches (35 à 48 mm de long et 190 à 225 mm d'envergure) semble affectionner pour la chasse les forêts de feuillus mais également les parcs et les jardins. C'est le moins sylvicole des 3 murins à "museau noir".

Le Murin d'Alcathoé (39 à 44 mm de long et 200 mm d'envergure) semble quand à lui préférer les boisements humides (forêt alluviale, forêt avec mares ou petits ruisseaux) ou à proximité d'étangs.

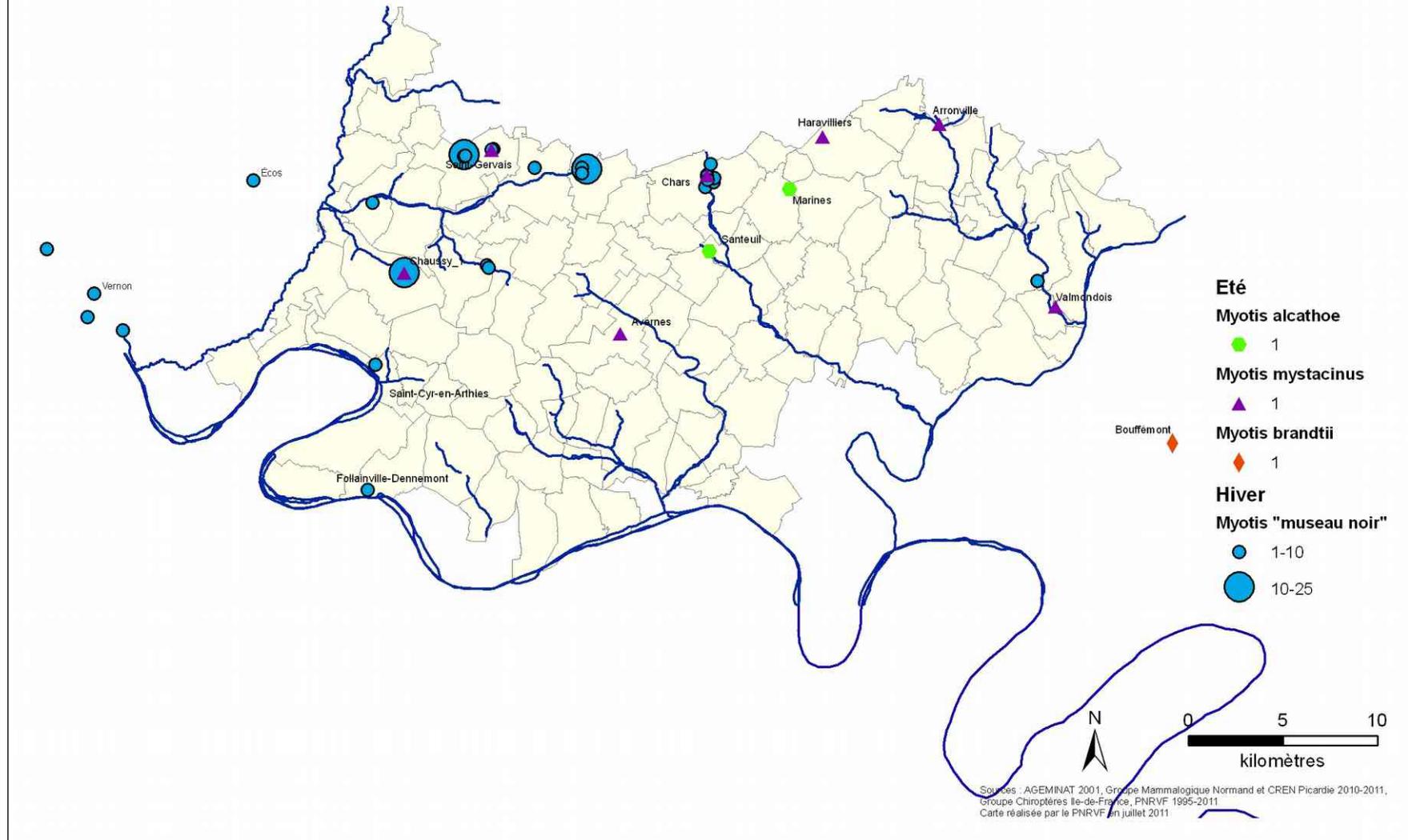
Le Murin de Brandt (37 à 51 mm de long et 190 à 255 mm d'envergure) semble lié au même type de milieux que le Murin d'Alcathoé tels que les forêts marécageuses ou proche d'une rivière.

Le groupe des murins à "museau noir" représente une part importante des observations en hiver (23%) et il a déjà été observé dans 70% des sites d'hivernage suivis, sans toutefois pouvoir connaître la proportion relative de chacune des 3 espèces.



Répartition des *Myotis* à "museau noir" (*M. mystacinus*, *M. alcathoe*, *M. brandtii*) sur le territoire du Vexin français

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 21 : Répartition des *Myotis* "à museau noir" sur le territoire du Vexin français

1.3.4. *Analyse des tendances des populations de chiroptères du Parc naturel régional du Vexin français (Marmet J., MNHN, 2011)*

Afin d'évaluer l'évolution des populations de chiroptères, des analyses statistiques ont été réalisées sur les données d'hivernage obtenues dans les gîtes d'hivernage de 1998 à 2011 par le groupe « Chiroptères d'Île-de-France » et le PNRVF. (voir annexe 3 page 281)

Les espèces en trop faible effectif ou présentes sur un nombre de sites trop faibles n'ont pu faire l'objet d'analyses statistiques. Les tendances des populations des espèces présentant un jeu de données suffisant ont été obtenues à l'aide de modèles linéaires généralisés (GLM sur le logiciel R) qui prennent en compte un effet du site et un effet de l'année.

La significativité du modèle a été testée par un test de type ANOVA « LR ».

La pente de la courbe de tendance obtenue, ajustée aux estimations du modèle et transformée pour obtenir des taux de croissance par rapport à l'année de départ, caractérise le taux de croissance ou de décroissance de la population.

Le modèle de type GLM a ainsi pu être appliqué sur 6 espèces (ou groupes d'espèces) :

- *Rhinolophus ferrumequinum*
- *Rhinolophus hipposideros*
- *Myotis myotis*
- *Myotis daubentonii*
- Groupe des *Myotis* à museau noir (*M. mystacinus*, *M. brandti*, *M. alcahoë*)
- Groupe des *Plecotus* (*P. auritus*, *P. austriacus*)

Ces analyses statistiques ont ainsi permis de mettre en évidence une croissance positive des effectifs entre 1998 et 2011 des Grands et Petits rhinolophes avec respectivement 5 et 9% de croissance sur cette période.

Une croissance positive a également été enregistrée pour le groupe des Oreillards, mais il est impossible de dire si cette croissance est valable pour les 2 espèces.

En revanche, pour le Murin de Daubenton, il semble que ce soit la tendance inverse qui s'observe puisque le taux de décroissance calculé entre 1998 et 2011 est de 12%. Cette diminution est peut-être à mettre en relation avec la disparition des gîtes favorables sous les ponts, l'assèchement des zones humides que cette espèce affectionne, ainsi que la gestion forestière intensive comme la populiculture en vallée.

Enfin, les analyses réalisées sur le Grand murin et le groupe des Murins à museau noir n'a pas permis de définir de tendance à la hausse ou à la baisse sur le pas de temps étudié.

Ces taux de croissance sont toutefois à prendre avec prudence car les effectifs ayant fait l'objet d'une analyse statistique ne représentent qu'une fraction des populations. Il existe donc probablement des biais à ces analyses (d'ordre climatique, liés au dérangement..., ces facteurs pouvant faire fluctuer la fréquentation des cavités).

2. Hiérarchisation des sites à chiroptères

La méthode de hiérarchisation des sites à chiroptères disponible dans le premier Plan National d'Action des Chiroptères a été utilisée afin d'évaluer l'intérêt des cavités du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » les unes par rapport aux autres. Cette méthode permet de donner un indice prenant en compte les effectifs, les espèces présentes et la période concernée (mise-bas, hivernage). Au regard de cet indice, toutes les cavités du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » revêtent un intérêt départemental.

Afin de permettre une hiérarchisation plus précise des cavités du site Natura 2000, la méthode a été adaptée au niveau des effectifs maximum observé (voir annexe 4 page 290).

4 catégories d'indice ainsi ont été créées afin de mettre en évidence l'intérêt chiroptérologique relatif de ces cavités. Le tableau suivant indique ce classement et les priorités associées.

Intérêt du site	0-20 : faible	20-40 : moyen	40-60 : fort	>60 : majeur
Priorité	4	3	2	1

Cavités	Note du site	Priorité
CHA4	32	3
CHA7	12	4
CHA8	24	3
CHA12	6	4
CHA13	38	3
CHA14	6	4
CHA15	48	2
CHA16	6	4
CHA17	12	4
CHA18	86	1
CHA19	80	1
CHA20	98	1
FOL1	76	1
SAC1	36	3
SAG1	50	2
SAG2	86	1
SAG2'	56	2
SAG6	80	1

Figure 4 : Indice de hiérarchisation des cavités du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

3. Fiches des sites

3.1. Sur la commune de Chars

La commune de Chars comporte beaucoup d'anciennes carrières dont les configurations et développements souterrains varient beaucoup.

Cette hétérogénéité rend certaines cavités plus ou moins attractives pour les chiroptères en fonction du dérangement, de la rigueur de l'hiver, de la stabilité thermique...

Les effectifs comptés pour chaque espèce sur chaque cavité de la commune de Chars fonctionnent donc certainement en métapopulations, se répartissant sur le réseau de gîtes.

Il est donc indispensable d'étudier la globalité des sites pour avoir une idée de l'évolution des populations.

Le graphique suivant représente l'évolution annuelle des effectifs cumulés. Ceux-ci sont très variables en fonction des années et montrent l'effet du réseau de gîtes : toutes les cavités n'ont pas été prospectées et les animaux se sont sans doute répartis certaines années dans des cavités non suivies.

La moyenne des effectifs de Chars (effectif total de Chars / nombre de sites suivis) ne montre pas quant à elle de variation significative pouvant être interprétée comme une hausse des effectifs à l'échelle des sites suivis.

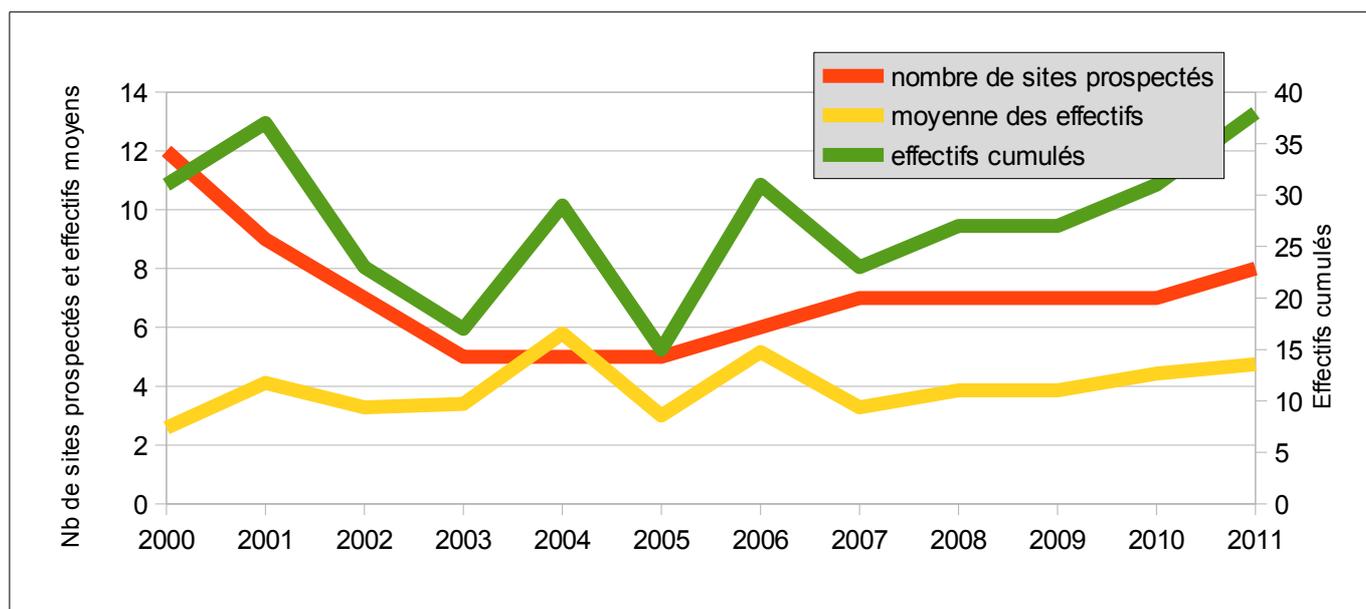
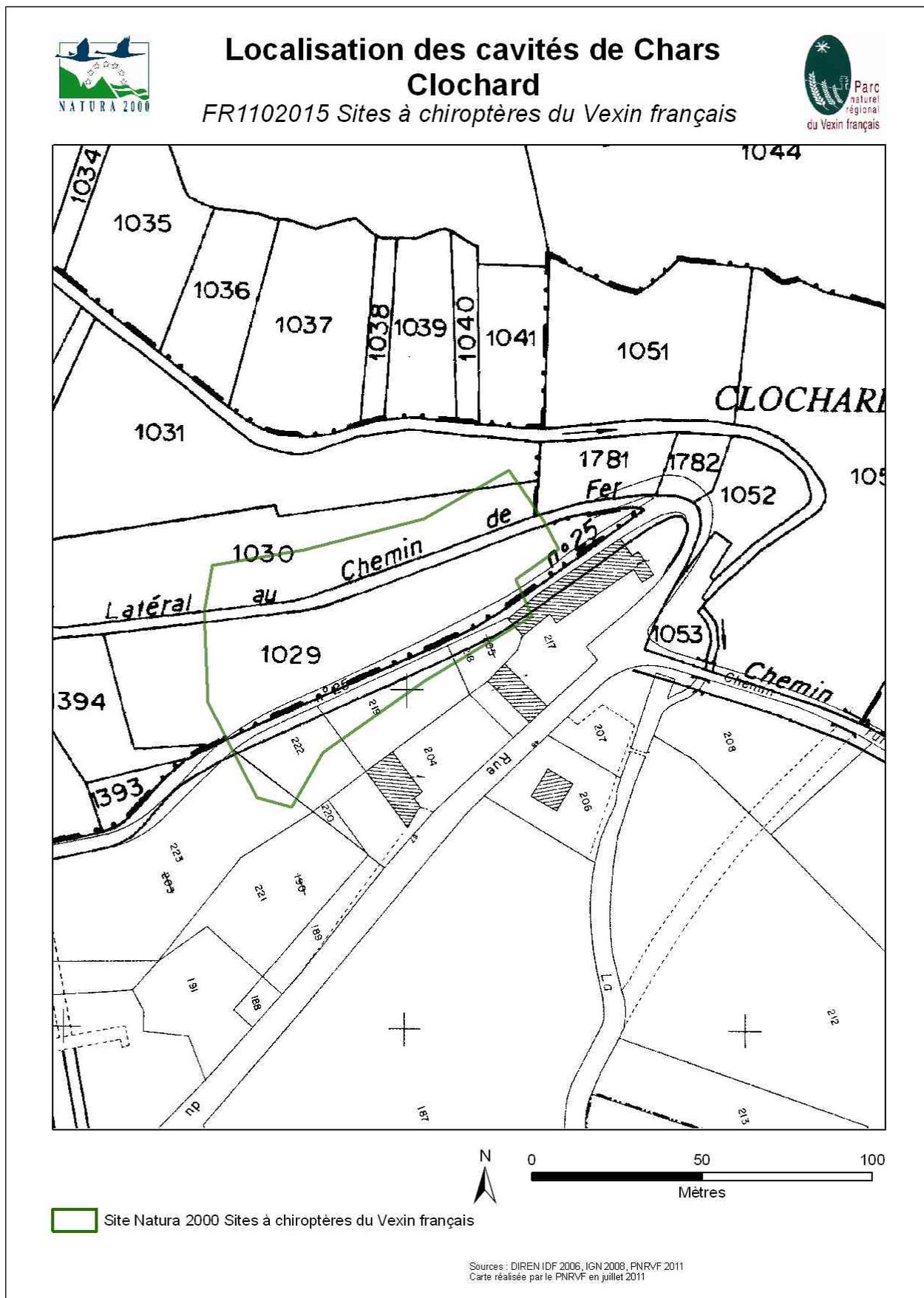


Figure 5 : Évolution annuelle de la moyenne des effectifs de chiroptères sur la commune de Chars

3.1.1. Cavités du Clochard



Carte 22 : Localisation des cavités de Chars - Clochard

Code Site	CHA4	Commune	Chars
Lieu-dit	Le Clochard		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, mais en retrait par rapport au centre bourg - Au fond d'un jardin, propriété clôturée - Présence de boisements, de broussailles, d'anciens vergers, d'un cours d'eau et d'un étang dans l'environnement proche - Broussailles et arbustes au-dessus du front de taille 		
Photos des entrées			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 3 entrées dégagées de 8 à 12 m² - Hauteur de plafond : 3 à 4 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : faible - Hygrométrie : faible 		
Utilisation	Utilisées par les propriétaires comme garage, remise, cave, poulailler...		
Fréquentation et dérangement	L'utilisation des cavités peut expliquer la présence assez faible des chiroptères		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) 		

Évolution des effectifs

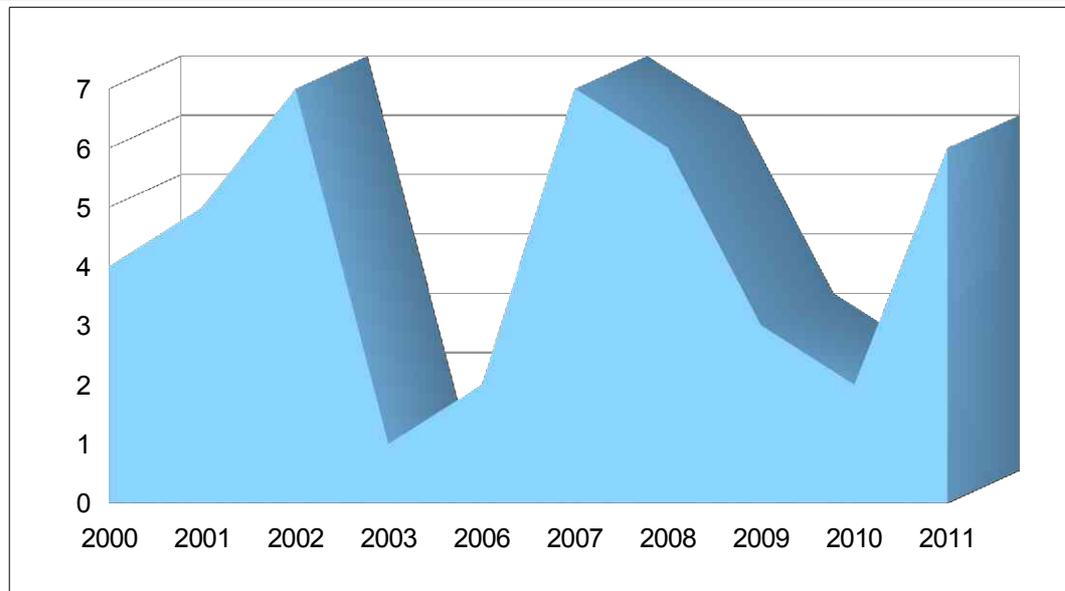


Figure 6 : Évolution des effectifs dans CHA4 de 2000 à 2011

Les effectifs sur cette cavité sont variables et faibles. La cavité n'est probablement pas très stable thermiquement et le dérangement en période hivernale, variable en fonction de l'utilisation par les propriétaires, modifient les capacités d'accueil pour l'hivernage des chiroptères.

Intérêt du site

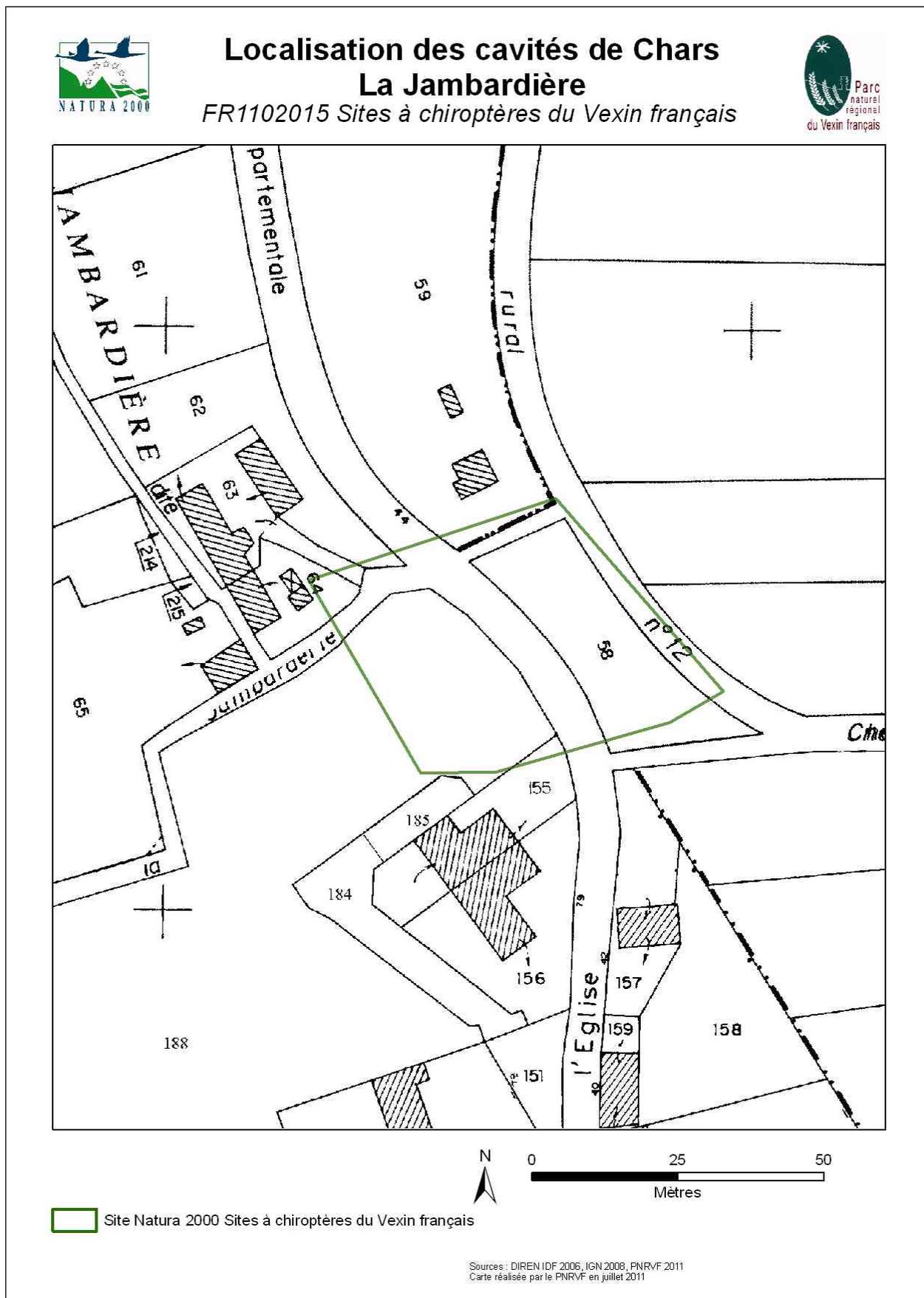
Intérêt moyen.

Les effectifs n'excèdent jamais plus de 7 individus. Mais la configuration de la cavité, très ouverte sur l'extérieur, froide et avec une faible hygrométrie, est peu propice pour les chauves-souris.

Deux espèces de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore sont présentes mais en effectif très faible (1 individu maximum pour le Petit rhinolophe, 2 pour le Grand murin et présence intermittente selon les années).

Code Site	CHA12	Commune	Chars
Lieu-dit	Le Clochard		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, mais en retrait par rapport au centre bourg - Au fond d'un jardin, propriété clôturée - Présence de boisements, de broussailles, d'anciens vergers, d'un cours d'eau et d'un étang dans l'environnement proche - Galerie présente au dessus de l'entrée 		
Photo de l'entrée			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 1 entrée dégagée de 1 m² - Hauteur de plafond : 2 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : faible 		
Utilisation	Cave et garage		
Fréquentation et dérangement	<p>L'aménagement en garage avec pose d'une porte à l'entrée constitue un facteur limitant pour l'hivernage des chiroptères.</p> <p>Vus les effectifs quasi nuls observés en 2000 et 2001, il est probable que la fréquentation par les chiroptères y est désormais anecdotique, voire nulle.</p>		
Espèces présentes	- Oreillard (<i>Plecotus sp.</i>)		
Évolution des effectifs	<p>Deux comptages ont été réalisés en 2000 et 2001.</p> <p>Un oreillard y a été observé chaque année.</p> <p>Cette cavité a été aménagée en garage et n'a donc pas été suivie depuis cette date.</p>		
Intérêt du site	<p>Intérêt faible</p> <p>Une seule espèce présente en 2000 et 2001 et pas d'espèce de la directive Habitat-Faune-Flore.</p>		

3.1.2. Cavités de la Jambardière



Carte 23 : Localisation des cavités de Chars - La Jambardière

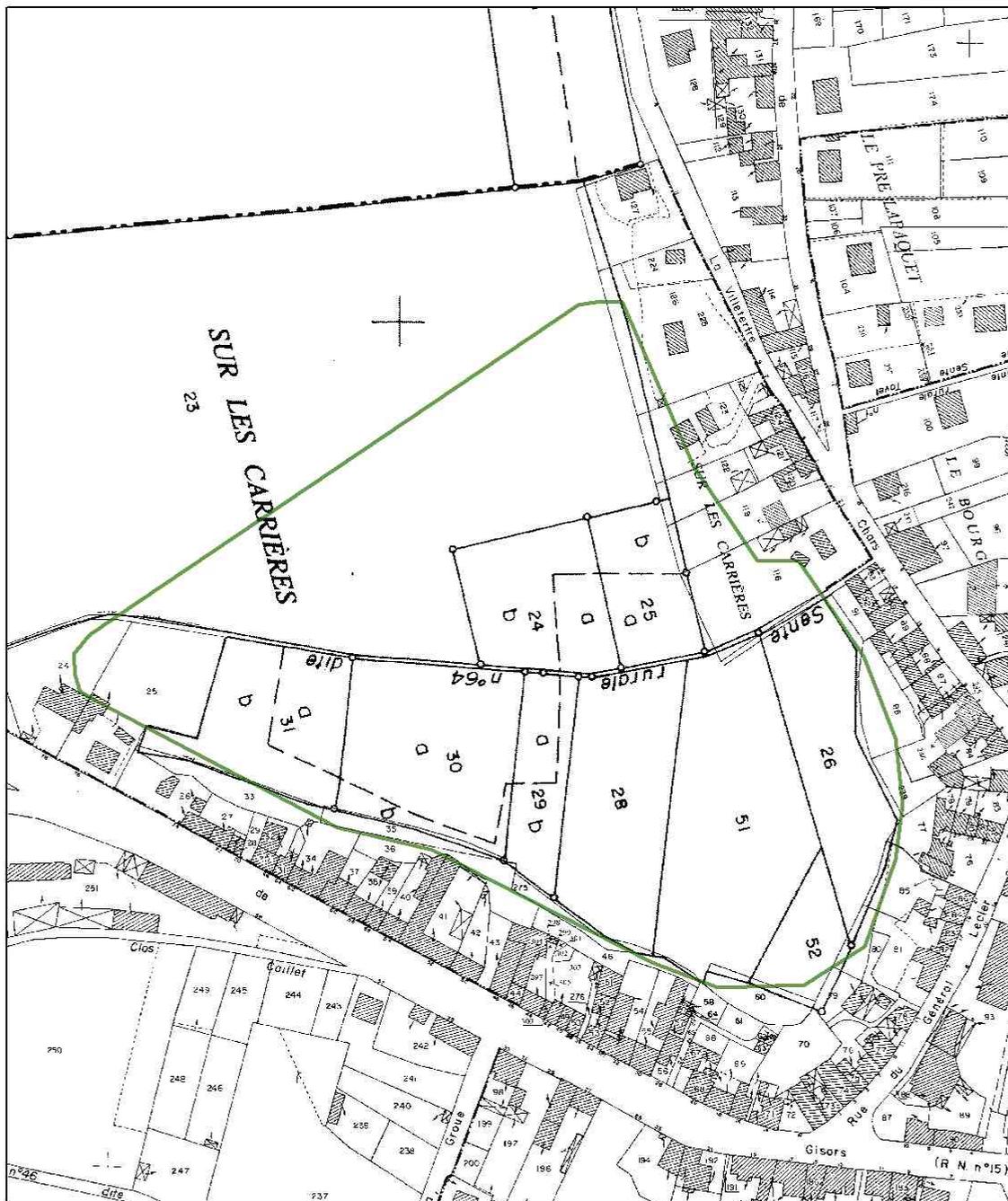
Code Site	CHA7	Commune	Chars
Lieu-dit	La Jambardière		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, propriété clôturée - Présence d'un nouveau lotissement de logements locatifs dans l'environnement proche 		
Photo des entrées			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 5 entrées pratiquement toutes comblées de 2 m² - Hauteur de plafond : 2 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : faible - Hygrométrie : faible 		
Utilisation	Aucune aujourd'hui. Les cavités ont été utilisées comme caves avant d'être murées.		
Fréquentation et dérangement	Les entrées ont été comblées puis murées, en laissant des passages pour les chauves-souris en hauteur, mais une fréquentation humaine est toujours possible.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) 		
Évolution des effectifs	Ce site n'a été suivi qu'à deux reprises, en 2000 et 2001. Les effectifs y étaient très faibles, de 1 à 3 animaux.		
Intérêt du site	<p>Intérêt faible.</p> <p>Les effectifs y sont extrêmement bas, aucune espèce de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore n'a été observée. Il existe encore quelques passages pour les chauves-souris en hauteur mais les développements des cavités sont faibles et présentent peu de potentiel d'accueil.</p> <p>Toutefois, le fait que les cavités soient murées a pu améliorer les conditions thermiques et hygrométriques.</p>		

3.1.3. Cavités des Carrières



Localisation des cavités de Chars Sur les Carrières

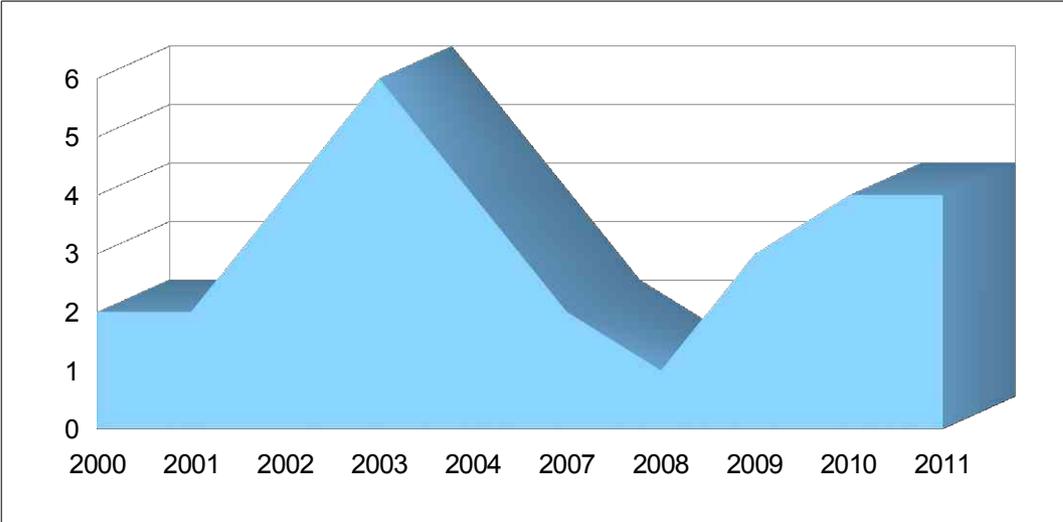
FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



 Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français

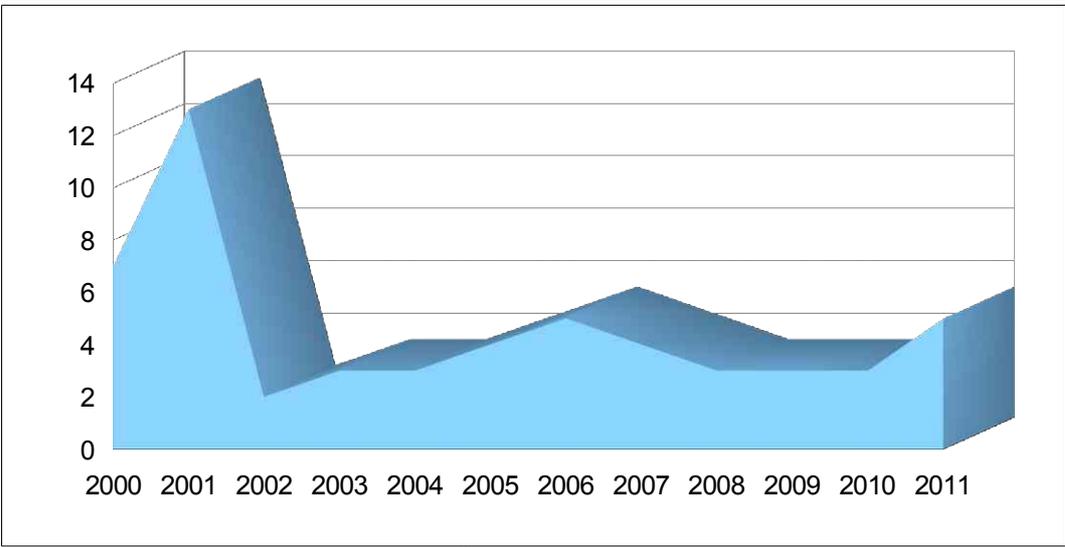
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008, PNRVF 2011
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 24 : Localisation des cavités de Chars - Sur les carrières

Code Site	CHA13	Commune	Chars
Lieu-dit	Sur les Carrières		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération - Au fond d'un jardin, derrière une maison, propriété clôturée - Présence de jardins, de prairies, de boisements 		
Photo des entrées			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 2 grandes entrées dégagées - Hauteur de plafond : 4 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : faible - Hygrométrie : inconnue 		
Utilisation	Espace de stockage privé peu utilisé		
Fréquentation et dérangement	Vers l'entrée, le site sert de zone de dépôt. Le fond de la cavité semble moins fréquenté.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Oreillard (<i>Plecotus</i> sp.) 		
Évolution des effectifs	 <p style="text-align: center;"><i>Figure 7 : Évolution des effectifs dans CHA13 de 2000 à 2011</i></p> <p>Les effectifs sont variables, peut-être à mettre en relation avec la grande taille de l'entrée et une stabilité thermique relative.</p>		

Intérêt du site	Intérêt moyen. Présence de 2 espèces de l'annexe II de la directive Habitats. Leurs effectifs sont toutefois peu importants, jusqu'à 3 Grands murins maximum en 2002 et un seul Petit rhinolophe en 2003.
------------------------	--

Code Site	CHA14	Commune	Chars
Lieu-dit	Sur les Carrières		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, non visible de la route (propriété clôturée), derrière les maisons - Présence de jardins, de prairies, de boisements 		
Photos des entrées	Le propriétaire, assez réservé, n'a pas souhaité que sa cavité soit prise en photo.		
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 2 entrée dégagée de 2 m² - Hauteur de plafond : 2 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : faible 		
Utilisation	Espace de stockage privé, prévu éventuellement en atelier. Un ancien four à pain est présent et pourrait être restauré.		
Fréquentation et dérangement	Fréquentation ponctuelle des propriétaires		
Espèces présentes	- Groupe des « murins à museau noir »		
Évolution des effectifs	Compte-tenu de son caractère privé, cette cavité n'a fait l'objet d'aucun suivi depuis 2000.		
Intérêt du site	Intérêt faible. Une seule espèce présente et pas d'espèces de la directive Habitat-Faune-Flore.		

Code Site	CHA15	Commune	Chars																										
Lieu-dit	Sur les Carrières																												
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, non visible de la route (propriété clôturée), derrière les maisons mais avec un chemin d'accès - Présence de jardins, de prairies, de boisements 																												
Photo des entrées		Entrée de cavité derrière une habitation et pas de contact avec les propriétaires																											
		Photo non disponible																											
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 2 entrées dégagées de 1 m² - Hauteur de plafond : 2 à 3 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : faible - Hygrométrie : faible 																												
Utilisation	Inconnue mais dépôts de gravats à l'entrée																												
Fréquentation et dérangement	Site dangereux avec risque d'effondrement. La porte est fermée par un cadenas mais il existe un accès possible pour les chauves-souris par une fenêtre au dessus.																												
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) 																												
Évolution des effectifs	 <table border="1" style="display: none;"> <caption>Data for Figure 8: Evolution of bat populations in CHA15 (2000-2011)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Effectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2000</td><td>7</td></tr> <tr><td>2001</td><td>14</td></tr> <tr><td>2002</td><td>2</td></tr> <tr><td>2003</td><td>3</td></tr> <tr><td>2004</td><td>4</td></tr> <tr><td>2005</td><td>4</td></tr> <tr><td>2006</td><td>5</td></tr> <tr><td>2007</td><td>6</td></tr> <tr><td>2008</td><td>3</td></tr> <tr><td>2009</td><td>4</td></tr> <tr><td>2010</td><td>3</td></tr> <tr><td>2011</td><td>6</td></tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Figure 8 : Évolution des effectifs dans CHA15 de 2000 à 2011</p> <p>Effectifs stables mais très faibles depuis 2001.</p>			Année	Effectifs	2000	7	2001	14	2002	2	2003	3	2004	4	2005	4	2006	5	2007	6	2008	3	2009	4	2010	3	2011	6
Année	Effectifs																												
2000	7																												
2001	14																												
2002	2																												
2003	3																												
2004	4																												
2005	4																												
2006	5																												
2007	6																												
2008	3																												
2009	4																												
2010	3																												
2011	6																												

Intérêt du site	Intérêt moyen. La cavité abrite régulièrement 3 espèces de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Mais les effectifs depuis 2002 ne dépassent pas 6 individus. Les effectifs de Grand murin et de Grand rhinolophe ne dépassent pas 1 individu. Seul le Petit rhinolophe atteint 5 individus, avec un pic de 10 individus en 2001.
------------------------	---

Code Site	CHA16	Commune	Chars
Lieu-dit	Sur les Carrières		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, non visible de la route (propriété clôturée), derrière les maisons, au fond d'un jardin - Présence de jardins, de prairies, de boisements 		
Photos des entrées	 <p style="text-align: center;">Entrée 1</p>	 <p style="text-align: center;">Entrée 2</p>	
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 2 entrées dégagées de 2 m² - Hauteur de plafond : 2 à 3 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : faible 		
Utilisation	Espace de stockage privé		
Fréquentation et dérangement	Fréquentation humaine régulière par les propriétaires mais passages conservés pour les chauves-souris.		
Espèces présentes	- Oreillard (<i>Plecotus sp.</i>)		
Évolution des effectifs	Le site n'a été suivi qu'une fois en 2000.		
Intérêt du site	Intérêt faible. Une seule espèce présente et pas d'espèce de la directive Habitat-Faune-Flore.		

Code Site	CHA17	Commune	Chars
Lieu-dit	Sur les Carrières		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, non visible de la route (propriété clôturée), derrière les maisons - Présence de jardins, de prairies, de boisements 		
Photos des entrées	 <p style="text-align: center;">Entrée 1</p>	 <p style="text-align: center;">Entrée 2</p>	
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 2 entrées dégagées de 4 m² et une petite fenêtre en hauteur - Hauteur de plafond : 5 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : localement très humide (écoulement par un puits) 		
Utilisation	Espace de stockage et atelier d'artiste très encombré		
Fréquentation et dérangement	<p>Les activités pouvant potentiellement déranger les chiroptères sont concentrées en entrée de cavité.</p> <p>Hormis du stockage, le fond de cavité semble peu dérangé.</p>		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) 		
Évolution des effectifs	Deux comptages, l'un en 2000, l'autre en 2011, ont permis d'y observer de très faible effectifs (1 à 2 animaux)		
Intérêt du site	<p>Intérêt faible.</p> <p>2 espèces présentes en effectif très faible et pas d'espèce de la directive Habitat-Faune-Flore.</p>		

Code Site	CHA18	Commune	Chars
Lieu-dit	Le Clos Caillet		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération, derrière les maisons - Présence de jardins, de prairies, de boisements 		
Photos des entrées			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 3 entrées dégagées de 1 et 4 m², dont deux sont situées dans une cave - Hauteur de plafond : 4 à 4,5 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : faible - Hygrométrie : assez humide (infiltration forte par une cheminée d'aération) 		
Utilisation	Aucune. Ancienne champignonnière et ancien site de démonstration de l'Inspection Générale des Carrières, stockage de gravats.		
Fréquentation et dérangement	La cavité appartient à la commune. Une entrée a été équipée d'une nouvelle porte destinée à en limiter l'accès en 2010.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) - Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) 		

Évolution des effectifs

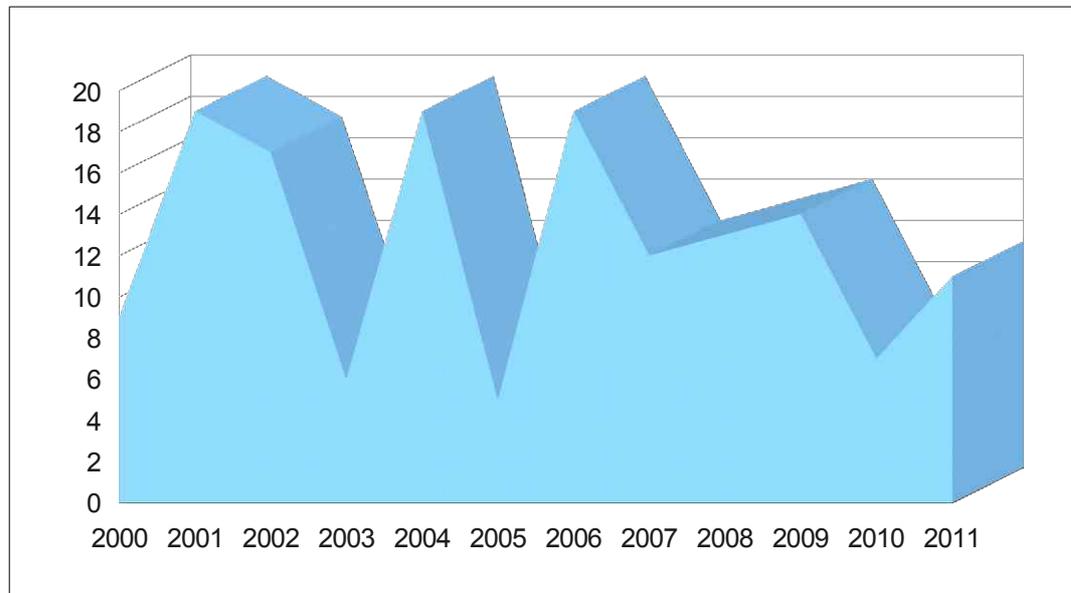


Figure 9 : Évolution des effectifs dans CHA18 de 2000 à 2011

Les effectifs sont variables selon les années. L'ancienne porte en entrée de cavité (entrée 1) était en très mauvais état et a été changée en 2010. Celle-ci laissait néanmoins passer les chiroptères.

Le nouvel aménagement a été équipé d'une chiroptière destinée à favoriser le passage des chauve-souris. L'évolution future des effectifs permettra d'évaluer l'impact positif ou négatif pour l'hivernage des chiroptères.

Intérêt du site

Intérêt majeur.

Cette cavité accueille jusqu'à 8 espèces de chiroptères, dont les 5 espèces de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Parmi ces 5 espèces, les Petits et Grand rhinolophes y sont présents chaque année depuis 10 ans, avec des effectifs allant de 5 à 10 individus pour le Petit rhinolophe.

Code Site	CHA19	Commune	Chars
Lieu-dit	Sur les Carrières		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération - Au fond d'un jardin, propriété clôturée - Présence de jardins, de prairies, de boisements 		
Photo de l'entrée			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 1 entrée plus ou moins dégagées de 5 m² - Hauteur de plafond : 4,60 mètres max - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : assez forte 		
Utilisation	Aucune, mais un peu de stockage à l'entrée		
Fréquentation et dérangement	Utilisation modérée de l'entrée.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) - Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) - Groupe des « murins à museau noir » dont <i>Myotis mystacinus</i> avéré - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Oreillard (<i>Plecotus sp.</i>) 		

Évolution des effectifs

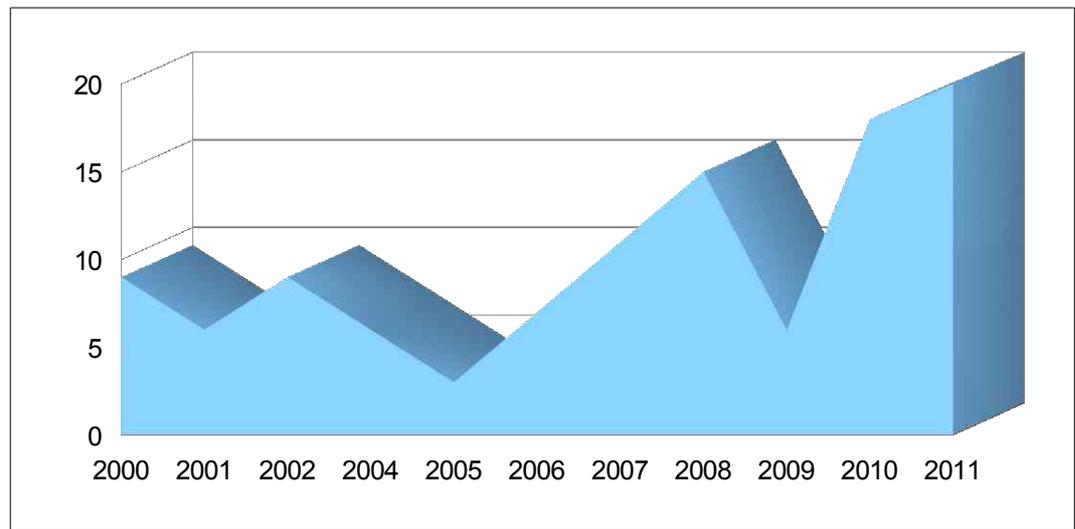


Figure 10 : Évolution des effectifs dans CHA19 de 2000 à 2011

Les effectifs de chiroptères semblent en augmentation depuis 2006, peut-être en raison d'un changement d'utilisation de la cavité et d'un dérangement moins important.

Intérêt du site

Intérêt majeur.
Le site accueille jusqu'à 9 espèces de chiroptères dont les 5 espèces de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. La présence de ces 5 dernières espèces est toutefois intermittente et en faible effectif.

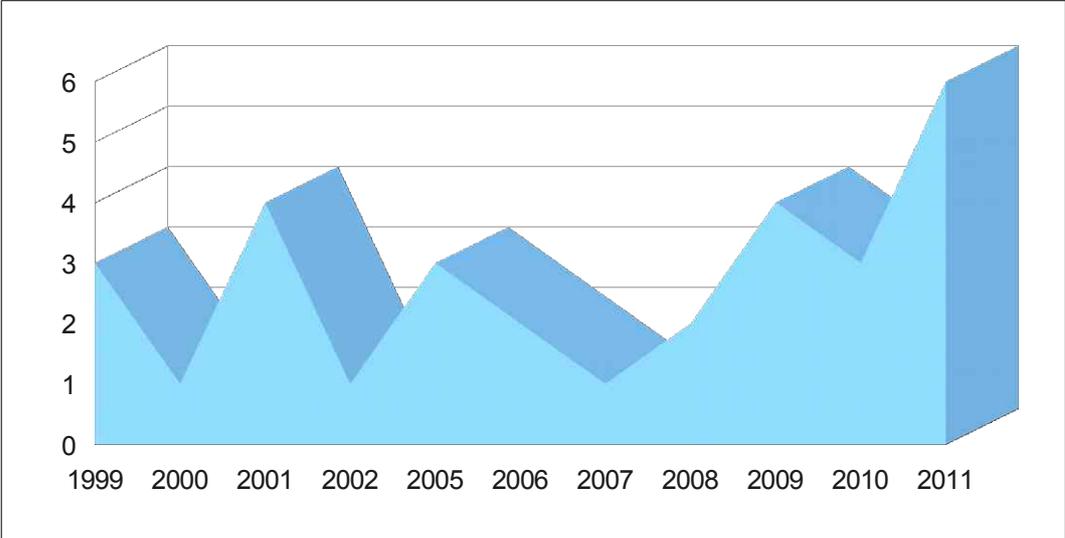
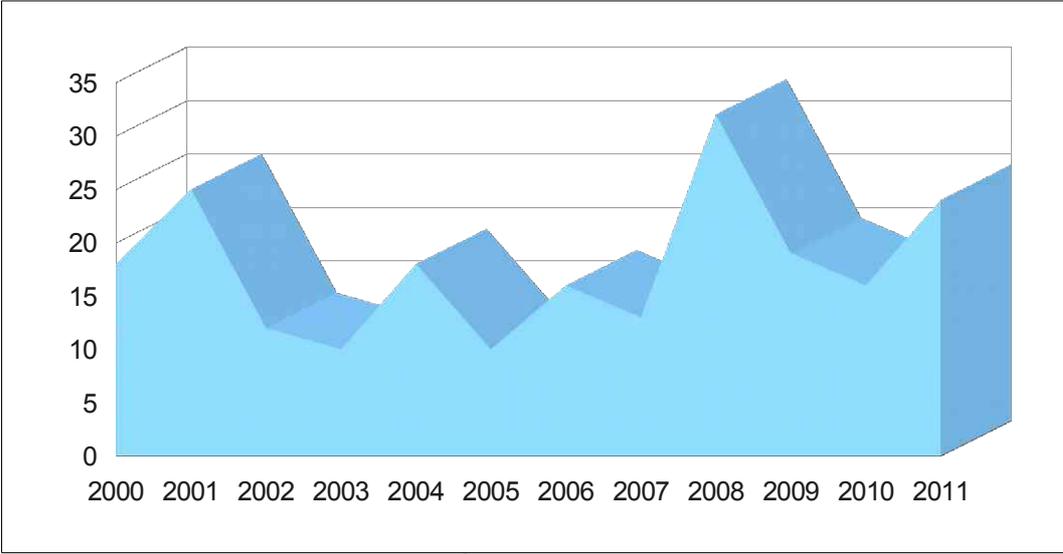
Code Site	CHA8	Commune	Chars																								
Lieu-dit	La Gloriette																										
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération - Présence de prairies, de vergers, de boisements dans l'environnement proche 																										
Photo de l'entrée																											
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée située sous un garage - 1 entrée dégagée de 2 m² - Hauteur de plafond : 2 à 4 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : forte - Hygrométrie : assez forte 																										
Utilisation	Aucune																										
Fréquentation et dérangement	<p>Sous une maison, site dangereux car risque d'effondrement. L'accès se fait par un garage privé, puis une descente et est à priori peu ou pas fréquenté.</p> <p>La porte du garage reste pratiquement constamment ouverte, permettant l'accès aux chiroptères. Toutefois, l'accès ne peut être garanti en cas de fermeture de la porte par les propriétaires.</p>																										
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) 																										
Évolution des effectifs	 <table border="1"> <caption>Data for Figure 11: Evolution of bat populations in CHA 8</caption> <thead> <tr> <th>Year</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1999</td><td>3</td></tr> <tr><td>2000</td><td>1</td></tr> <tr><td>2001</td><td>4</td></tr> <tr><td>2002</td><td>1</td></tr> <tr><td>2005</td><td>3</td></tr> <tr><td>2006</td><td>3</td></tr> <tr><td>2007</td><td>1</td></tr> <tr><td>2008</td><td>2</td></tr> <tr><td>2009</td><td>4</td></tr> <tr><td>2010</td><td>3</td></tr> <tr><td>2011</td><td>6</td></tr> </tbody> </table>			Year	Population	1999	3	2000	1	2001	4	2002	1	2005	3	2006	3	2007	1	2008	2	2009	4	2010	3	2011	6
Year	Population																										
1999	3																										
2000	1																										
2001	4																										
2002	1																										
2005	3																										
2006	3																										
2007	1																										
2008	2																										
2009	4																										
2010	3																										
2011	6																										

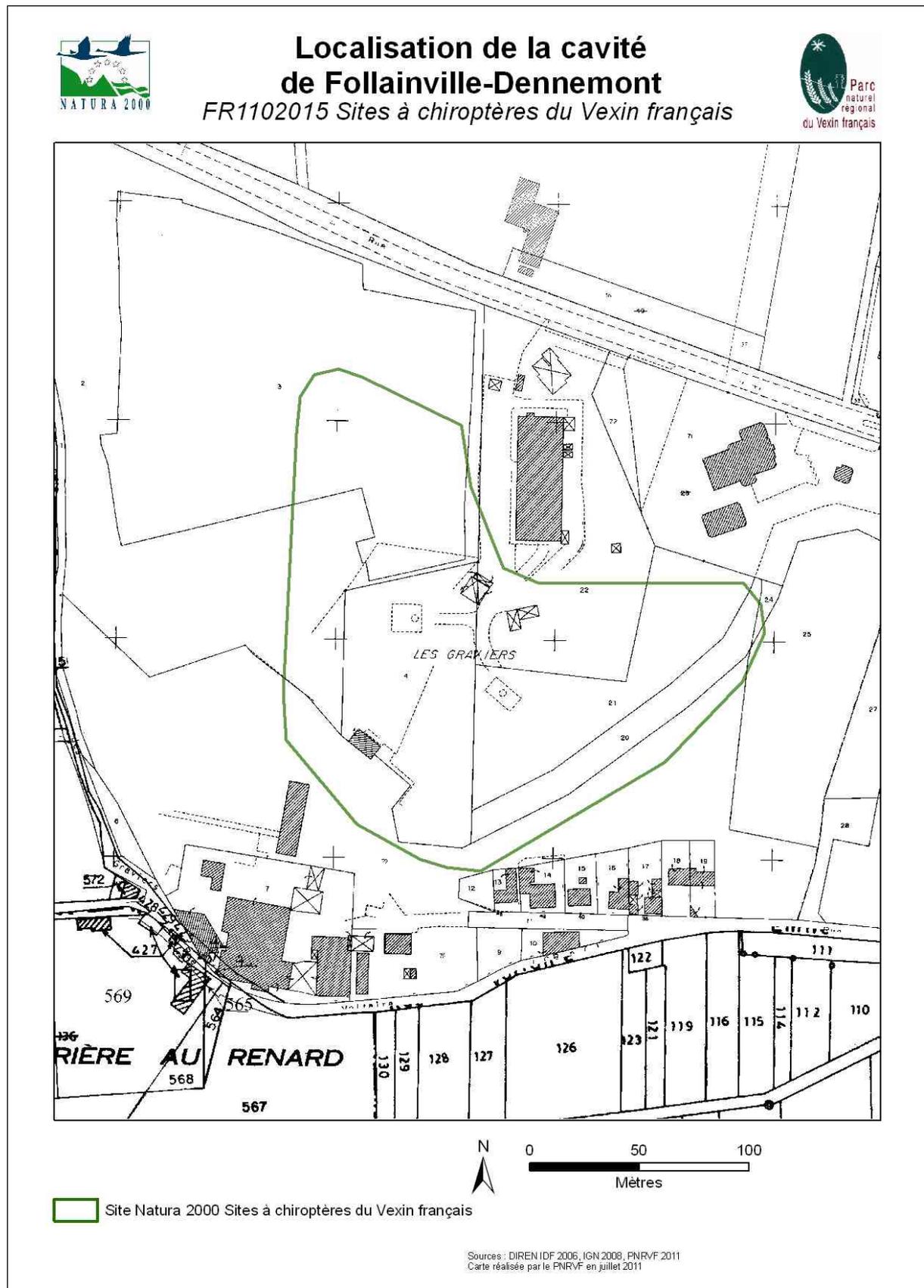
Figure 11 : Évolution des effectifs dans CHA 8 de 2000 à 2011

	Les effectifs, hormis un Grand rhinolophe en 2001, ne concernent que le Petit rhinolophe. Ceux-ci sont relativement faibles sur 10 ans et ne permettent pas de tirer une tendance significative.
Intérêt du site	Intérêt moyen. Le site accueille tous les ans le Petit rhinolophe, en effectif faible de 1 à 6 individus. 1 grand Rhinolophe y a également été observé en 2001.

Code Site	CHA20	Commune	Chars
Lieu-dit	La Gloriette		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération - Au fond d'un jardin, propriété clôturée - Présence de petits jardins, vergers, potagers, boisements 		
Photos des entrées			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - 2 entrées dégagées de sections supérieures à 5 m² - Hauteur de plafond : 2 à 6 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : assez forte 		
Utilisation	Remise à l'entrée		
Fréquentation et dérangement	Hormis une utilisation des deux premières salles à l'entrée comme espace de stockage, le reste de la cavité n'est pas utilisé.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) - Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Serotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) - Oreillard (<i>Plecotus sp.</i>) 		

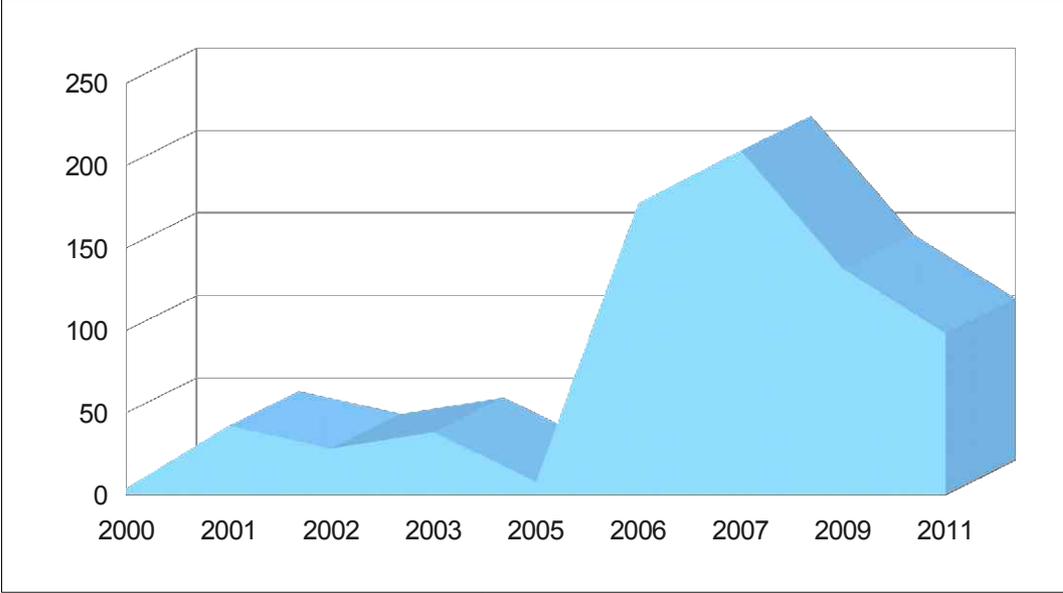
<p>Évolution des effectifs</p>	 <p style="text-align: center;"><i>Figure 12 : Évolution des effectifs dans CHA20 de 2000 à 2011</i></p> <p>Effectifs variables chaque année. L'effectif maximum y a été observé pendant l'hiver 2008, très froid, et témoigne de l'attractivité de cette cavité.</p>
<p>Intérêt du site</p>	<p>Intérêt majeur. Présence de 10 espèces de chiroptères dont les 5 de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. En outre, le Petit rhinolophe y est présent tous les ans depuis 2000, avec des effectifs variant de 2 à 12. Le Grand murin y est également présent presque tous les ans. Une capture en période de swarming a également permis d'y observer de nombreux individus de <i>Myotis emarginatus</i>, <i>Myotis daubentoni</i>, <i>Myotis nattereri</i> et un individu de <i>Rhinolophus hipposideros</i> et <i>R. ferrumequinum</i>.</p>

3.2. Sur la commune de Follainville-Dennemont

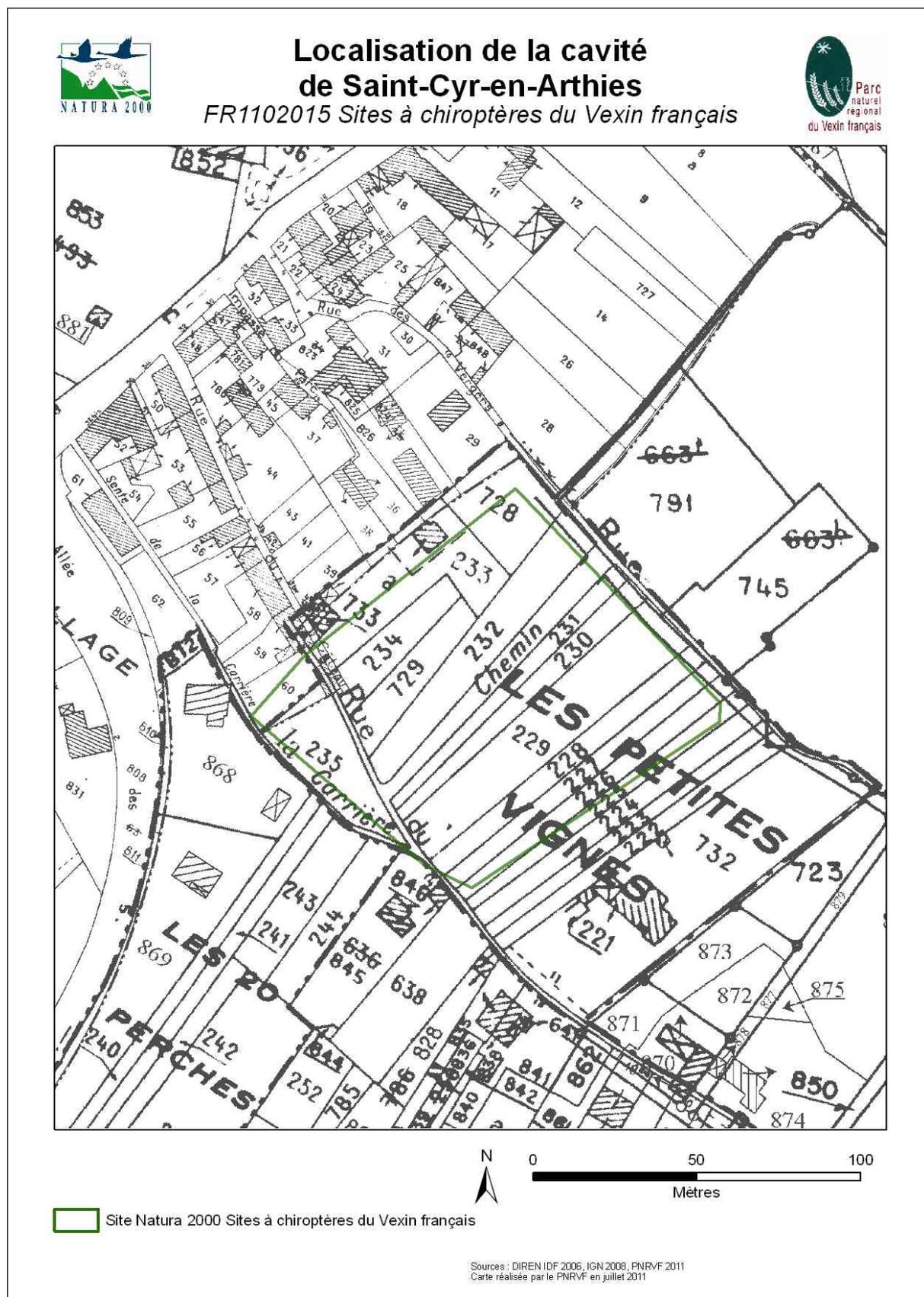


Carte 26 : Localisation de la cavité de Follainville-Dennemont

Code Site	FOL1	Commune	Follainville-Dennemont
Lieu-dit	Les Gravieres		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En bordure d'agglomération - Friche abandonnée devant la cavité (pelouse calcaire) - Présence de boisements, de friches, de cours d'eau (Seine) dans l'environnement proche 		
Photos des entrées			
			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée, champignonnière abandonnée - 8 entrées dégagées de 20 m², 2 ont été murées mais il reste des passages - Hauteur de plafond : 3 à 6 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : assez forte 		
Utilisation	<p>Aucune utilisation régulière</p> <p>Le site a fait l'objet de nombreux dépôts de déchets provenant de l'ancienne cimenterie située à proximité.</p>		
Fréquentation et dérangement	<p>Le site est parfois utilisé pour le paintball ainsi que des rassemblements de musique électronique.</p>		

Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) - Pipistrelle (<i>Pipistrellus sp.</i>) - Oreillard indéterminé (<i>Plecotus sp.</i>)
Évolution des effectifs	 <p style="text-align: center;">Figure 13 : Évolution des effectifs dans FOL1 de 2000 à 2011</p> <p>L'apparente augmentation des effectifs est en fait liée à la découverte de rassemblements importants de pipistrelles.</p>
Intérêt du site	<p>Intérêt majeur.</p> <p>La diversité en espèces est assez élevée (9 espèces), grâce à la présence de conditions thermiques assez différentes et favorables à toutes ces espèces.</p> <p>L'espèce la plus abondante, la Pipistrelle commune, est commune dans le Vexin, mais la présence régulière de 3 espèces de l'annexe II de la directive Habitats (<i>Rhinolophus hipposideros</i>, <i>R. ferrumequinum</i>, <i>Myotis myotis</i>) montre le potentiel important de cette cavité pour ces espèces à enjeux.</p> <p>Le site accueillait en été une colonie de mise-bas de <i>Myotis daubentoni</i> ainsi qu'un rassemblement de Grand murins. Si la colonie de <i>M. daubentoni</i> a disparu, les Grands murins y étaient toujours présents pendant l'été 2011, même si la reproduction n'a pu être vérifiée.</p>
Remarques	<p>Certaines entrées sont fermées par des murs bas ou par des grilles.</p> <p>La commune souhaite réaliser un chemin piétonnier le long de certaines entrées.</p>

3.3. Sur la commune de Saint-Cyr-en-Arthies



Carte 27 : Localisation de la cavité de Saint-Cyr-en-Arthies

Code Site	SAC1	Commune	Saint-Cyr-en-Arthies
Lieu-dit	Les petites vignes		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - En agglomération - Présence de jardins, de friches, de prairies pâturées ou fauchées, de boisements, de quelques cultures dans l'environnement proche - Nombreux éléments structurants (murets, bosquets, haies...) 		
Photos de l'entrée			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - Une entrée dégagée d'environ 8 m² - Hauteur de plafond : 3 à 4 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : forte - Hygrométrie : assez forte 		
Utilisation	La première salle est utilisée comme local technique par la commune. Une grille sépare cette salle de la carrière.		
Fréquentation et dérangement	La carrière sert de prolongement au local technique situé à l'entrée. Quelques objets sont en effet entreposés au delà de la grille destinée à protéger les chiroptères.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) 		

<p>Évolution des effectifs</p>	<div data-bbox="379 120 1442 685" data-label="Figure"> <table border="1"> <caption>Figure 14 : Évolution des effectifs dans SAC1 de 2000 à 2011</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Effectifs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2000</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2001</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>11</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><i>Figure 14 : Évolution des effectifs dans SAC1 de 2000 à 2011</i></p> <p>Malgré un suivi irrégulier, la tendance des effectifs sur cette cavité semble à la hausse, peut-être à mettre en relation avec la fermeture de la cavité en 2006.</p> </div>	Année	Effectifs	2000	1	2001	2	2009	4	2010	6	2011	11
Année	Effectifs												
2000	1												
2001	2												
2009	4												
2010	6												
2011	11												
<p>Intérêt du site</p>	<p>Intérêt moyen. Présence de 2 espèces de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. L'essentiel des effectifs est représenté par le Petit rhinolophe, et le Grand rhinolophe y a également été observé à 2 reprises, notamment pendant l'hiver 2010-2011.</p>												
<p>Remarques</p>	<p>La cavité a été fermée en 2006. Une première porte grillée permet de protéger le matériel entreposé par la mairie, puis un mur percé d'une porte et de grilles a été construit pour interdire l'accès au fond de la carrière tout en laissant le passage aux chauves-souris.</p>												

3.4. Sur la commune de Saint-Gervais

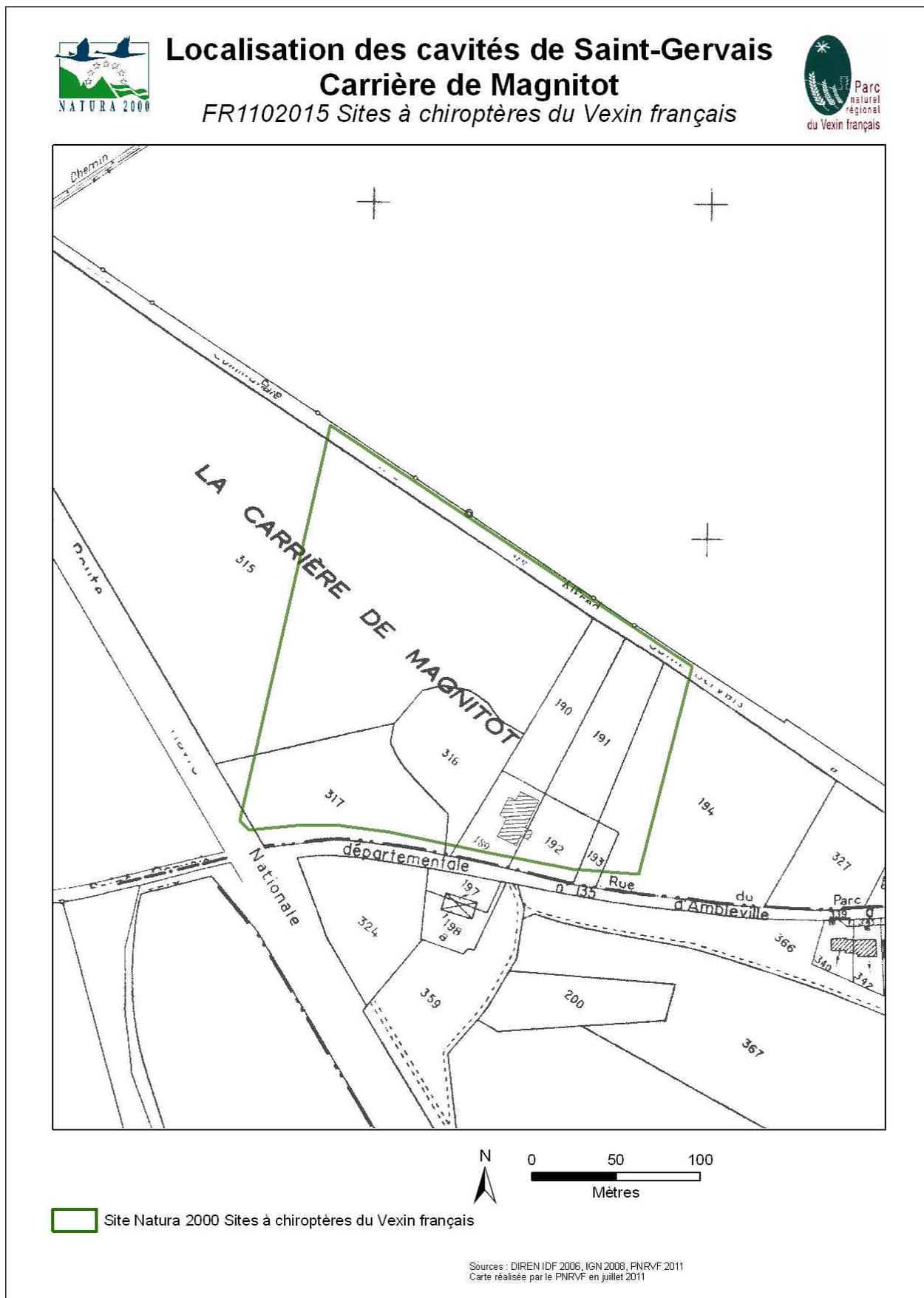
Il n'est pas possible de définir de tendance d'évolution des effectifs de chiroptères sur la commune de Saint-Gervais.

Le site SAG1/Carrière Nivart situé au lieu-dit « Magnitot » et suivi depuis 10 ans ne représente en fait qu'une partie minimale (15%) d'un réseau de galeries mitoyennes.

Les effectifs observés chaque année sur cette seule cavité ne peuvent donc pas être considérés comme représentatifs de la population de chiroptères sur ce secteur.

Le comptage de la carrière SAG6/Raymond-Augier en 2011 a en effet permis d'observer 50 individus alors que les effectifs sur SAG1/Nivart n'ont jamais dépassé les 10 animaux depuis 10 ans.

3.4.1. Cavités de la carrière de Magnitot

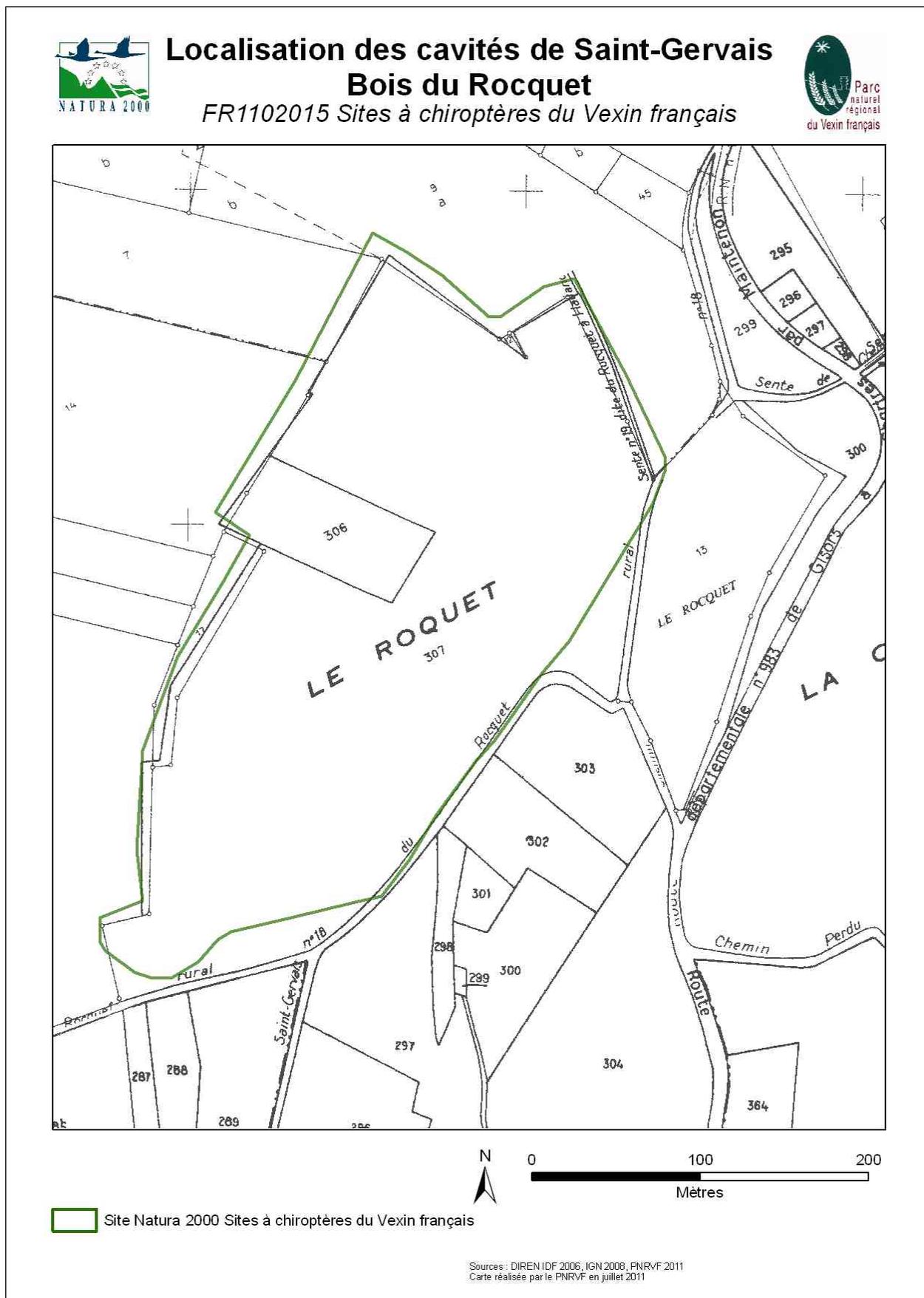


Carte 28 : Localisation des carrières de Saint-Gervais - Carrière de Magnitot

Code Site	SAG1	Commune	Saint-Gervais
Lieu-dit	La Carrière de Magnitot (carrière NIVART)		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - A la sortie du bourg - Présence de boisements, de prairies et de cultures dans l'environnement proche 		
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - Une entrée dégagée de section supérieure à 20 m² - Hauteur de plafond : 2 à 3 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : faible - Hygrométrie : inconnue 		
Utilisation	Garage à tracteurs et débarras plus trop utilisé par l'exploitant agricole.		
Fréquentation et dérangement	Il semble qu'il y ait peu de dérangements à l'intérieur de cette cavité, mais le site n'est pas fermé et la fréquentation réelle y est incontrôlable et non évaluée.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) 		
Évolution des effectifs	<p style="text-align: center;">Figure 15 : Évolution des effectifs dans SAG1 de 1995 à 2011</p> <p>Les effectifs ne dépassent jamais 10 individus et sont très variables, peut-être à mettre en lien avec des dérangements.</p>		
Intérêt du site	Intérêt moyen. Présence de 3 espèces de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Les effectifs sont en effet assez faibles dans cette cavité et la fréquentation des espèces de la directive faible et fluctuante.		

Code Site	SAG6	Commune	Saint-Gervais
Lieu-dit	La Carrière de Magnitot (Carrière REMOND-AUGIER)		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - A la sortie du bourg, dans une enceinte clôturée - Présence de boisements, de prairies et de cultures dans l'environnement proche 		
Photos des entrées			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - Trois entrées de section supérieure à 20 m² (- Hauteur de plafond : 2 à 3 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : faible - Hygrométrie : inconnue 		
Utilisation	Stockage d'accessoires et plantes de décors de cinéma		
Fréquentation et dérangement	<p>Éclairage sur une partie de la cavité. Utilisation régulière pour l'utilisation du matériel stocké, sur une partie seulement.</p>		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Pipistrelle (<i>Pipistrellus sp.</i>) - Oreillard (<i>Plecotus sp</i>) 		
Évolution des effectifs	Cette cavité a été comptée en hiver pour la première fois en 2011.		
Intérêt du site	<p>Intérêt majeur. Cette cavité accueille 8 espèces en hiver dont 3 inscrites à l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore. Les effectifs comptés en 2011 atteignent 50 individus dont 1/3 relèvent de la directive. Le réseau de galeries important, partiellement utilisé, laisse de fait de nombreuses zones favorables à l'hivernage des chiroptères.</p>		

3.4.2. Cavités du Rocquet



Carte 29 : Localisation des cavités de Saint-Gervais - Bois du Rocquet

Code Site	SAG2	Commune	Saint-Gervais
Lieu-dit	Le Rocquet		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - Au sein du bois du Rocquet, sur sol calcaire dans une frênaie – chênaie – charmaie - Présence de boisements, de prairies et de cultures dans l'environnement proche 		
Photos de l'entrée			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Carrière souterraine abandonnée - Hauteur de plafond : 2 à 3 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : assez forte 		
Utilisation	Aucune		
Fréquentation et dérangement	La cavité a été comblée par des remblais pour éviter la fréquentation humaine, mais cela limite également l'accès pour les chauves-souris.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) - Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Oreillard (<i>Plecotus sp.</i>) - Pipistrelle (<i>Pipistrellus sp.</i>) 		

Évolution des effectifs

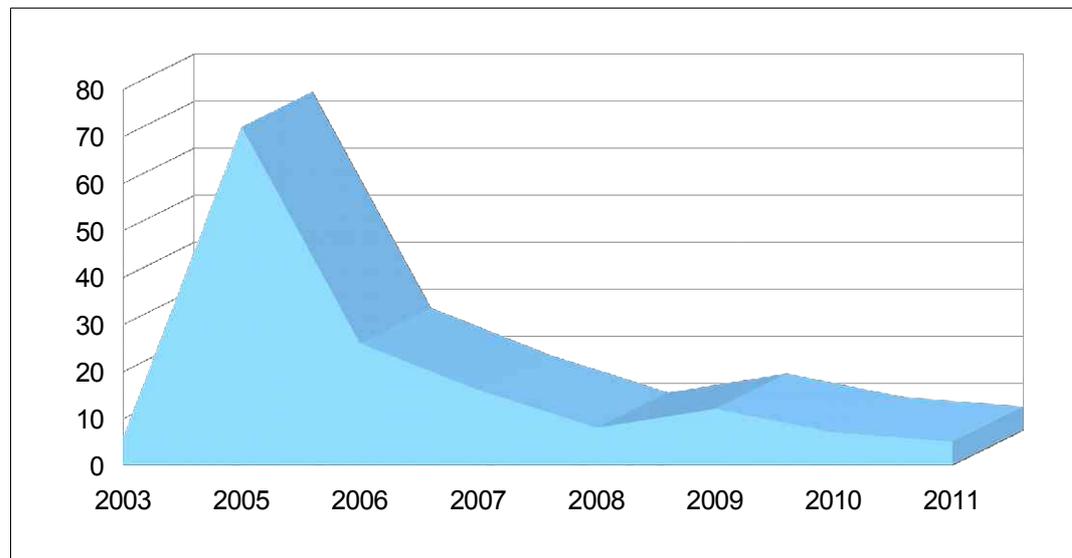


Figure 16 : Évolution des effectifs dans SAG2 de 2003 à 2011

Hormis un pic dans les effectifs en 2005 dû à l'observation d'un rassemblement de pipistrelles, les effectifs sur cette cavité semblent être en chute. Cette baisse des effectifs est probablement à mettre en relation avec l'obstruction constatée d'une grande partie de l'entrée, ce qui constitue un facteur limitant pour la pénétration des chiroptères.

Intérêt du site

Intérêt majeur.
Présence de 10 espèces dont les 5 de l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore.
La fréquentation par les Petits et Grands rhinolophes y est régulière depuis 2008 quoique en effectif faible. 6 Grands murins ont déjà été observés simultanément dans cette cavité l'hiver et montrent le potentiel d'accueil pour cette espèce.

Code Site	SAG2'	Commune	Saint-Gervais
Lieu-dit	Le Rocquet - La glacière		
Description des abords	<ul style="list-style-type: none"> - Au sein du bois du Rocquet, sur sol calcaire dans une frênaie – chênaie – charmaie - Présence de boisements, de prairies et de cultures dans l'environnement proche 		
Photo de l'entrée			
Description de la cavité	<ul style="list-style-type: none"> - Sorte d'ancienne glacière abandonnée - Petit abri à proximité, très fissuré permettant l'installation de quelques espèces - Une entrée dégagée - Hauteur de plafond : 1 à 2 mètres - Géologie : calcaire grossier - Fissuration : moyenne - Hygrométrie : faible 		
Utilisation	Aucune		
Fréquentation et dérangement	Présence de déchets, attestant d'une fréquentation occasionnelle.		
Espèces présentes	<ul style="list-style-type: none"> - Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - Groupe des « murins à museau noir » - Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>) - Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) - Pipistrelle (<i>Pipistrellus sp.</i>) 		

<p>Évolution des effectifs</p>	<div data-bbox="379 120 1444 712" data-label="Figure"> <table border="1"> <caption>Data for Figure 17: Evolution of the number of individuals from 2003 to 2011</caption> <thead> <tr> <th>Year</th> <th>Number of individuals</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2003</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>2005</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>2006</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>2007</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>2009</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>2010</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>2011</td> <td>2</td> </tr> </tbody> </table> </div> <p style="text-align: center;"><i>Figure 17 : Évolution des effectifs de 2003 à 2011</i></p> <p>Les effectifs sont assez fluctuants selon les années mais restent globalement faibles.</p>	Year	Number of individuals	2003	2	2005	3	2006	5	2007	1	2008	6	2009	7	2010	13	2011	2
Year	Number of individuals																		
2003	2																		
2005	3																		
2006	5																		
2007	1																		
2008	6																		
2009	7																		
2010	13																		
2011	2																		
<p>Intérêt du site</p>	<p>Intérêt fort. 6 espèces présentes, de manière intermittente. Présence occasionnelle de 2 espèces de l'annexe II de la directive Habitat-Faune-Flore en effectif très faible (1 voire 2 individus).</p>																		

Diagnostic socio-économique

1. Méthodologie

Le diagnostic socio-économique correspond au recensement des informations existantes sur les activités humaines, par l'analyse de la bibliographie sur le périmètre du site Natura 2000 et sa proximité, et par la collecte de données auprès des acteurs du site.

1.1. Inventaire des activités humaines

L'inventaire des activités humaines et la récolte des données socio-économiques ont été réalisés dans le cadre d'une étude bibliographique ainsi que plusieurs contacts avec les acteurs du site.

La plupart des documents consultés est disponible au Parc naturel régional du Vexin français ou sur Internet. Certaines informations ont été fournies par les administrations telles que la DDT du Val d'Oise, la DDT des Yvelines ou la DRIEE Île-de-France. Les plans des cavités ont été fournis par l'Inspection Générale des Carrières Yvelines, Essonne, Val d'Oise.

Une consultation des acteurs du site a permis d'obtenir certaines informations pour la réalisation du présent diagnostic socio-économique. De plus, dans le cadre de la démarche concertée prévue pour la mise en place du réseau Natura 2000, la rencontre avec les acteurs s'avère être un moyen efficace de relayer l'information et de communiquer sur le projet tout en collectant des données caractérisant le site.

Les structures rencontrées sont les suivantes :

- Mairie de Chars
- Mairie de Saint-Cyr-en-Arthies
- DDT du Val d'Oise, Service Agriculture, Forêt, Environnement
- DRIEE Île-de-France
- Association Azimut 230
- Biotope
- Inspection Générale des Carrières Yvelines, Essonne, Val d'Oise
- Conseil Général du Val d'Oise, service routier
- SNCF Transilien
- Mairie de Follainville-Dennemont
- Mairie de Saint-Gervais
- DDT des Yvelines, Service Environnement Forêt, Chasse, Milieux naturels et Service Économie agricole
- Muséum National d'Histoire Naturelle
- Groupe Chiroptères Île-de-France
- Comité Départemental de Spéléologie du Val d'Oise
- AGEMINAT
- Nombreux propriétaires de cavités

1.2. Cartographie des usages

L'ensemble des cartes a été réalisée à l'aide du logiciel de Système d'Information Géographique (SIG) ArcGis 9.1. Les fonds cartographiques proviennent de la base de données du Parc ou de partenaires du territoire et sont notifiés à chaque carte.

2. Cadre administratif

2.1. Les communes

Le périmètre du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » concerne 4 communes, dont 3 dans le Val d'Oise : Chars, Saint-Cyr-en-Arthies et Saint-Gervais et 1 dans les Yvelines : Follainville-Dennemont.

Les surfaces de chaque commune concernées par le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » sont décrites dans le tableau suivant :

Commune	Superficie (ha)	Pourcentage (%)
Chars	5,86	0,35
Follainville-Dennemont	2,89	0,30
Saint-Cyr-en-Arthies	0,93	0,24
Saint-Gervais	12,36	0,92
Total	22,04	-

Figure 18 : Superficie par commune du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

2.2. Les intercommunalités

Certaines communes sont regroupées en intercommunalités.

C'est le cas pour Chars qui fait partie de la Communauté de communes du Val de Viosne qui regroupe 14 communes.

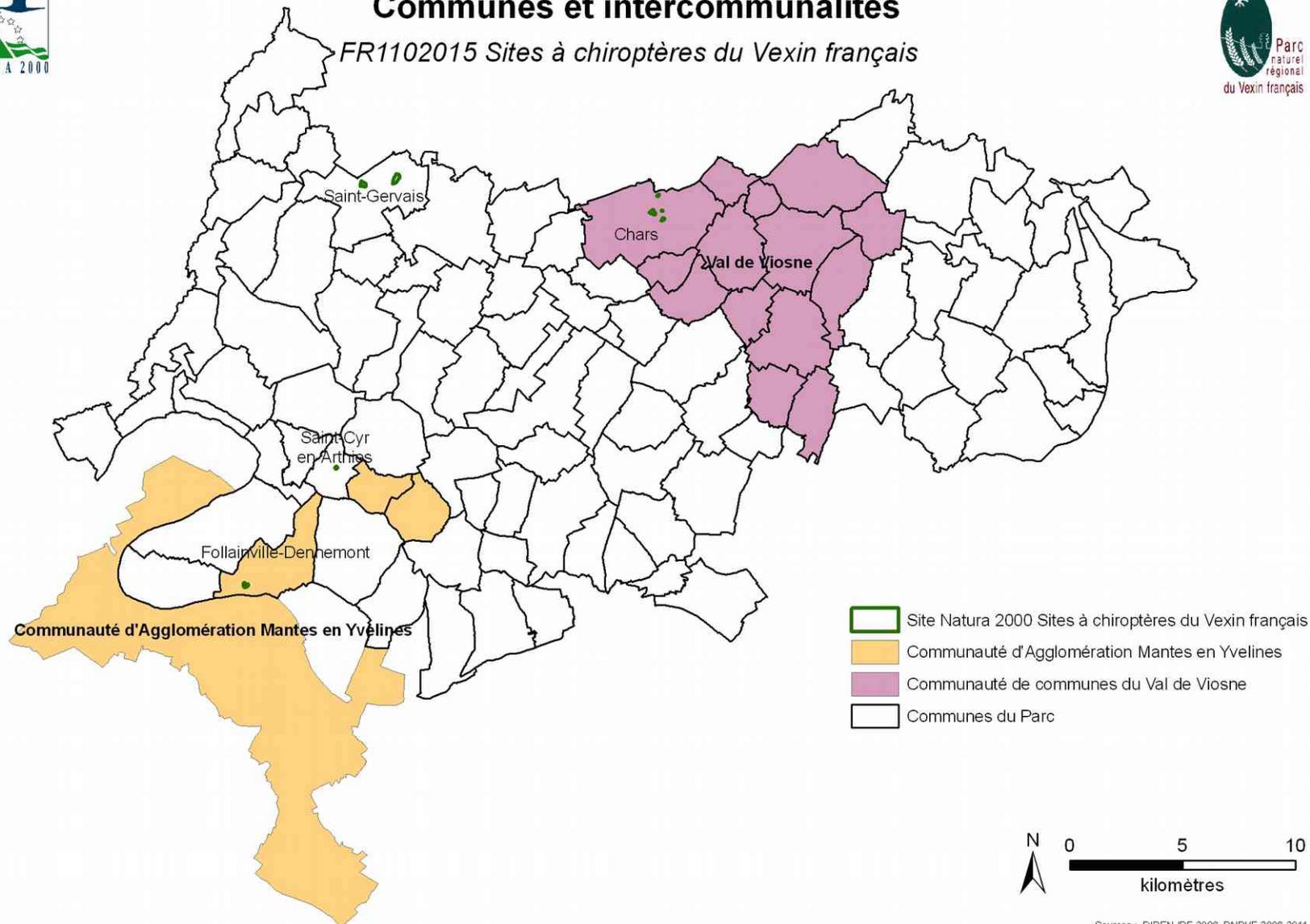
C'est également le cas de Follainville-Dennemont qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, qui regroupe 17 communes.

Un projet de création de communauté de communes est en cours, regroupant les 26 communes du canton de Magny-en-Vexin, dont font partie les communes de Saint-Cyr-en-Arthies et Saint-Gervais. L'extension d'autres communautés de communes est également en projet pour 2013.



Communes et intercommunalités

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



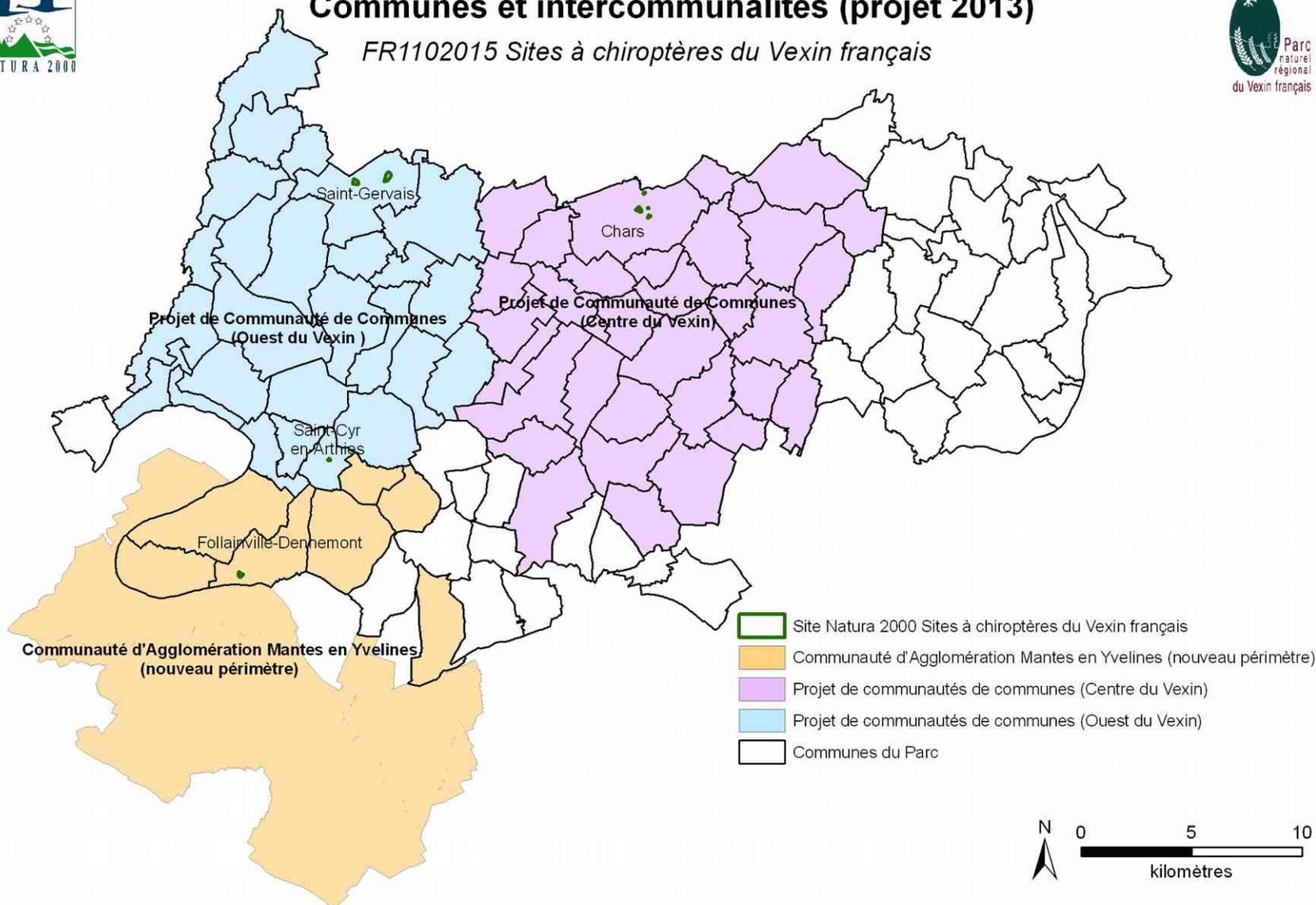
Sources : DIREN IDF 2006; PNRVF 2006-2011
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 30 : Communes et intercommunalités



Communes et intercommunalités (projet 2013)

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2006, PNRVF 2006-2012
Carte réalisée par le PNRVF en janvier 2012

Carte 31 : Projet 2013 des communes et intercommunalités

3. Aménagement et urbanisme

3.1. Occupation du sol

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » prend en compte des cavités d'hibernation des chauves-souris, principalement souterraines. On considère également dans le site les milieux en surface au dessus des cavités.

Selon les données de l'IAURIF, le site est composé pour moitié de boisements (48%) et une grande partie de surface agricole (36%). Le reste est constitué de friches, jardins et zones urbanisées.

Milieu	Surface (ha)	%
Bois et forêts	10,54	48%
Surface agricole	8,01	36%
Friches	1,51	7%
Urbanisation et jardins	1,98	9%
Total	22,04	-

Figure 19 : Occupation du sol du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

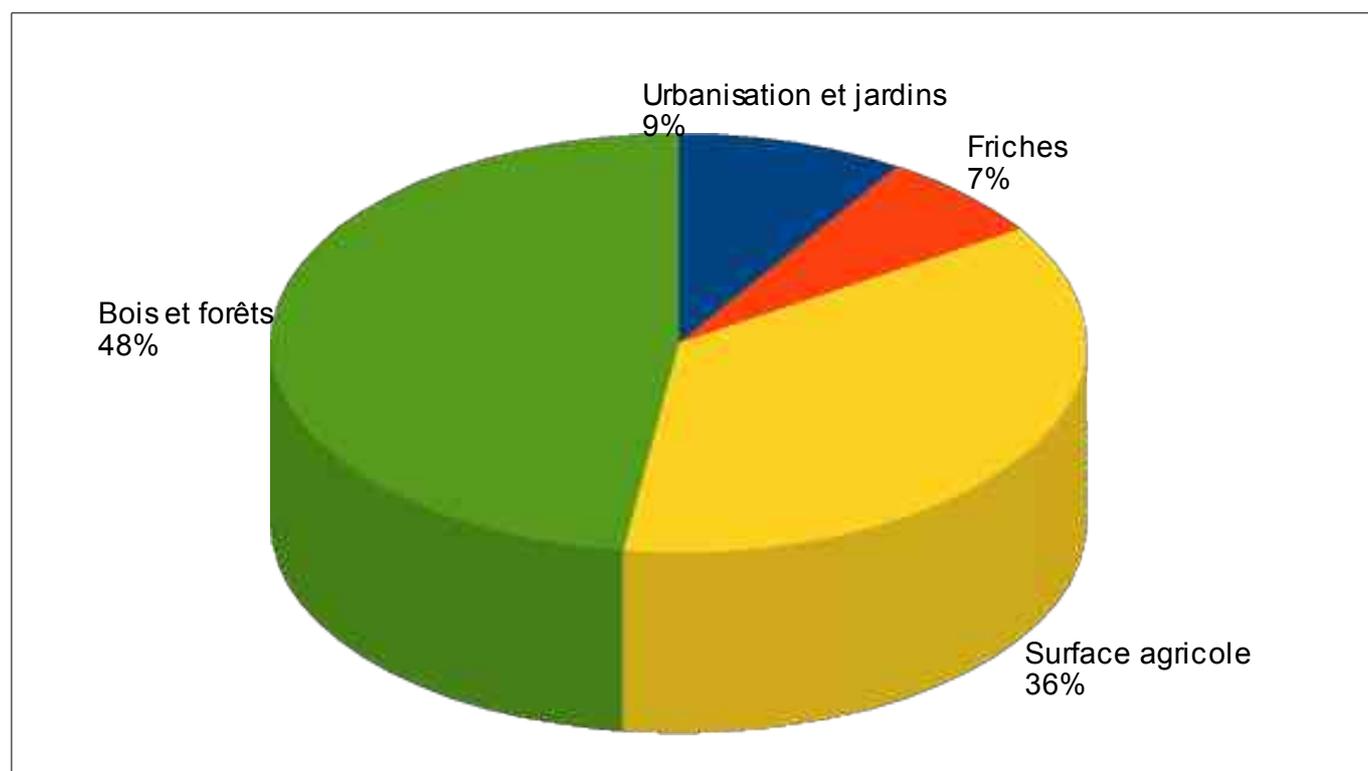


Figure 20 : Occupation du sol du site Natura 2000 "Sites à chiroptères du Vexin français"

Le détail de l'occupation du sol de chaque entité du site Natura 2000 est représenté sur les cartes suivantes :



Occupation du sol à Chars - Clochard

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 32 : Occupation du sol à Chars - Clochard

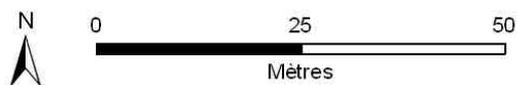


Occupation du sol à Chars - La Jambardière

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



- Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français
- Bois ou forêts
- Terres labourées
- Surface en herbe à caractère agricole
- Jardins de l'habitat individuel
- Jardins de l'habitat rural
- Habitat individuel
- Habitat rural



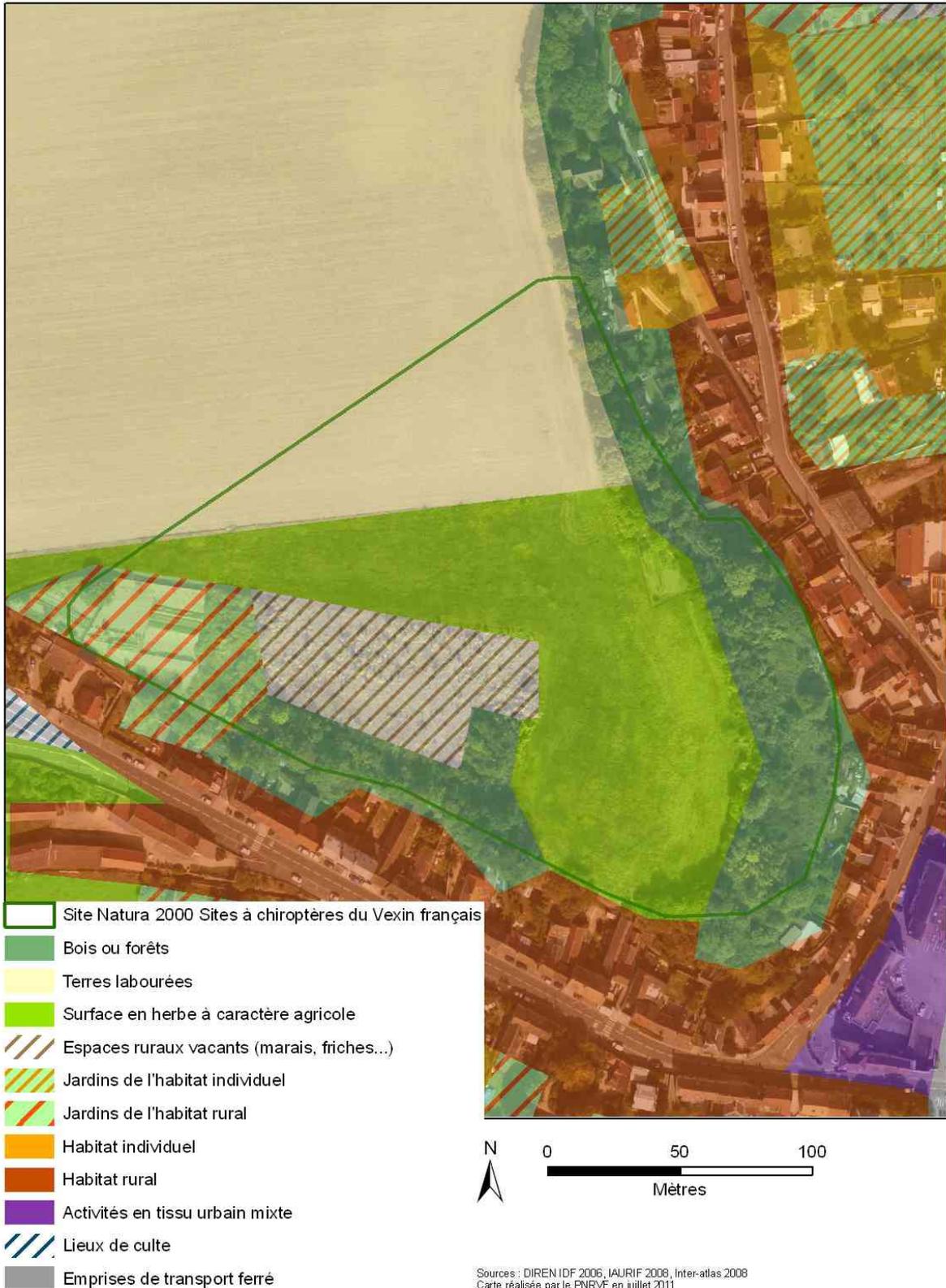
Sources : DIREN IDF 2006, IAURIF 2008, Inter-atlas 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 33 : Occupation du sol à Chars - La Jambardière



Occupation du sol à Chars - Sur les carrières

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 34 : Occupation du sol à Chars - Sur les carrières



Occupation du sol à Chars - La Gloriette

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français

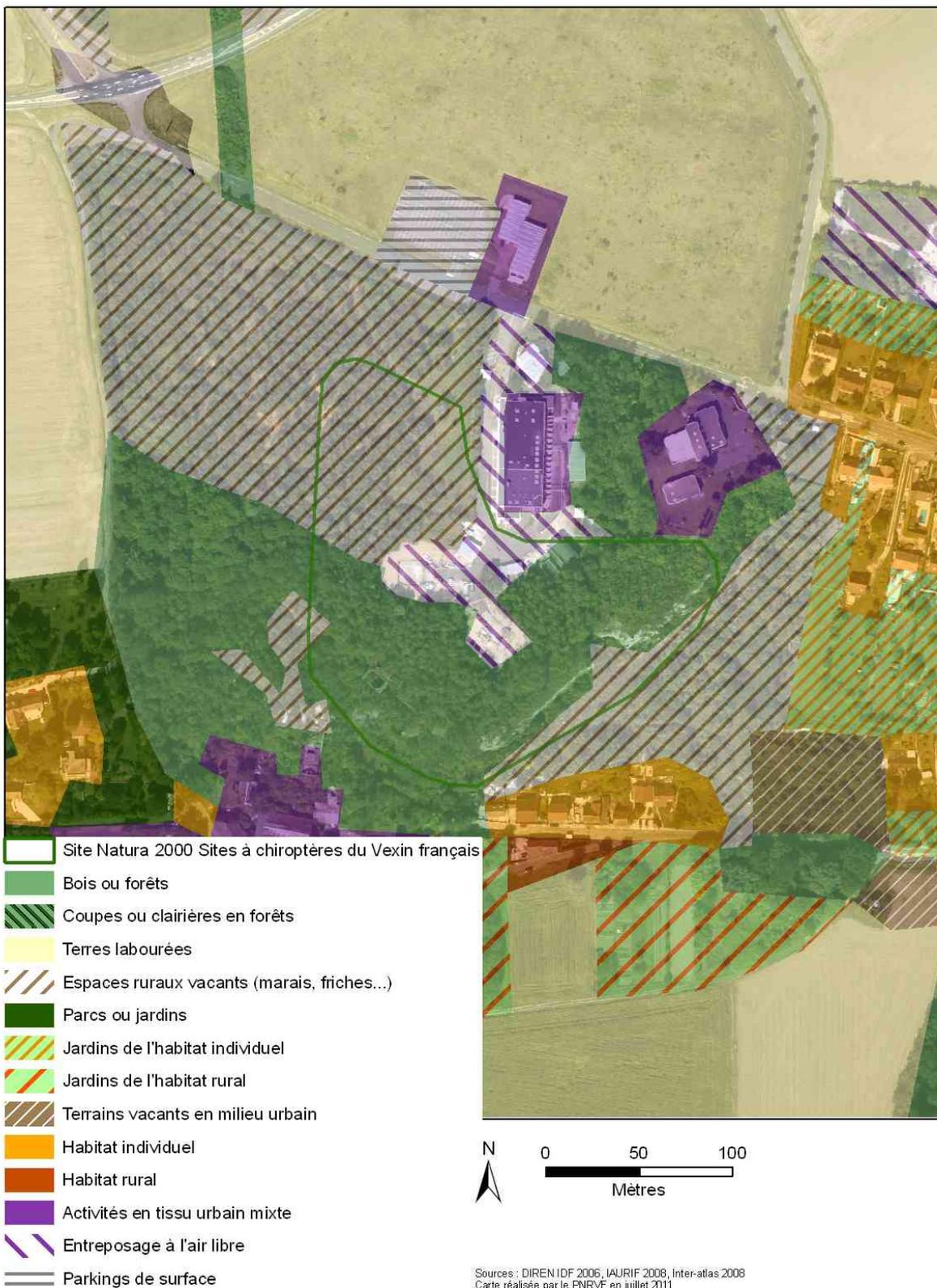


Carte 35 : Occupation du sol à Chars - La Gloriette

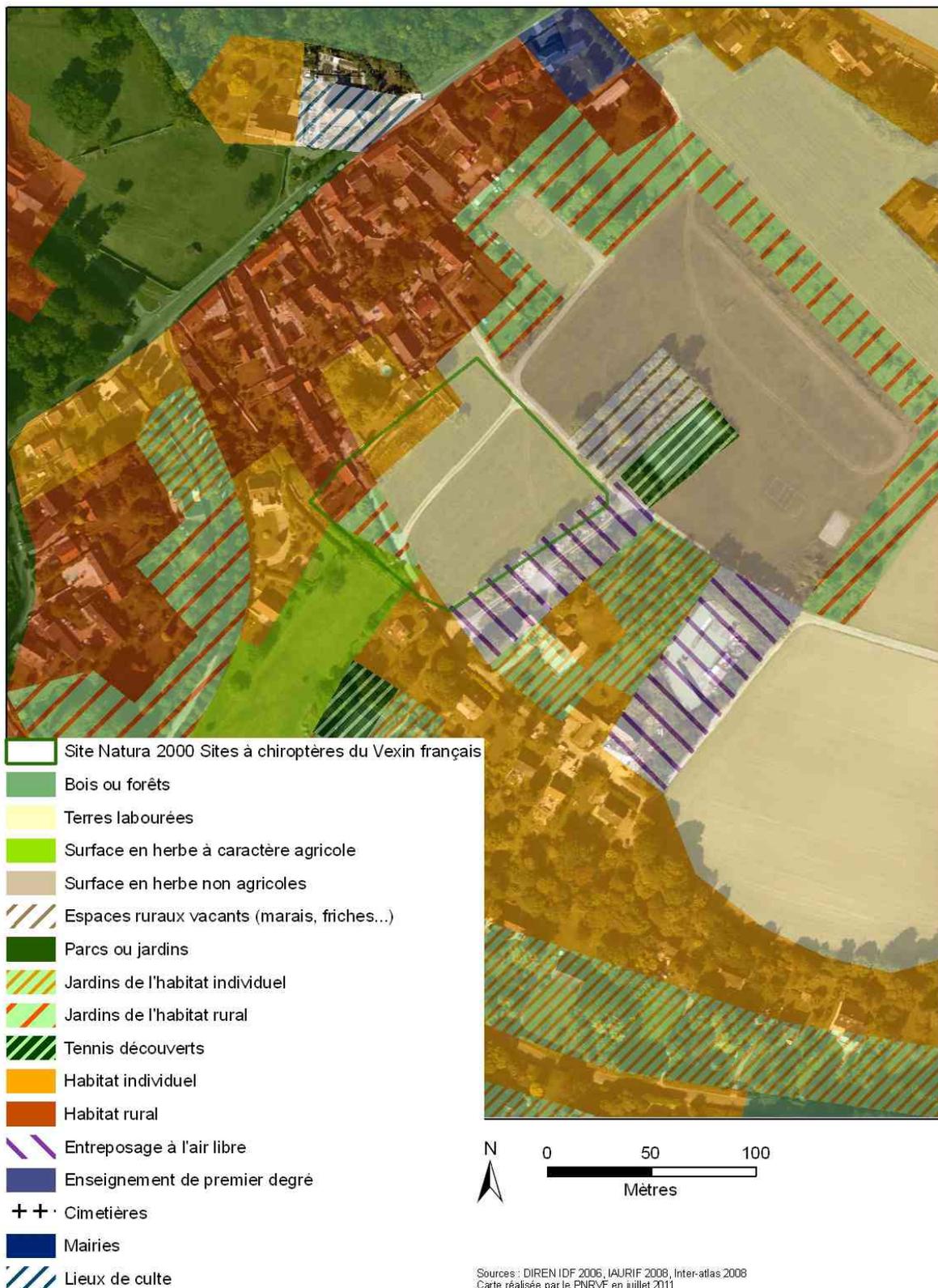


Occupation du sol à Follainville-Dennemont

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 36 : Occupation du sol à Follainville-Dennemont



Carte 37 : Occupation du sol à Saint-Cyr-en-Arthies



Occupation du sol à Saint-Gervais - Carrière de Magnitot

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français

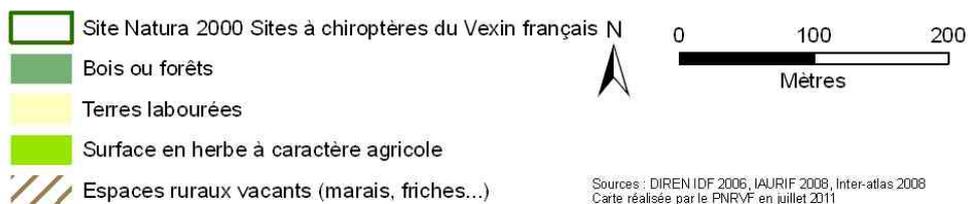


Carte 38 : Occupation du sol à Saint-Gervais – Carrière de Magnitot



Occupation du sol à Saint-Gervais - Bois du Rocquet

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Carte 39 : Occupation du sol à Saint-Gervais - Bois du Rocquet

3.2. Infrastructures de transport

Toutes les entités du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » sont à proximité de voies de transport. La circulation de véhicules (voitures, camions, trains...) est problématique pour les chiroptères puisque les collisions constituent un risque non négligeable pour les populations.

Sur Chars, l'ensemble des cavités se situe dans l'agglomération et donc sont proches de rues plus ou moins passantes. La rue de Gisors et la rue de Marines correspondent à la D915 qui est un axe très fréquenté avec environ 3500 véhicules par jour. La rue de l'Église, correspondant à la D188 comptent environ 450 véhicules par jour. (*Source : Conseil Général 95 – plaquette circulation 2009*).

La ligne de chemin de fer Paris Saint-Lazare/Gisors traverse la commune du nord au sud et passe à proximité du site. 32 trains de voyageurs circulent par jour en semaine et 21 trains les week-end et jours fériés. Aucun train de fret n'y circule à ce jour mais un projet de circulation de trains de marchandises reliant Le Havre est en réflexion (prévision de moins de 10 trains par jour). (*Source : SNCF Transilien*)

Au niveau de Follainville-Dennemont, le site se situe au niveau du village de Dennemont où seulement des rues peu passantes se trouvent à proximité : entre 50 et 100 voitures par jour. La commune prévoit pour 2012 la mise en place d'un chemin piétonnier passant au pied de la cavité ainsi qu'une route reliant le bas et le haut du village à proximité. Cela n'influencera pas la préservation des chauves-souris de la cavité si celle-ci est équipée d'une fermeture pour y éviter l'accès.

La zone Natura 2000 de Saint-Cyr-en-Arthies se trouve au milieu du village et est accessible par une sente peu fréquentée.

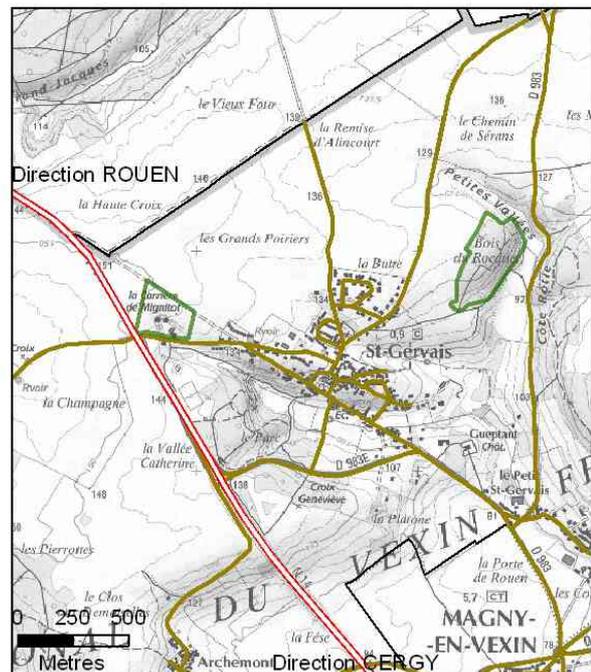
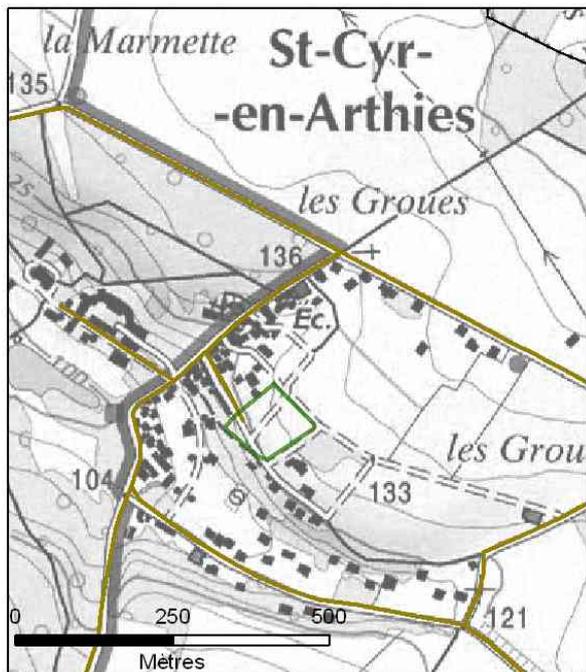
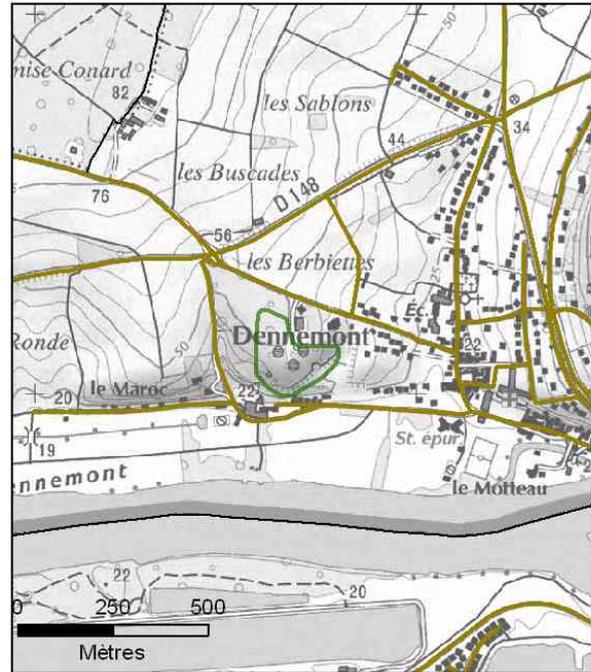
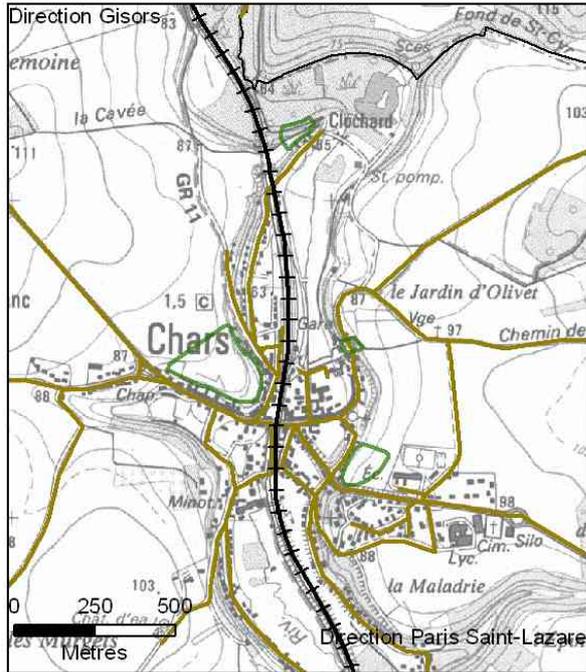
Au niveau de Saint-Gervais, Carrière de Magnitot, passe le principal axe routier du Vexin français, la route départementale D14, qui constitue le prolongement de l'autoroute A15 venant de Paris et rejoignant Rouen. La circulation quotidienne à ce niveau est de 13 000 véhicules par jour. Un projet de mise en sécurité avec mise en 2x2 voies et de déviation de La Chapelle-en-Vexin est prévu sur cette route. Une étude d'impact fine de l'influence du projet sur les sites Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » et « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents » est en cours de réalisation en 2011.

A proximité du Bois du Rocquet passe la D983 avec une circulation de 1760 véhicules par jour. (*Source : Conseil Général 95 – plaquette circulation 2006 et 2009*)



Infrastructures de transport

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



- Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français
- Routes
- Voie ferrée Paris Saint-Lazare/Gisors
- D 14
- Communes du Parc



Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2003 & 2006, IAURIF 2002, PNRVF 2006-2010
 Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 40 : Infrastructures de transport

3.3. Éclairage artificiel

Les chiroptères sont adaptés à l'environnement nocturne et peuvent souffrir d'une pollution lumineuse croissante, mais la lumière artificielle est considérée comme un facteur positif ou négatif pour les chiroptères. Autour des lampadaires, les insectes volants autour peuvent servir de réserve de nourriture, pour les espèces non lucifuges. Mais les éclairages artificiels sont très impactants pour toutes les espèces quand ils sont à proximité des gîtes d'hivernage et de reproduction.

Sur le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français », les cavités sont dans les villages ou à proximité et la lumière artificielle (lampadaires, éclairages de bâtiments, enseignes...) peut jouer sur la fréquentation des chiroptères dans les cavités.

Sur Chars, l'éclairage public est constante la nuit mais les lampadaires de certaines rues sont équipés de réducteurs d'intensité.

A Follainville-Dennemont, l'éclairage public, allumé toute la nuit, sera prochainement équipé de dispositif pour limiter l'intensité lumineuse.

Sur Saint-Cyr-en-Arthies, l'éclairage public est équipé de réducteurs d'intensité lumineuse, qui s'enclenche pour une partie de la nuit.

A Saint-Gervais, les lampadaires, allumés toute la nuit, sont équipés de réducteurs d'intensité au niveau du centre du village et du hameau de Estreez.

Ces méthodes de réduction d'intensité lumineuse ou d'orientation dirigée de la lumière vers le sol respectent mieux l'environnement nocturne pour les chauves-souris.

4. Cadre réglementaire

Divers périmètres réglementaires liés à la réglementation nationale ou locale sont présents sur le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français ».

4.1. Les documents d'urbanisme

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est un document d'urbanisme qui définit les affectations des sols de la commune. Il établit un zonage du territoire en délimitant les zones urbaines et les zones naturelles, et fixe des règles applicables aux terrains compris dans les différentes zones du plan.

Aujourd'hui, le POS est progressivement modifié en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ils ont la même base juridique et fonctionnelle que les POS, mais incluent en plus les PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), dans le but de prendre en compte le souhait des communes pour l'évolution écologique de leur territoire.

Le tableau suivant donne l'état des documents d'urbanisme de chaque commune du site :

Commune	Type	Date d'approbation	Zonage du site
Chars	POS	20 septembre 2001	ND - UA - UG - UH - EBC
Follainville-Dennemont	POS => PLU	Prévision en 2012	N - UI
Saint-Cyr-en-Arthies	PLU	4 juillet 2007	N
Saint-Gervais	PLU	2 février 2008	A - N - EBC

Figure 21 : Documents d'urbanisme des communes

Un PPRMT (Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain) est en application sur la zone en Natura 2000 de Saint-Cyr-en-Arthies et un décret, valant un PPRMT, sur la totalité de la commune de Chars.

4.2. Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF a débuté en 1982 et est rapidement devenu un outil majeur de connaissance et un "socle" pour la politique de préservation des espaces naturels en France. Il correspond au recensement national de secteurs à fort intérêt écologique.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type 1 correspondent à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant ;
- les ZNIEFF de type 2 contiennent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional environnant par leur contenu patrimonial plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible.

L'inventaire ZNIEFF est avant tout un outil d'aide à la décision contribuant à la reconnaissance

et à la prise en compte du patrimoine naturel. Une ZNIEFF n'est pas en soi une mesure de protection, mais un élément d'expertise qui signale, le cas échéant, la présence d'habitats naturels et d'espèces remarquables ou protégées par la loi.

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » comporte 3 ZNIEFF de type 1 :

- Marais du Clochard n°95142003, à Chars ;
- Carrière de Magnitot n°95554001, à Saint-Gervais ;
- Cavité du bois du Rocquet n°95554002, à Saint-Gervais ;

et une ZNIEFF de type 2 :

- Boucles de Guernes et de Moisson n°78410021, à Follainville-Dennemont.

4.3. Le Parc naturel régional du Vexin français

Un Parc naturel régional (PNR) est un territoire reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Il s'organise autour d'un projet de développement durable, fondé sur la préservation et la valorisation d'un patrimoine fragile, à forte valeur écologique, paysagère et culturelle.

Un PNR a pour principales missions :

- de protéger le patrimoine naturel et culturel notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Le projet de protection et de développement du territoire des Parcs naturels régionaux est concrétisé par une Charte signée pour douze ans.

Le Parc naturel régional du Vexin français a été créé en mai 1995 par décret interministériel. Le classement en PNR a été renouvelé en juillet 2008, avec un territoire élargi, passant de 94 communes à 99 aujourd'hui. Les engagements de cette nouvelle Charte s'articulent autour de 3 axes :

- Axe 1 : Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines ;
- Axe 2 : Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité ;
- Axe 3 : Mettre l'homme au cœur d'un projet territorial innovant et exemplaire.

En matière d'environnement, le Parc a lancé divers programmes tels que la protection des sites à chiroptères, le programme verger qui vise, tout en préservant les vergers, à protéger la chouette Chevêche, le programme haies...

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » est entièrement inclus dans le Parc naturel régional du Vexin français.

4.4. Les sites inscrits et les sites classés

La loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement, permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Il existe deux niveaux de protection : le classement ou l'inscription, qui constituent la reconnaissance de la qualité d'un site ou d'un monument naturel et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'état.

4.4.1. *Les sites inscrits*

L'inscription d'un site constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage d'informer l'administration au moins quatre mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France doit donner un avis simple (peut ne pas être suivi par l'autorité qui délivre le permis ou l'autorisation) pour les permis de construire, les permis d'aménager et les déclarations préalables, et un avis conforme (l'autorité ne peut s'y opposer) pour les permis de démolir afin d'éviter la disparition d'éléments d'intérêt patrimonial.

Au sein du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français », il existe 3 sites inscrits :

- le Vexin français (arrêté du 19 juin 1972) concernant Chars, Saint-Cyr-en-Arthies et Saint-Gervais ;
- la Boucle de Guernes (arrêté du 24 novembre 1972) concernant Follainville-Dennemont ;
- les Boucles de la Seine (arrêté du 18 janvier 1971) concernant Saint-Cyr-en-Arthies.

4.4.2. *Les sites classés*

Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintenir en état le site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont parties constitutives du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. Néanmoins, le classement d'un site n'a ni pour objet ni pour effet d'instituer l'inconstructibilité ni d'interdire toute activité économique dans le périmètre de classement, mais seulement de soumettre à autorisation tout aménagement susceptible de modifier l'état des lieux. L'autorisation, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral (pour les travaux soumis à déclaration préalable au code de l'urbanisme), soit de niveau ministériel (pour les autres travaux).

En site classé, le camping et le caravanning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » ne présente aucun site classé.

Le site classé du Château et parc de la Bucherie se situe sur la commune de Saint-Cyr-en-Arthies mais ne concerne pas le site Natura 2000.

4.5. Les monuments historiques

Un monument historique est un monument qui a été classé ou inscrit comme tel afin de le protéger, du fait de son histoire ou de son architecture remarquable.

Le classement, l'inscription et la gestion des monuments historiques relèvent de la compétence du Ministère de la Culture et de ses services déconcentrés (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine). Un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France doit être donné pour tout projet dans un rayon de 500 m autour du monument classé.

Deux monuments historiques ont un périmètre de protection qui superpose le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » :

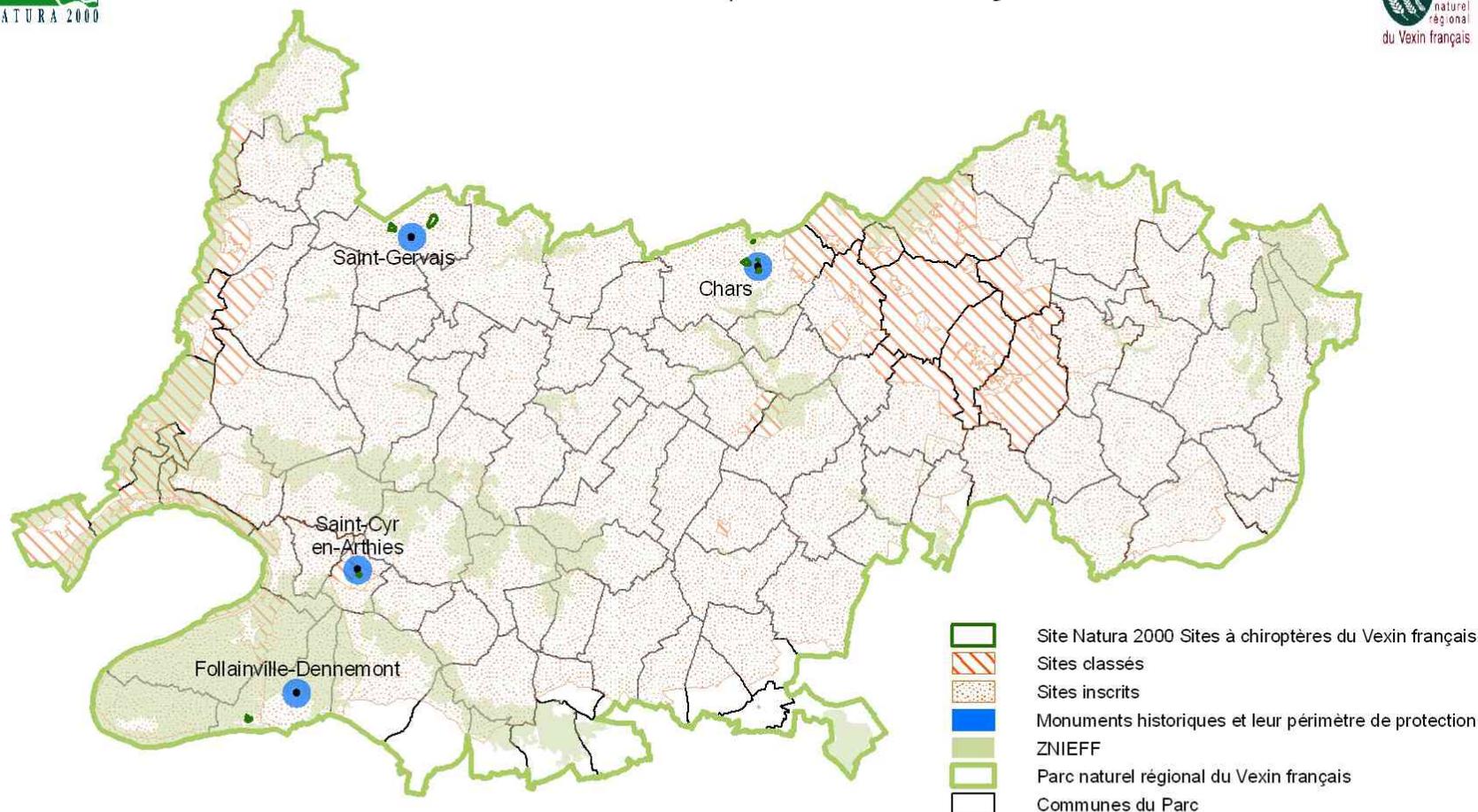
- Église de Saint-Cyr et Sainte Julitte à Saint-Cyr-en-Arthies,
- Église Saint-Sulpice à Chars.

D'autres monuments historiques sont présents sur les communes de Saint-Gervais (Église Saint-Gervais et Saint Protais) et Follainville-Dennemont (Église Saint-Martin et croix à côté) mais leur périmètre de protection ne concerne pas le site Natura 2000.



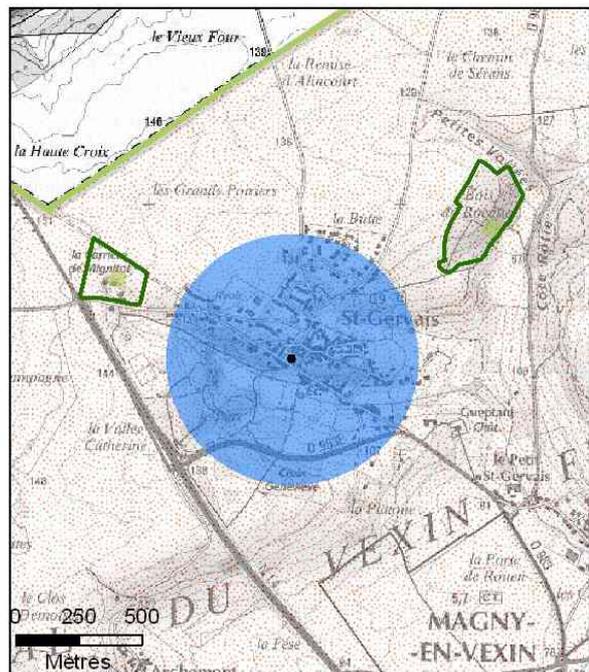
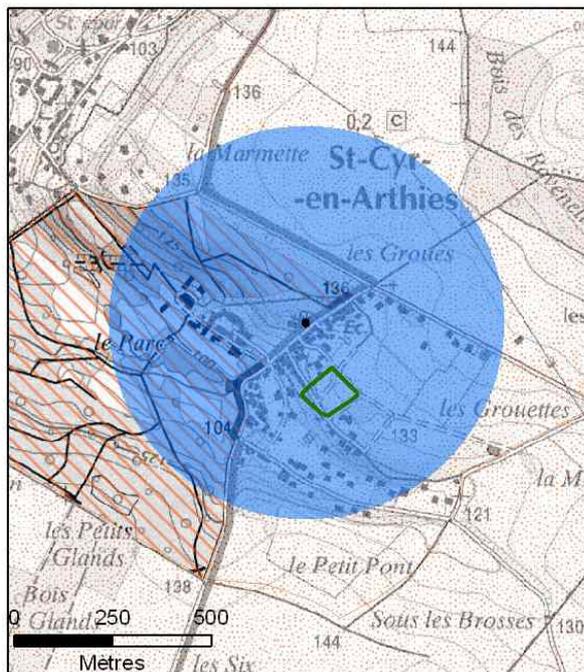
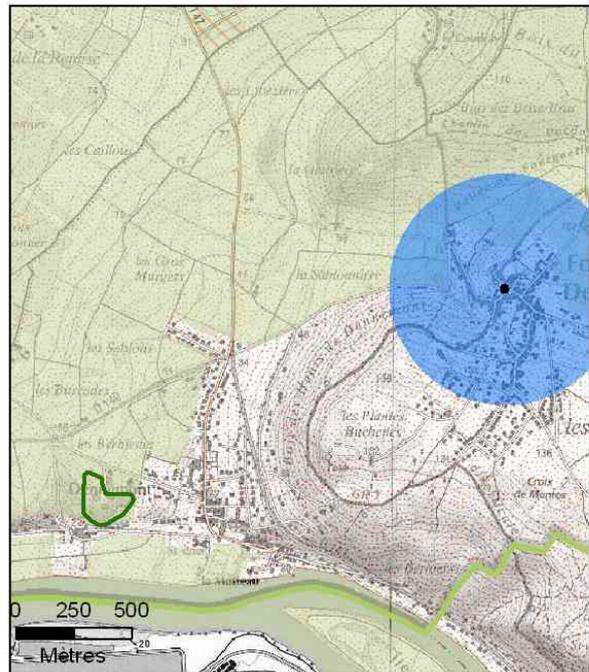
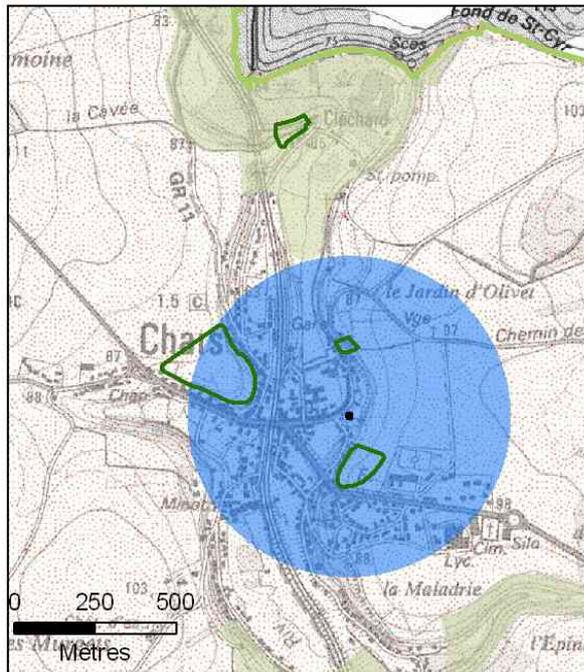
Zonages écologiques et de protection

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2004 & 2006, IAURIF 1997, PNRVF 1997, 2007 & 2006
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 41 : Zonages écologiques et de protection sur le Parc



- Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français
- Sites classés
- Sites inscrits
- Monuments historiques et leur périmètre de protection
- ZNIEFF
- Parc naturel régional du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2004 & 2006, IGN 2006, IAURIF 1997, PNRVF 1997, 2007 & 2006
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 42 : Zonages écologiques et de protection par commune

4.6. Les parcelles cadastrales

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » est un petit site composé de 8 entités. Les parcelles cadastrales concernées par le site sont listées dans le tableau suivant :

Lieu	Parcelles cadastrales
Chars - Clochard	Section AB : 217, 218, 219, 222, 223, 1029,1030, 1031, partie du chemin rural n°25 et partie du chemin latéral au chemin de fer
Chars – Sur les carrières	Section AB : 77, 86, 118, 119, 122, 123, 225, 239 Section AD : 24, 25, 33, 35, 36, 46, 60, 81, 85, 275 Section ZE : 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 31, 51, 52 et partie de la sente rurale n°64
Chars – La Jambardière	Section AC : 58, 59, 62, 63, 64, 155, 188, partie de la RD 188 (rue de l'Église), partie de la sente de la Jambarderie et partie du chemin rural n°12
Chars – La Gloriette	Section AC : 20, 21, 22, 23, 24, 25, 47, 48, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 166
Follainville-Dennemont	Section AC : 2, 3, 4, 20, 21, 22, 24, 25, 79
Saint-Cyr-en-Arthies	Section B1 : 60, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 728, 729, 733, partie de la rue du coteau et chemin rural
Saint-Gervais – Carrière de Magnitot	Section C2 :189, 190, 191, 192, 193, 194, 315, 316, 317 et partie de la voie communale n°8 de Saint-Gervais à Magny-en-Vexin (Chaussée Jules César)
Saint-Gervais – Bois du Rocquet	Section A : 306, 307 et partie de la sente n°19 dite du Rocquet à Hadancourt Section ZA : 7, 9, 12, 13, 14, 17, 18

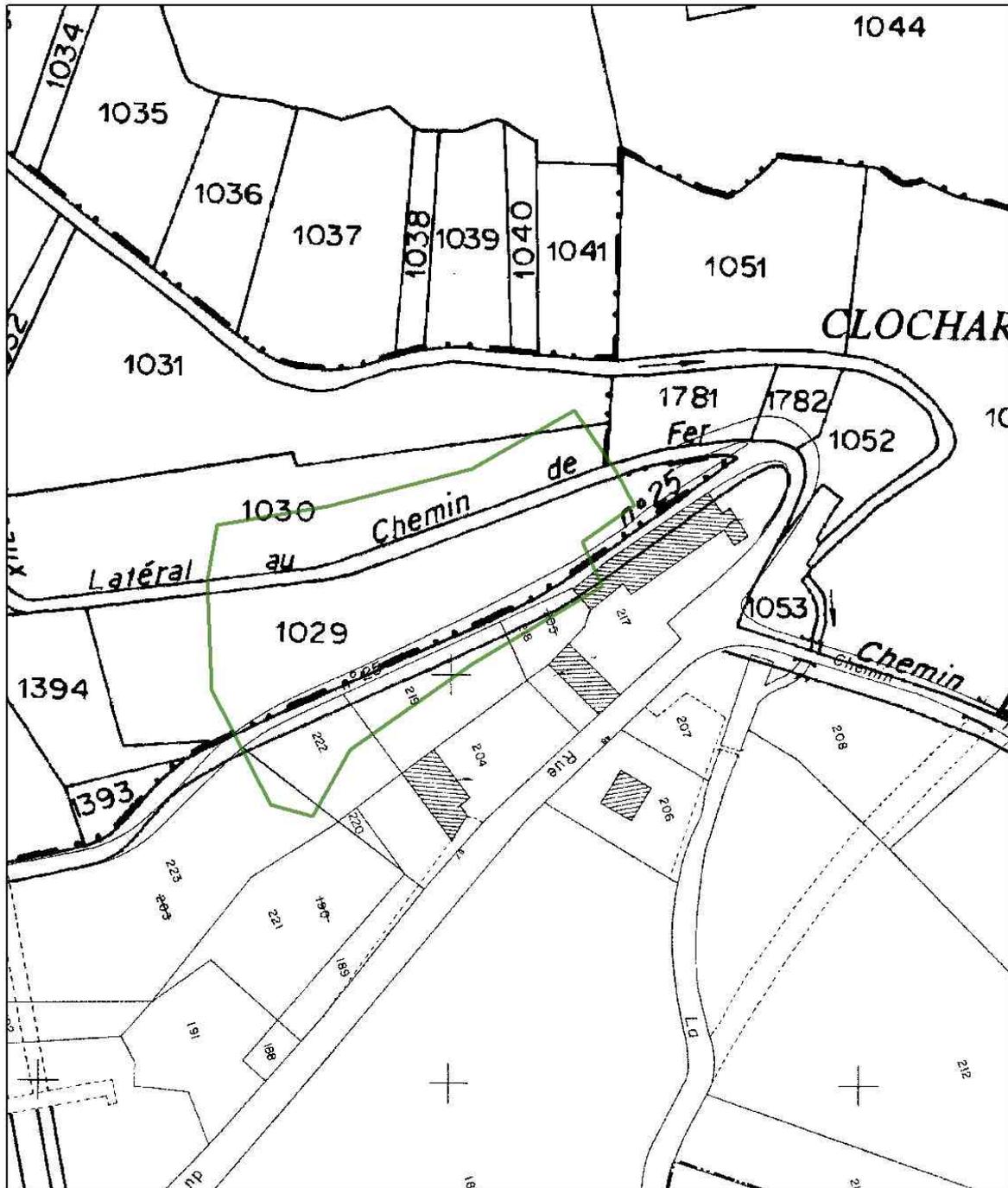
Figure 22 : Parcelles cadastrales du site Natura 2000

Les cartes suivantes permettent de voir les différentes zones Natura 2000 sur fond cadastral.



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - Clochard

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français

0 50 100
Mètres

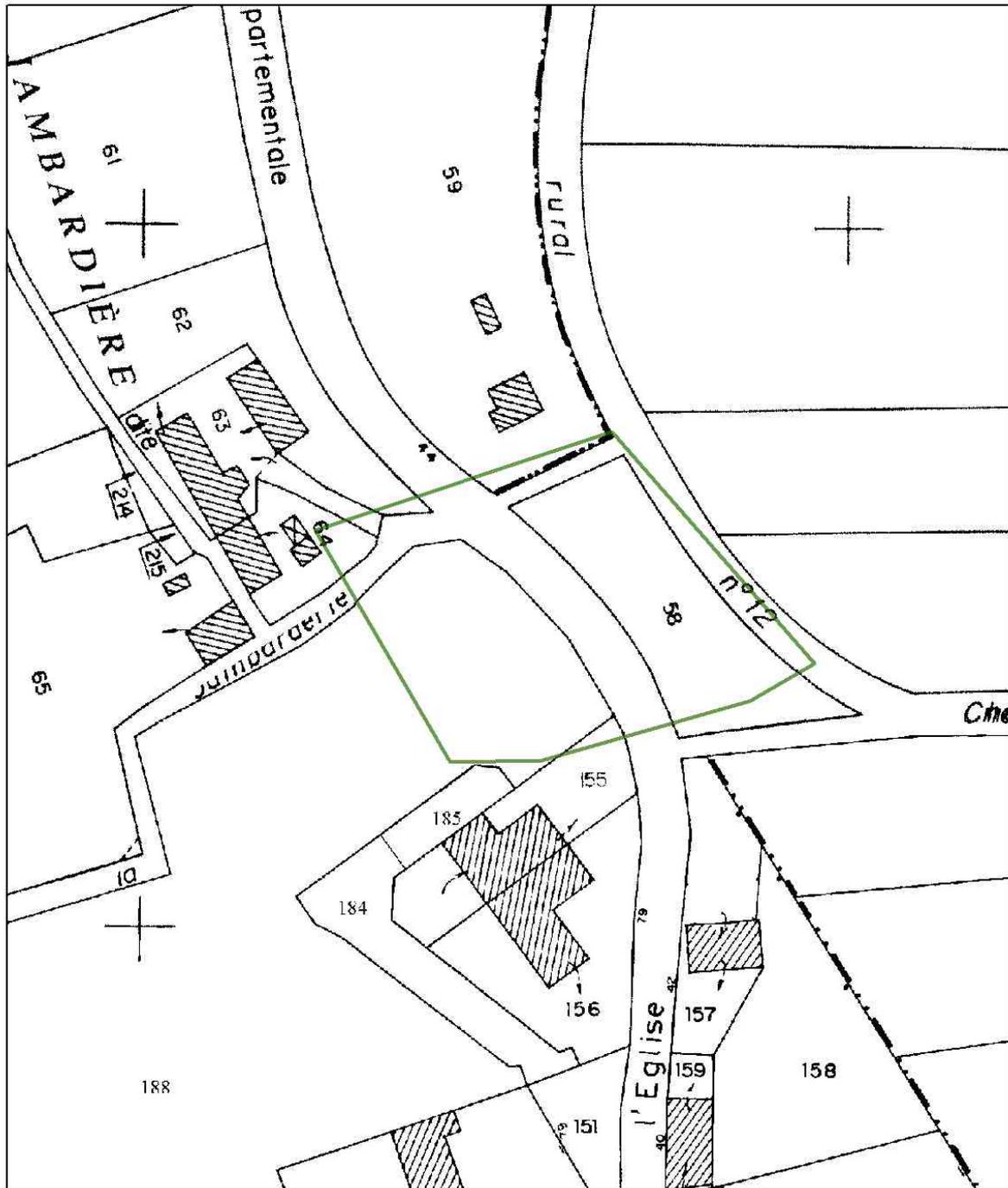
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 43 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - Clochard



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - La Jambardière

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



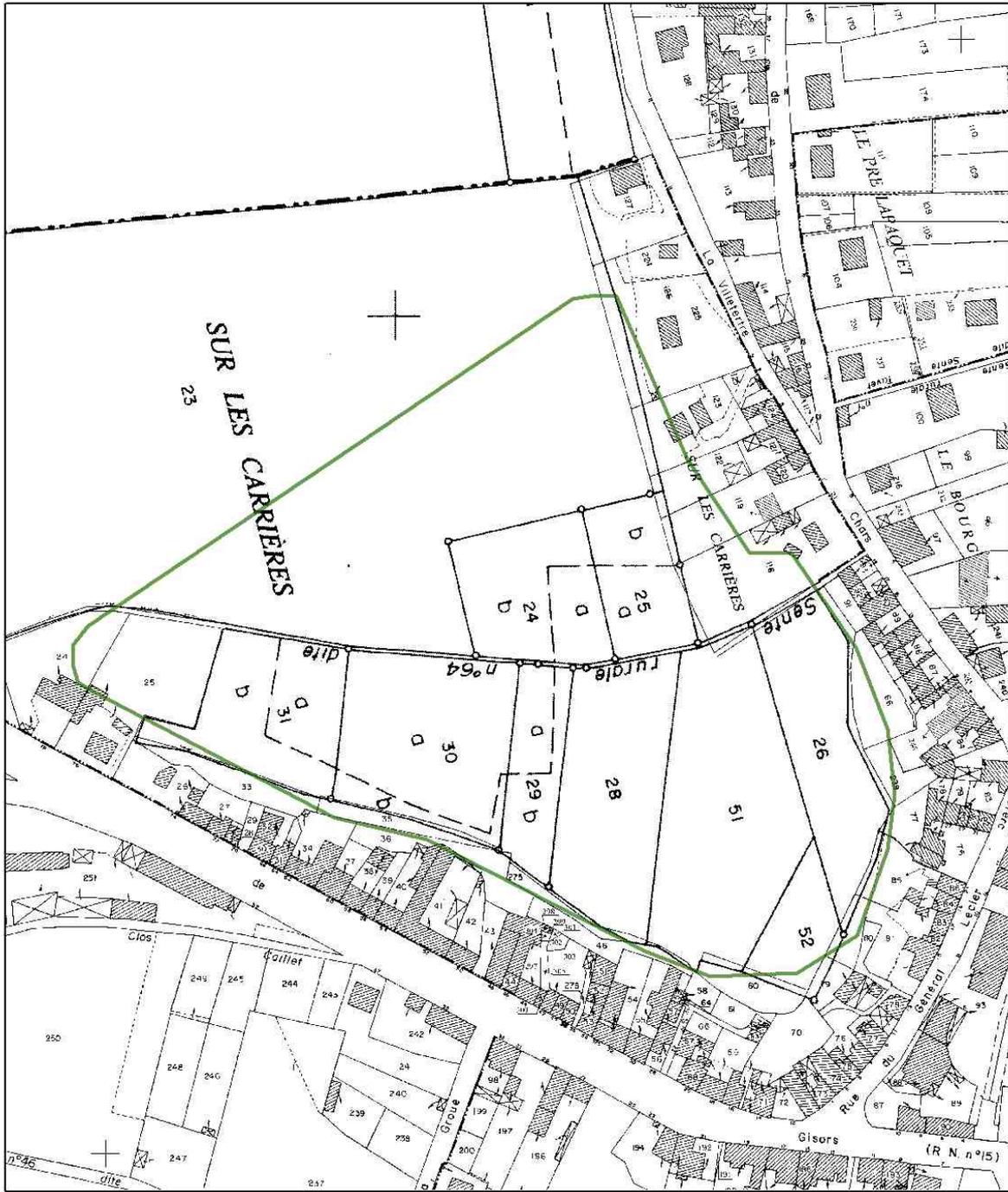
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 44 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - La Jambardière



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - Sur les Carrières

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



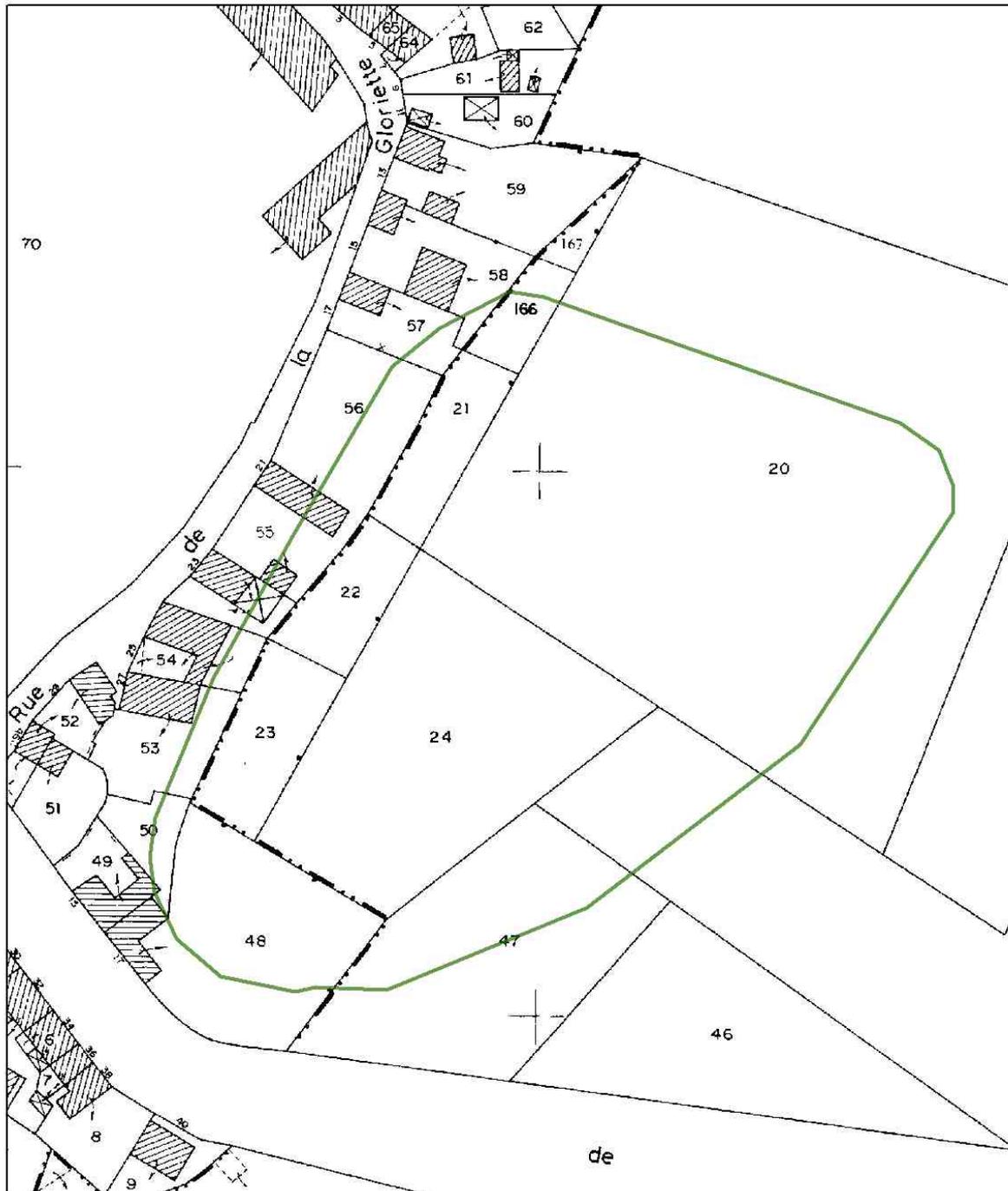
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 45 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - Sur les carrières



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - La Gloriette

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français

0 25 50
Mètres

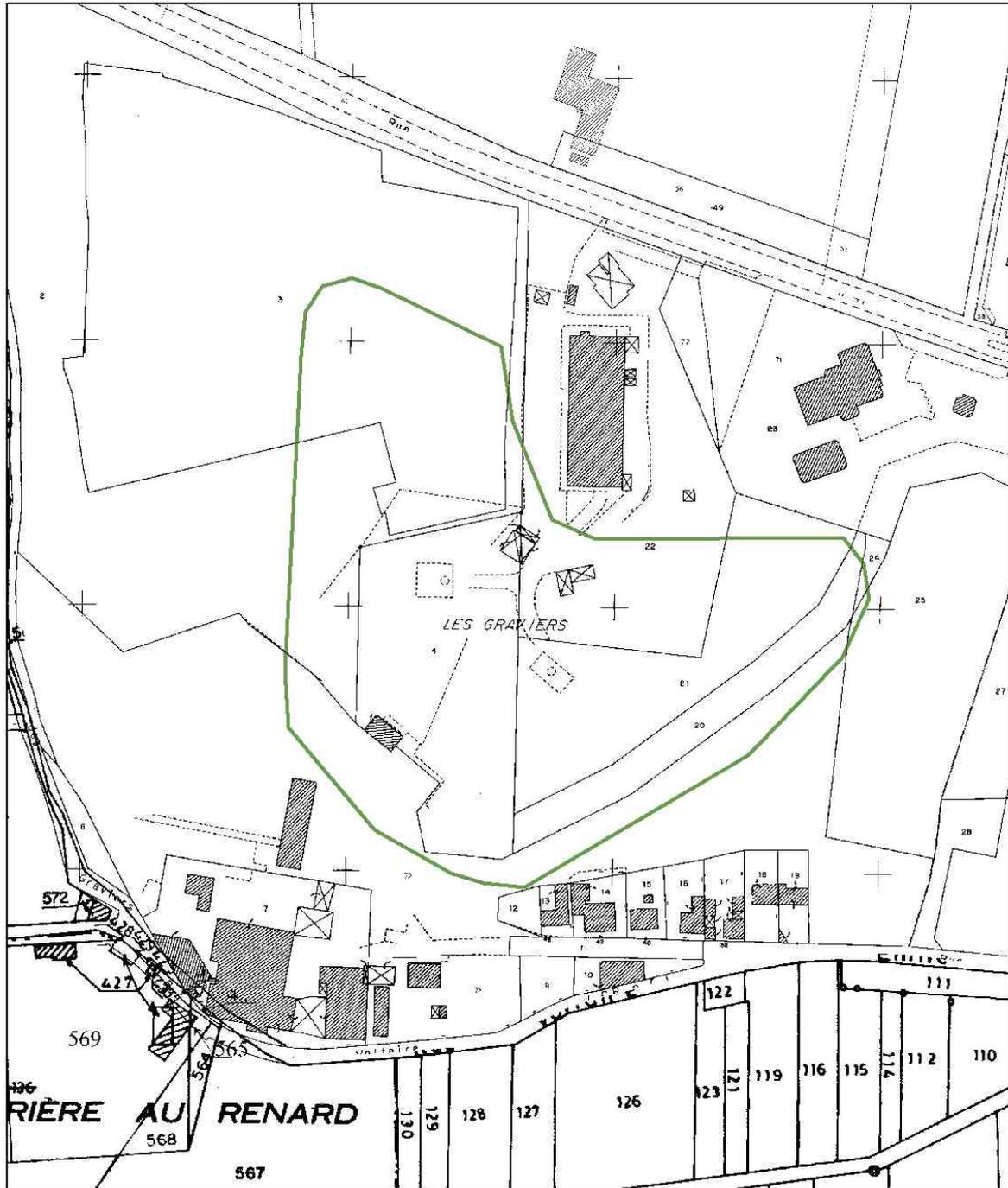
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 46 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Chars - La Gloriette



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Follainville-Dennemont

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



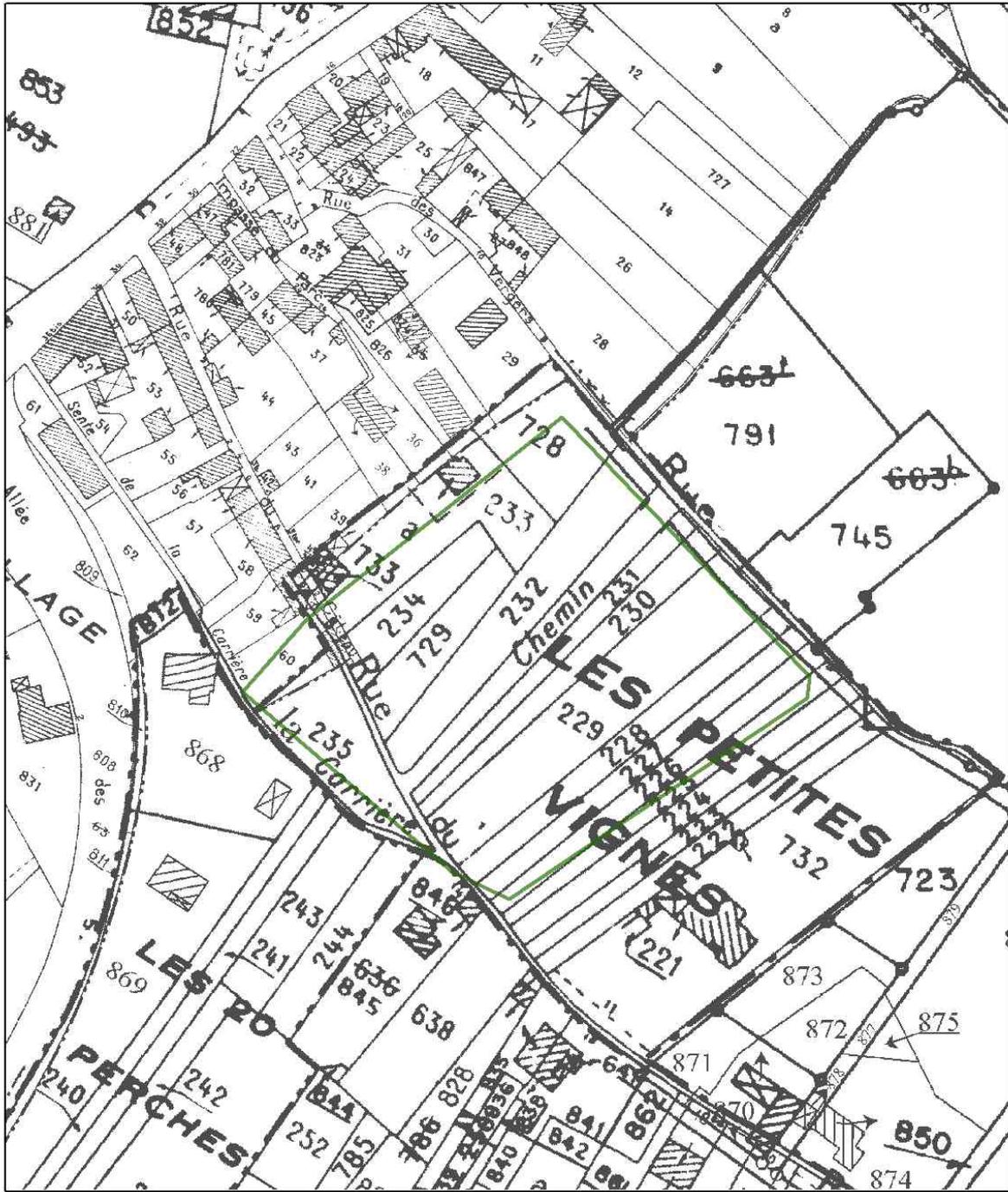
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVf en juillet 2011

Carte 47 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Follainville-Dennemont



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Cyr-en-Arthies

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



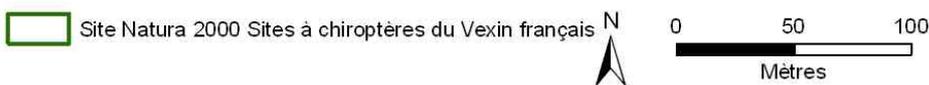
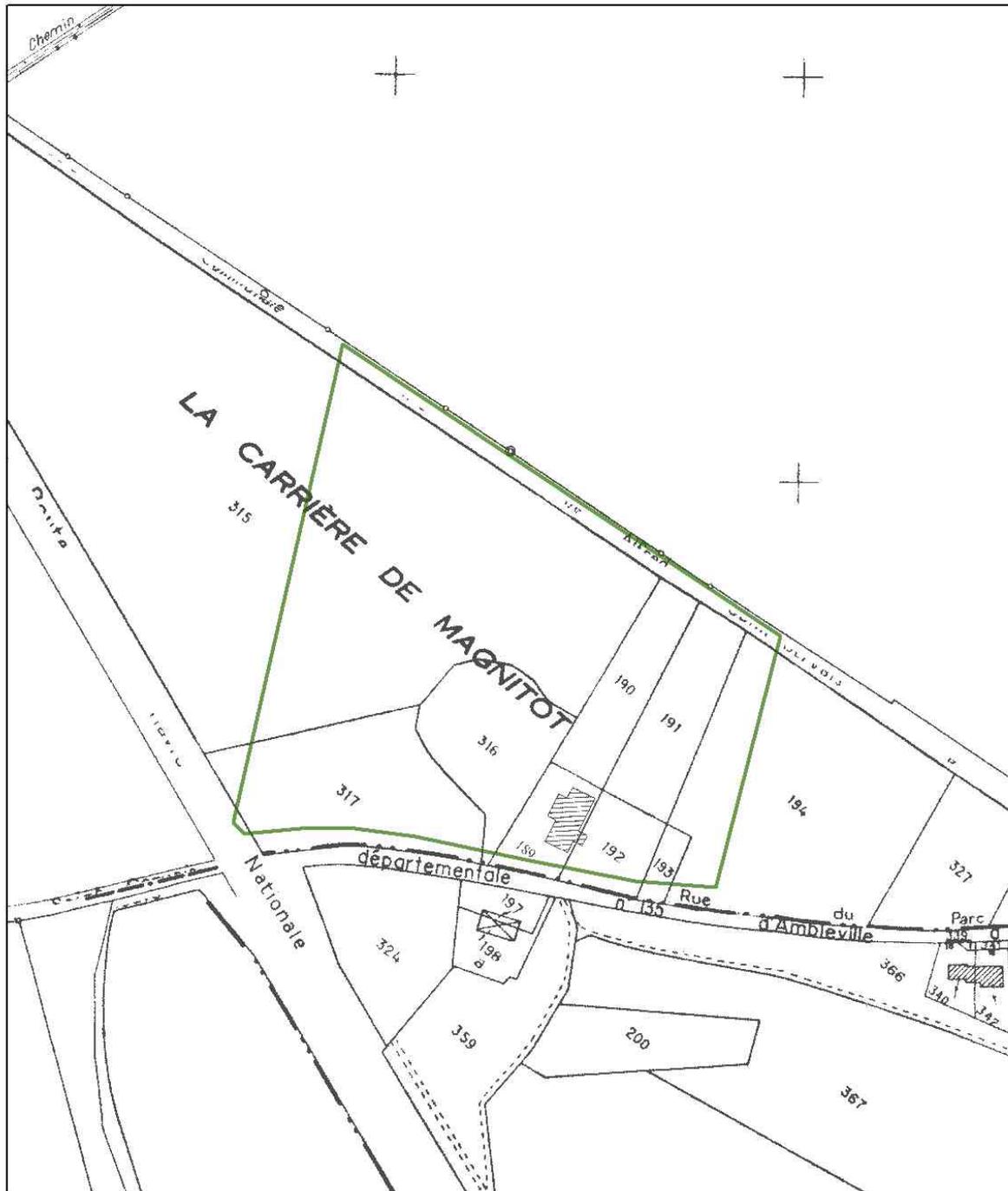
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 48 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Cyr-en-Arthies



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Gervais - Carrière de Magnitot

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



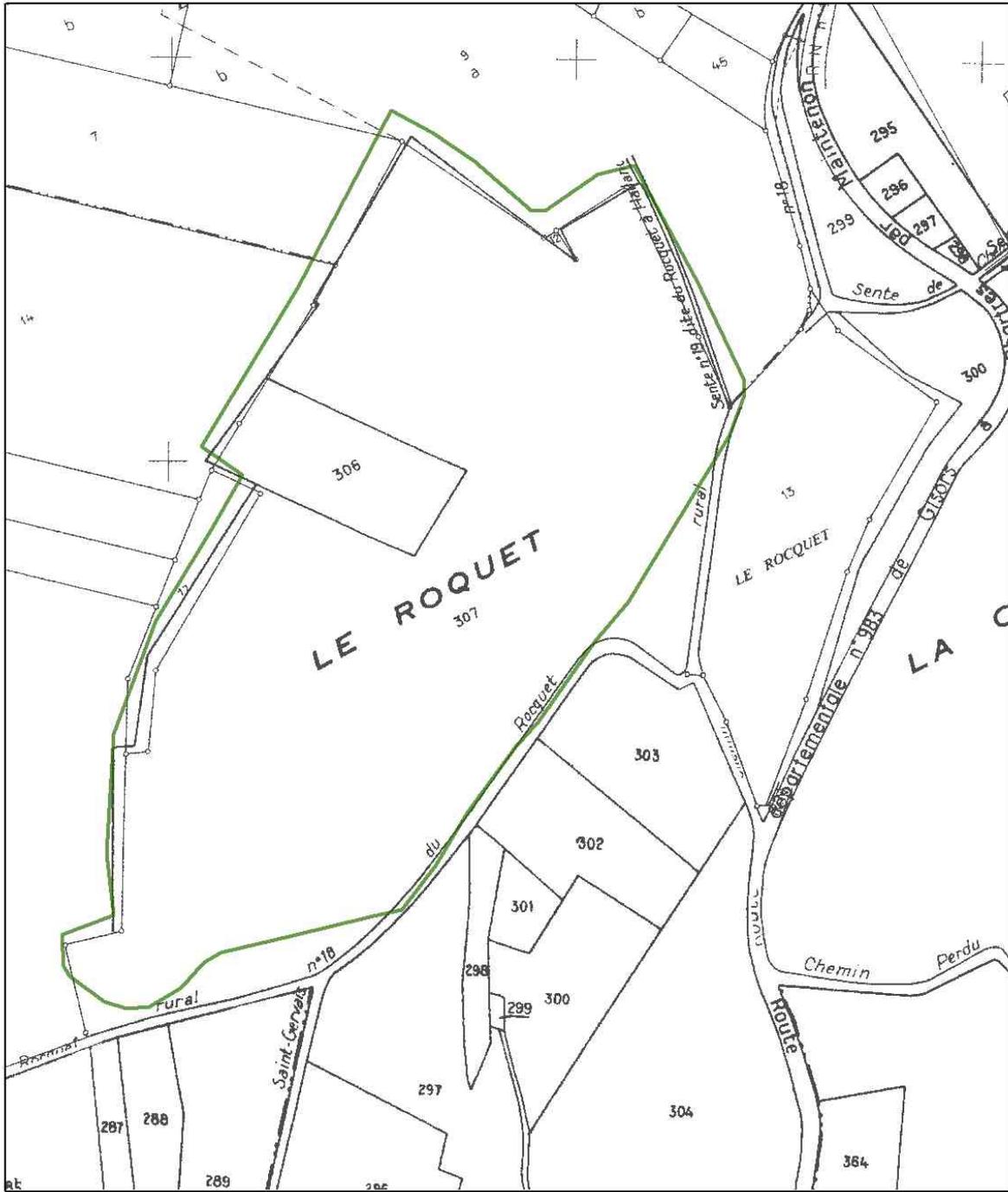
Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 49 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Gervais - Carrière de Magnitot



Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Gervais - Bois du Rocquet

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français

0 100 200
Mètres

Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2008
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 50 : Parcelles cadastrales en Natura 2000 à Saint-Gervais - Bois du Rocquet

4.7. Les propriétés

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » est principalement composé de parcelles privées et seulement quelques zones communales, souvent par la présence dans le site de chemins communaux.

Sur Chars, hormis quelques sentes et chemins ruraux, toutes les parcelles du site sont privées. Une cavité (CHA18) appartient à la commune, qui possède seulement le sous-sol et non la surface au dessus.

A Follainville-Dennemont, deux parcelles du site appartiennent déjà à la commune, le reste appartenant à l'EPFY (Établissement Public Foncier des Yvelines) avec promesses de vente à la commune en 2011.

Sur la zone Natura 2000 de Saint-Cyr-en-Arthies, la commune possède 2 parcelles, le chemin communal ainsi que le sous-sol de la cavité. Le reste des parcelles sont privées.

Toutes les parcelles des deux entités du site à Saint-Gervais sont privées, seul le chemin, correspondant au tracé de la Chaussée Jules César, est communal.

5. Caractéristiques de la population

Le site Natura 2000 « Chiroptères du Vexin français » est situé au nord-ouest de l'Île-de-France. Les tableaux suivants présentent le nombre d'habitants et la densité de population des communes concernées par le site, ainsi des départements et de la région.

Commune	Nombre d'habitants	Densité de population (habitants/km ²)
Chars	1792	107,2
Follainville-Dennemont	1887	194,7
Saint-Cyr-en-Arthies	234	60,2
Saint-Gervais	979	74,3
Total	4892	-

Figure 23 : Population des communes en Natura 2000
(Source : INSEE 2008)

Département/région	Nombre d'habitants	Densité de population (habitants/km ²)
Val d'Oise	1 171 137	949,9
Yvelines	1 410 040	617,1
Île-de-France	11 729 613	976,5

Figure 24 : Population des départements et de la région
(Source : INSEE 2010)

Malgré la forte densité de population au niveau de la région Île-de-France et des deux départements concernés, la zone à proximité du site Natura 2000 est plutôt rurale puisqu'elle concerne seulement 4892 habitants, avec des densités très faibles.

6. Activités agricoles et forestières

6.1. Le contexte agricole

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » se situe dans une zone rurale où, comme le contexte national, le nombre d'exploitants agricoles est en baisse avec des exploitations grandissantes malgré une baisse des surfaces agricoles utiles.

Les données des recensements agricoles de 1988 et 2000 ci-dessous montrent les tendances par communes, départements et région. Les données du recensement 2010 ne sont pas encore disponibles.

Commune Département Région	Nombre d'exploitations agricoles en 1988	Nombre d'exploitations agricoles en 2000	SAU des exploitations en 1988 (ha)	SAU des exploitations en 2000 (ha)
Chars	10	7	NC	614
Follainville- Dennemont	7	5	NC	154
Saint-Cyr-en- Arthies	3	3	NC	c
Saint-Gervais	15	15	1 179	1 414
Yvelines	2 050	1 271	94 591	91 045
Val d'Oise	1 208	725	62 042	59 609
Île-de-France	9 674	6 538	595 040	583 246

Figure 25 : Évolution du contexte agricole
(Source : Extrait du recensement agricole de 2000, AGRESTE)

NC : Non Communiqué - c : donnée confidentielle, en application des règles du secret statistique

Aujourd'hui, sur les communes concernées par le site Natura 2000, on a :

Commune	Nombre d'exploitations agricoles	SAU des exploitations (ha)
Chars	18	1196
Follainville-Dennemont	3	236
Saint-Cyr-en-Arthies	3	152
Saint-Gervais	12	913

Figure 26 : Contexte agricole actuel sur les communes en Natura 2000
(Source : PAC 2010 et 2011)

La surface agricole du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » est de 8,01 hectares, représentant 36% du site.

5 exploitants ont des parcelles en partie sur le site Natura 2000 (2 à Chars, 2 à Saint-Gervais et 1 à Saint-Cyr-en-Arthies). Il n'y a pas de surface agricole sur l'entité de Follainville-Dennemont.

6.2. Les différentes productions agricoles

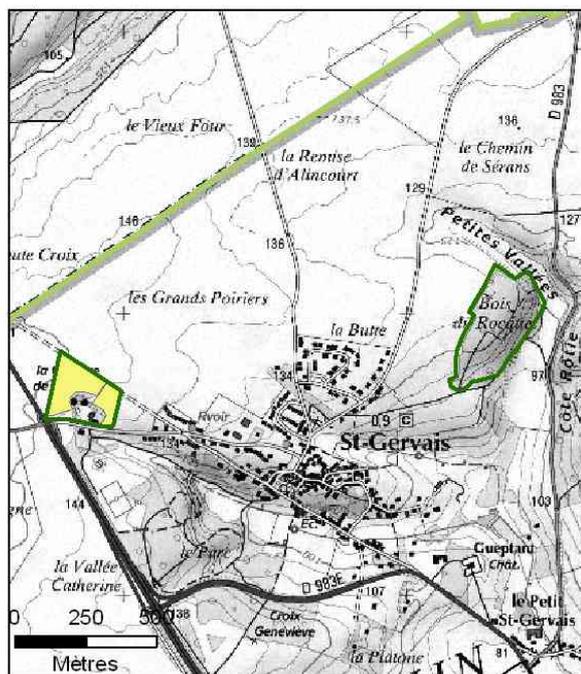
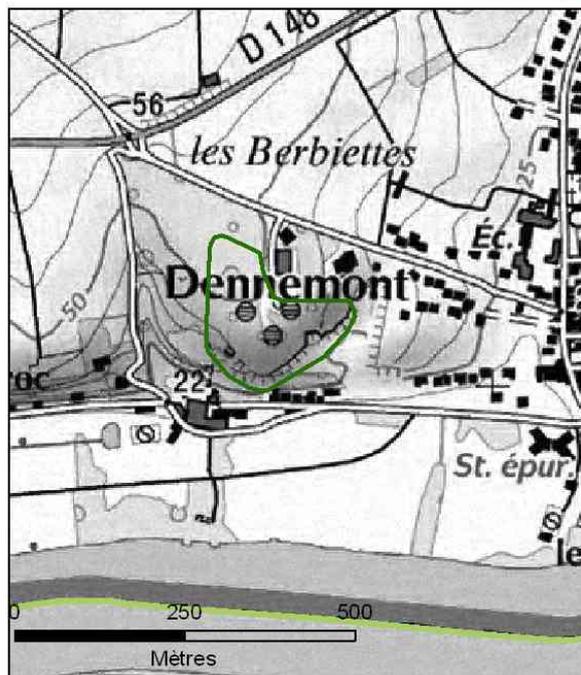
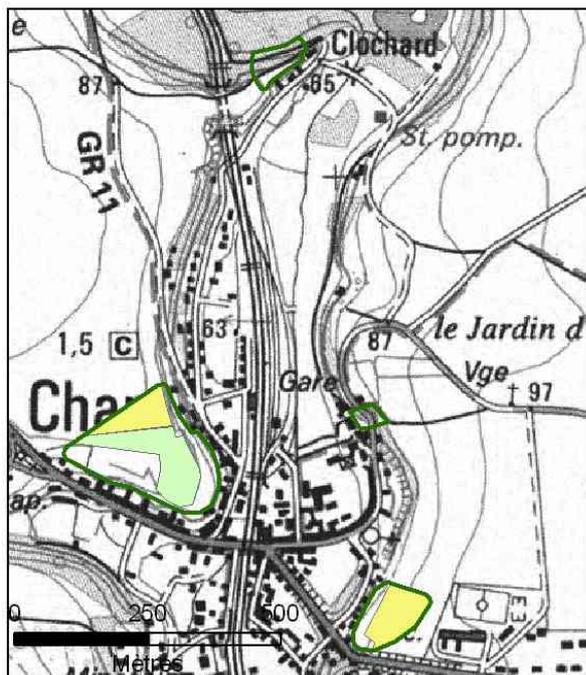
Sur les entités du site Natura 2000, les cultures mises en place par les exploitants agricoles sont principalement des grandes cultures céréalières en rotation. On y trouve du blé d'hiver, de l'orge de printemps, de l'avoine, du colza et de la féverole. Des inter-cultures peuvent également être installées sur les parcelles.

Des zones déclarées en gel sont également présentes sur le site.

Autour des entités du site et sur le reste des communes, les grandes cultures céréalières sont majoritairement présentes : blé, orge d'hiver ou de printemps, maïs, colza, avoine, ...mais on trouve tout de même quelques prairies, de rares vergers et des surfaces en gel.

Les très grandes surfaces cultivées sans structure paysagère sont des obstacles pour les chiroptères, qui préfèrent pour se repérer et se nourrir des éléments comme les haies, arbres, vergers, prairies...Favoriser ces derniers sont des objectifs importants à réaliser pour développer les corridors de déplacement et les territoires de chasse des chauves-souris.

La carte suivante montre la répartition des surfaces agricoles sur les entités du site Natura 2000.



-  Gel
-  Grande culture
-  Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français
-  Parc naturel régional du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, LAURIF 2008, PNRVF 2007
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 51 : Répartition des surfaces agricoles

6.3. Les programmes agro-environnementaux

Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) ont pour objectif de maintenir ou d'introduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Elles ont été mises en place à partir de 1991. A l'origine appelées Opérations Locales Agro-Environnementales (OLAE), ce sont maintenant des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Les Opérations Locales Agro-Environnementales (OLAE) s'appuyaient sur un contrat d'une durée de 5 ans, renouvelable, entre l'agriculteur et l'État. L'agriculteur s'engageait à adapter ses pratiques sur les parcelles contractualisées selon un cahier des charges validé par un groupe de travail local réunissant naturalistes et professionnels du monde agricole.

En 1999, les OLAE ont été remplacées par les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). Toujours signé pour une durée de 5 ans, le CTE engageait l'agriculteur sur toute son exploitation pour répondre aux enjeux territoriaux d'aménagement de l'espace définis localement. Il traduisait cet accord par le respect d'un cahier des charges qui indiquait les mesures sur lesquelles il s'était engagé, l'aide financière correspondante, les modes de contrôle et d'évaluation. Pour l'agriculteur, l'objectif était de maintenir à long terme les facteurs de production et l'emploi par une bonne gestion des ressources naturelles (sol, eau, biodiversité, paysage...).

En 2002, un nouvel outil succède au CTE : le Contrat d'Agriculture Durable (CAD). Si le principe de la démarche contractuelle sur 5 ans est conservé, les enjeux environnementaux prioritaires sont définis au niveau de chaque territoire et le nombre de mesures agro-environnementales est limité.

Depuis 2007, les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) succèdent à ces différents dispositifs agro-environnementaux. Tirant les enseignements de cette succession de systèmes contractuels, les MAEt permettent aujourd'hui de répondre de façon adaptée à des menaces localisées ou de préserver des ressources remarquables, notamment dans les sites Natura 2000 et les bassins versants prioritaires définis au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

De 1996 à 2004, le Parc naturel régional du Vexin français a animé une Opération Locale Agri-Environnementale (OLAE) portant sur le maintien des prairies permanentes dans les secteurs d'intérêts écologiques et paysagers.

Afin de poursuivre l'action entamée par l'OLAE portant sur le maintien des prairies, le Parc s'est engagé, en 2005, dans le Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement (P.R.A.I.R.I.E.) mis en place par le Conseil Régional d'Île-de-France. Le programme P.R.A.I.R.I.E. "Maintien des prairies, haies et vergers du Vexin français" avait pour objectifs :

- d'assurer la continuité des mesures agri-environnementales ;
- d'élargir les actions à l'ensemble du territoire du Parc, dans un objectif de soutien au secteur de l'élevage et de la préservation des haies et des vergers.

Les engagements agri-environnementaux proposés étaient :

- la gestion extensive des prairies par fauche et/ou pâturage ;
- la réhabilitation ou l'entretien de haies ;
- la reconversion de terres arables en prairies temporaires ;
- la réhabilitation de vergers abandonnés.

Sur les communes du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français », 5 contrats P.R.A.I.R.I.E. ont été signés pour la période 2005-2011 par des exploitants de Chars (1 contrat pour une surface de 7,29 hectares des prairies) et Saint-Gervais (4 contrats pour une surface

de 40,91 hectares de prairies et 6140 mètres linéaires de haies).

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » possédant 36% de surfaces agricoles (environ 8 hectares), un programme de MAEt Natura 2000 est mis en place afin de mobiliser les exploitants agricoles aux enjeux de préservation des chauves-souris.

En parallèle, un nouveau programme P.R.A.I.R.I.E. Vexin est mis en place à partir de 2012.

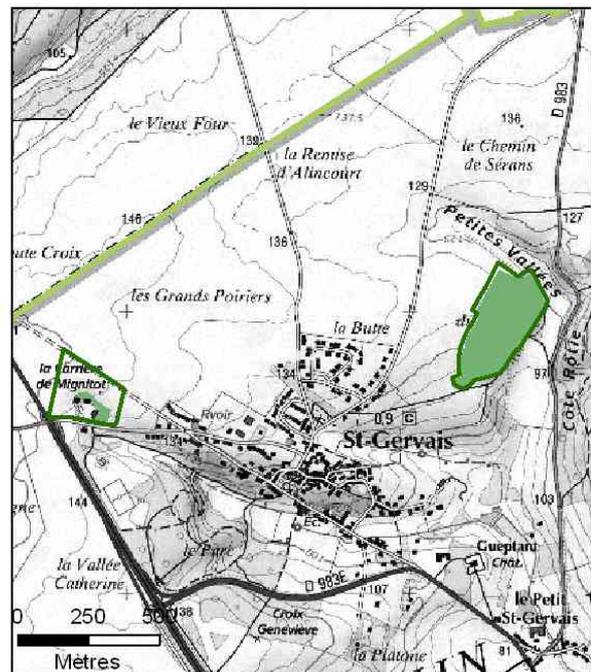
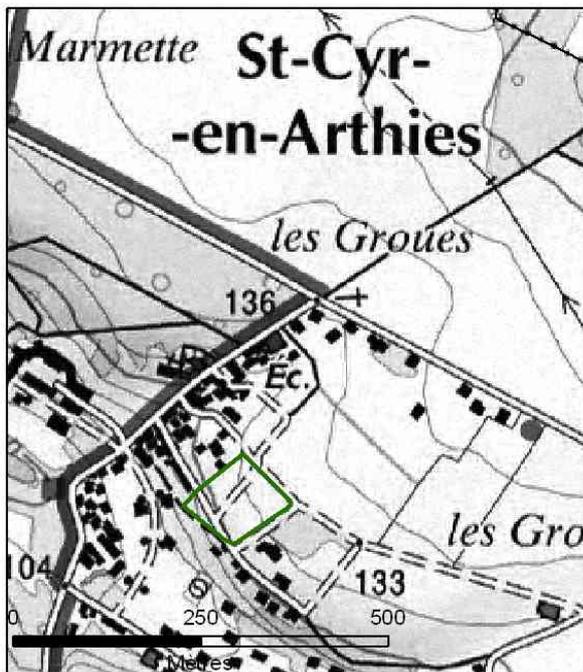
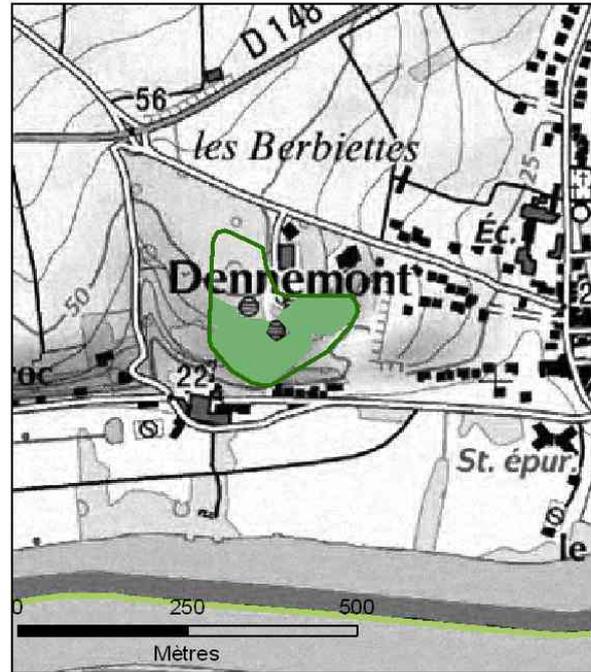
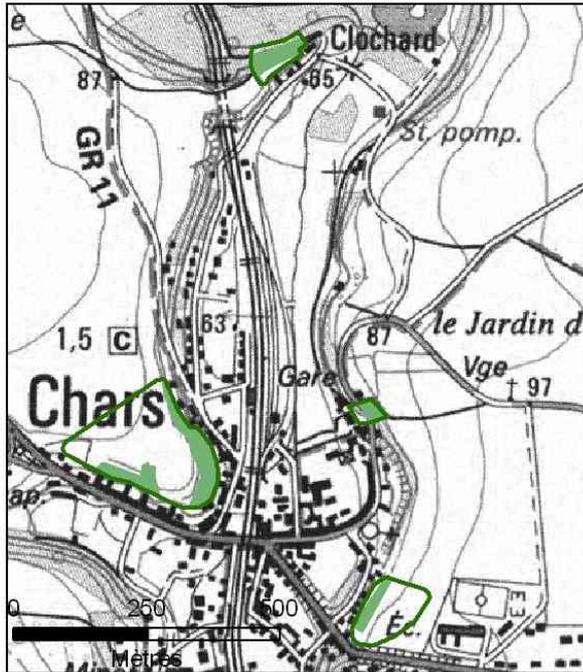
6.4. Le contexte forestier

Selon l'occupation du sol, la moitié du site Natura 2000 correspond à des boisements (48% représentant environ 10,5 hectares), principalement privé, sauf pour la zone de Follainville-Dennemont.

Ces boisements sont souvent en petits bosquets ou en marges d'habitation mais deux entités correspondent à des ensembles forestiers plus importants : l'entité du Clochard à Chars en marge d'une petite forêt et l'entité du Rocquet à Saint-Gervais : le Bois du Rocquet.

La conservation des massifs boisés et des arbres isolés est importante pour les chiroptères pour pouvoir se guider, comme territoire de chasse ou gîtes potentiels pour certaines espèces.

La carte suivante permet de visualiser les zones boisées du site Natura 2000.



- Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français
- Bois ou forêts
- Parc naturel régional du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, LAURIF 2008, PNRVF 2007
 Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 52 : Répartition des bois et forêts

7. Activités industrielles et artisanales

7.1. Historique de l'utilisation des cavités

Les cavités du site Natura 2000 ont été exploitées à différentes époques et ont eu des utilisations variées. Les origines de certaines cavités ne sont pas connues.

Sur Chars, on dit qu'il y a une cavité derrière chaque maison. De nombreuses petites carrières se trouvent dans tout le village. Ces carrières de craie datent principalement de la fin du XIXe et début du XXe siècle et les pierres extraites ont servi à la construction des habitations. Plusieurs grandes cavités, dont CHA18 ont été utilisées comme champignonnières dans les années 1960 et 1970. Les plus petites carrières sont utilisées comme débarras, garage, four à pain, lieux de stockage voire même partie d'habitation.

A Follainville-Dennemont, sur l'entité du site Natura 2000 se sont succédées de nombreuses activités industrielles :

- | | |
|-----------|--|
| 1890-1930 | - Création d'une grande cimenterie avec 7 cheminées sur l'ensemble de la zone : du haut de la falaise jusqu'à la Seine pour le transport par péniche.
- Mise en place de 2 carrières : une à ciel ouvert et une dans la falaise.
- Arrêt des activités en 1930. |
| 1930-1940 | - Création d'une fonderie de métaux sur la partie haute. |
| 1945-1965 | - Utilisation de la cavité comme champignonnière. |
| 1945-1980 | - Création d'une fabrique de plaques de Fibralth (isolant phonique et thermique composé d'un mélange de ciment, fibre de bois et d'amiante) Jusqu'en 1960, l'amiante est utilisée puis est remplacée par un autre composé. Quelques locaux communaux ont été équipés de ces plaques. |
| 1975-1985 | - Décharge dans la carrière à ciel ouvert : jets de déchets industriels non traités. De nombreuses vapeurs de méthane apparaissent. |
| 1980-1990 | - Création d'une fabrique de fibre de verre et résine pour la construction de coques de bateaux. Une forte pollution apparaît sur la zone. L'ancienne carrière souterraine sert de lieu de stockage.
- Fermeture en 1990 à la demande du maire et de la commune. |
| 1989 | - Traitement des déchets pour limiter les dégagements de méthane à la demande du maire et de la commune. |
| 1990-2007 | - Création, sur le haut de la falaise laissée en friche industrielle depuis 1945, d'une usine de circuit microélectronique avec 2 ballons d'hydrogène.
- Fermeture en 2007 car entreprise plus assez compétitive face à la montée des productions venues d'Asie. |
| 2007-2011 | - Friche industrielle avec rachat progressive des parcelles par la commune. |

La carrière de Saint-Cyr-en-Arthies a été exploitée à diverses époques aux XIXe et XXe siècle.

Des traces datent l'exploitation aux années 1870 mais la carrière a sans doute été exploitée bien avant. Les pierres de calcaire argileux ont été utilisées pour la construction des maisons du village, d'une partie de l'Église et du presbytère. La carrière a permis aux habitants de s'y réfugier lors des bombardements de la Seconde Guerre Mondiale.

A Saint-Gervais, l'exploitation des carrières s'est beaucoup développée aux XVIIIe et XIXe siècle pour l'empierrement des chemins, la construction des maisons et de l'école (le foyer rural aujourd'hui). La pierre du Vexin étant réputée et fort recherchée à l'époque, il se peut que les pierres de Saint-Gervais ont été utilisées pour la construction d'une partie de la cathédrale de Rouen. Après l'exploitation, les carrières de Magnitot, de grands développements haut de plafond avec des cheminées d'aération, ont offert les conditions particulières à la culture de champignons. Les cavités ont ainsi été utilisées comme champignonnières à partir de la fin de la Première Guerre Mondiale. L'une d'elle (SAG1) a servi par la suite de lieu de stockage de matériel, d'engins et d'aliments pour animaux par un exploitant agricole de la commune. Dans le bois du Rocquet, il n'y a pas de données sur la destination des pierres exploitées.

7.2. Activités actuelles

Il n'y a plus d'activités industrielles ni d'exploitation dans les cavités du site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français », mais elles ont aujourd'hui diverses utilisations.

- A Chars, les anciennes carrières derrière les maisons servent de lieux de stockage (jardinage, cave, matériel, ...), d'atelier (bricolage, artiste) ou sont sans utilisation.
- A Follainville-Dennemont, avec le passage du POS en PLU par la commune, celle-ci souhaite la conservation d'un zonage d'activités économiques sur les parties hautes : zone artisanale, bâtiments publics et de santé, crématorium pour la CAMY et cimetière. Au pied de la cavité, la commune propose la création d'un chemin piétonnier et d'entretenir la pelouse sèche devant les entrées. Le long de la Seine, un projet d'amélioration des espaces verts est en cours ainsi que la construction de logements locatifs communaux (livraison prévue pour mi-2012). Si la cavité est fermée, ces aménagements ne nuiront pas à la conservation des chauves-souris.
- La cavité de Saint-Cyr-en-Arthies sert aujourd'hui de lieu de stockage du matériel communal à l'entrée.
- Sur Saint-Gervais, la cavité SAG1 sert encore ponctuellement de stockage de matériel agricole alors que dans la cavité SAG6 sont entreposés des accessoires, des plantes et des décors de cinéma. Dans le bois du Rocquet, les cavités sont sans utilisation.

Les activités ne sont plus concentrées dans les cavités mais on en trouve à proximité des entités du site. En effet, bien que le site Natura 2000 soit en zone rurale, les communes accueillent plusieurs entreprises. Il s'agit de petits commerces (supérette, boulangerie, fleuriste...), d'entreprises ou d'artisans (maçon, plombier, travaux d'espaces verts, sculpteur...), d'industrie (moulins de Chars) et d'entreprises de services (agence immobilière, taxi, garagiste...).

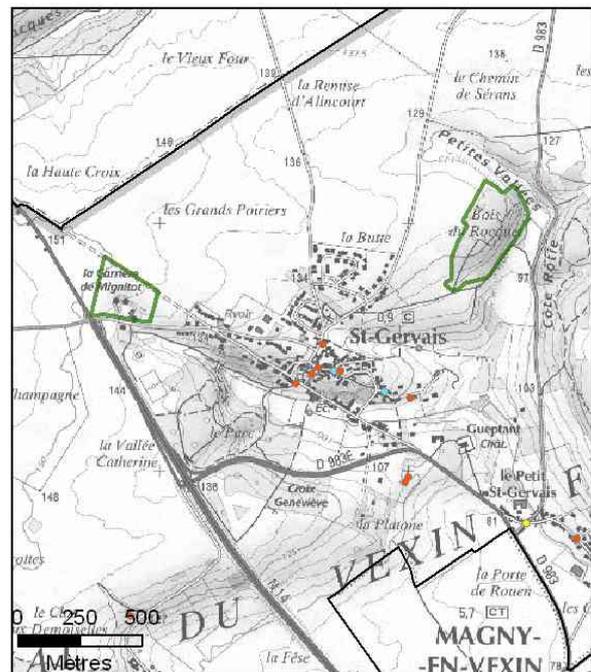
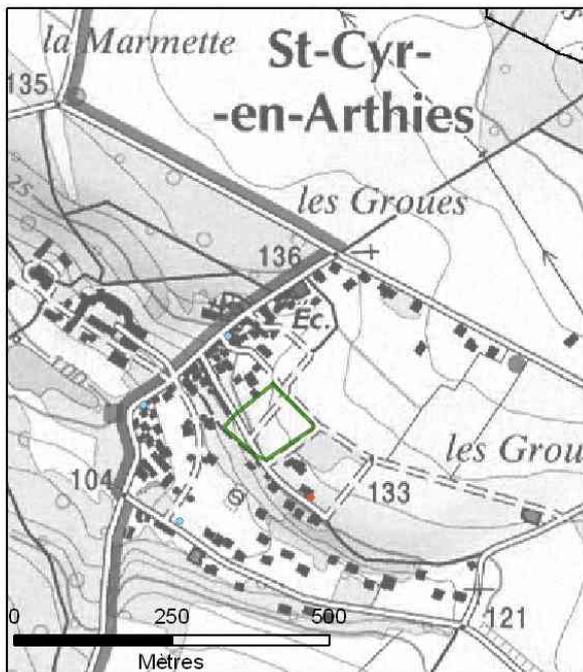
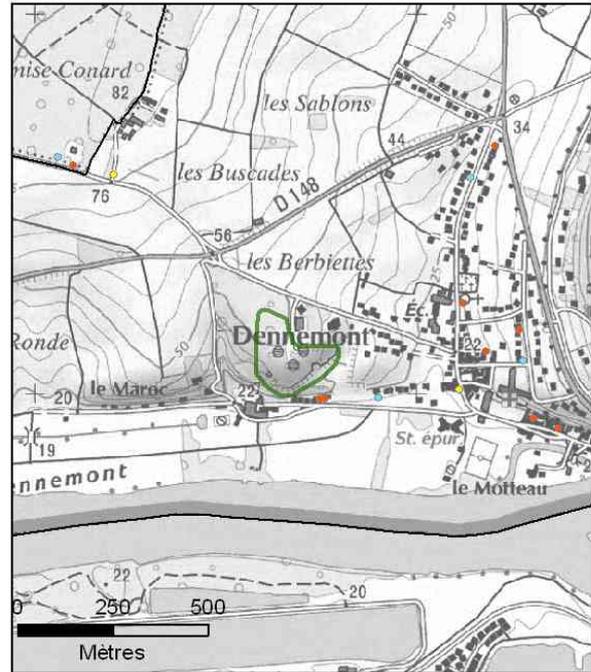
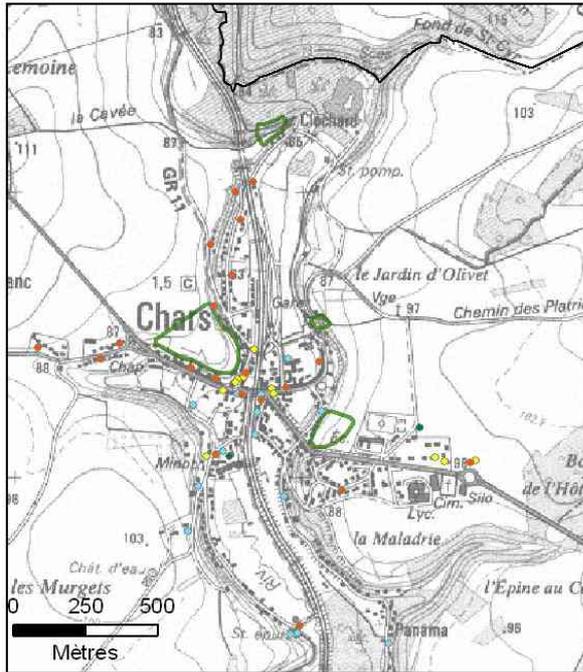
La zone la plus dense en activités industrielles et artisanales du site se situe à Chars ; les 3 autres communes ayant moins d'entreprises.

La carte suivante permet de voir la répartition des entreprises proches des entités du site. (données non exhaustives)



Activités industrielles et artisanales

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



- Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français
- Commerce
- Entreprise ou artisan
- Industrie
- Service



Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, PNRVF 2006 & 2011
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 53 : Activités industrielles et artisanales

8. Activités touristiques, sportives et de loisirs

Le site Natura 2000 « Sites à chiroptères du Vexin français » étant très petit et réparti en 8 entités, aucune activité touristique, sportive ou de loisir ne se trouve dans le périmètre. Il n'y a pas d'activité de spéléologie dans le site Natura 2000.

Toutefois, il y a quelques activités à proximité mais assez limitées.

Sur Chars, il n'y a pas d'activités de tourisme, peu d'équipement sportif mais de nombreux chemins de randonnée, dont le GR11. Un étang au nord de la commune et une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des milieux Aquatiques) de la Viosne permet l'activité de pêche. L'étang et la Viosne sont des territoires de chasse favorables pour les chauves-souris.

A Dennemont, on peut trouver des restaurants, des écoles et quelques aménagements sportifs à proximité de la cavité. Un chemin de randonnée passe le long de la Seine. D'autres activités se situent plus loin dans le village de Follainville.

Saint-Cyr-en-Arthies possède une école et un terrain de tennis assez proches de la zone Natura 2000. Le parc du château de la Bucherie (hôtel) avec ses jardins et étangs est favorable comme territoire de chasse. Un chemin de randonnée traverse la commune.

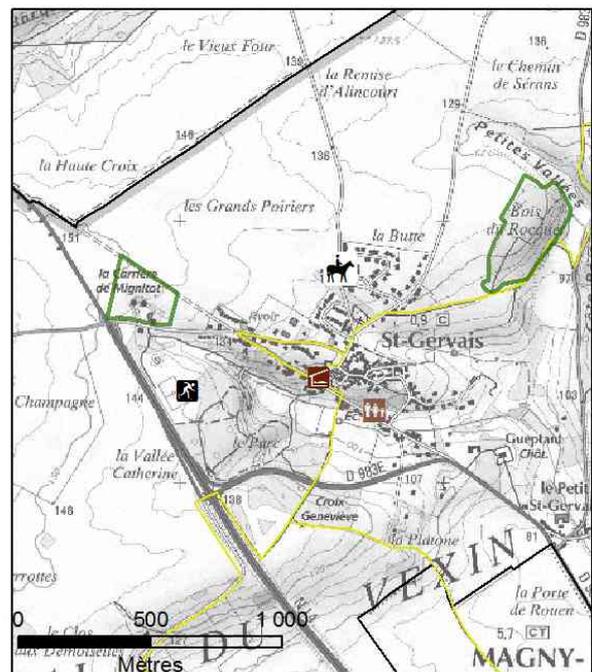
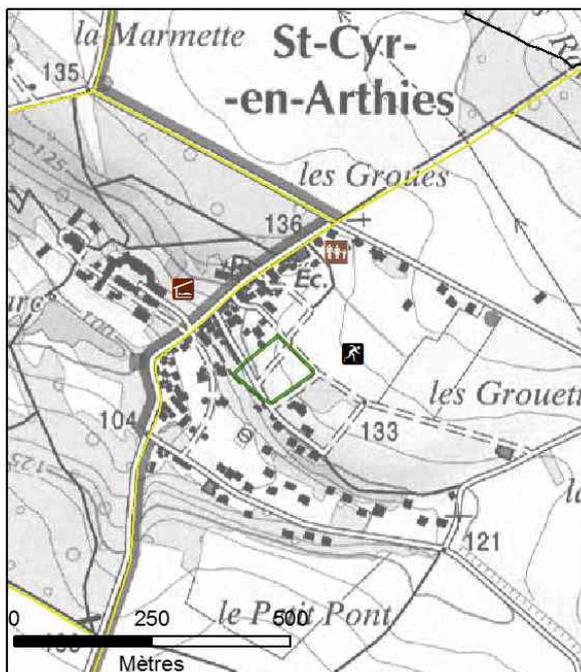
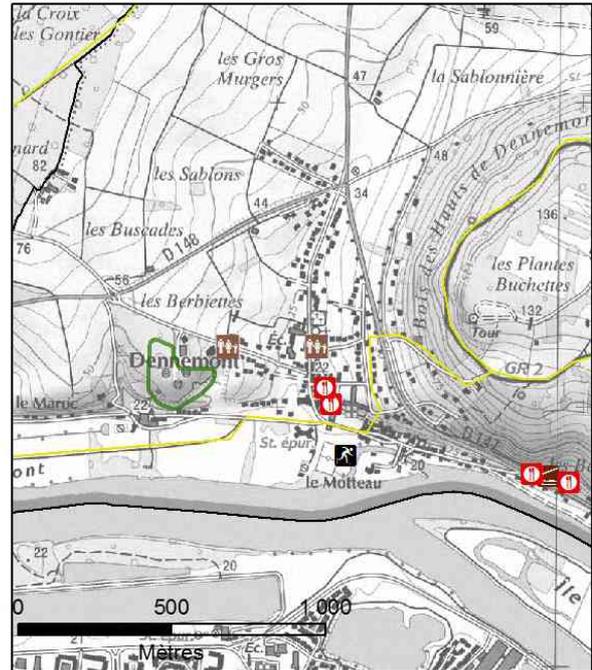
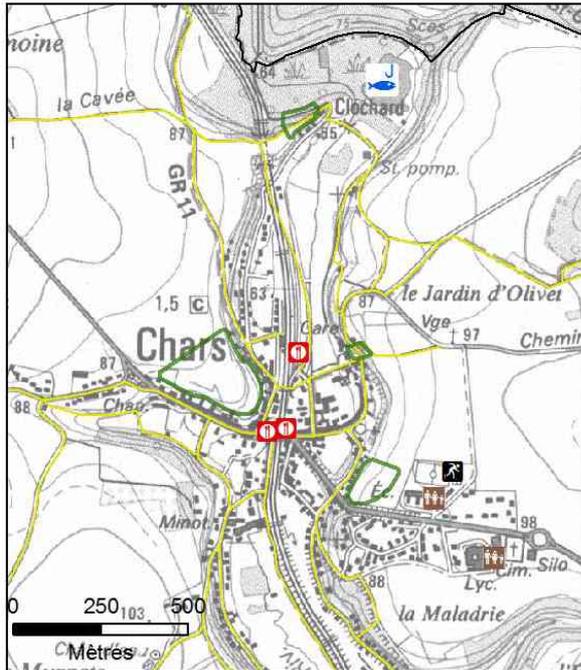
A Saint-Gervais, des chambres d'hôtes se trouvent dans le centre du village. Le parc en face de la carrière de Magnitot, potentiel comme territoire de chasse, possède des terrains de tennis et une ferme au nord du village propose des activités équestres, les prairies étant fréquentées par les chiroptères. Quelques chemins de randonnée passent dans la commune. D'autres activités sont présentes dans les autres hameaux de la commune.

La carte suivante permet de visualiser la répartition de toutes ces activités.



Activités touristiques, sportives et de loisirs

FR1102015 Sites à chiroptères du Vexin français



-  Ecole
-  Loisir pêche
-  Equipement sportif
-  Restauration
-  Hébergement
-  Chemin de randonnée
-  Loisir équestre
-  Site Natura 2000 Sites à chiroptères du Vexin français



Sources : DIREN IDF 2006, IGN 2006, CG 78 2007, PNRVF 2011
Carte réalisée par le PNRVF en juillet 2011

Carte 54 : Activités touristiques, sportives et de loisirs

